

Sénégal :
Etude préparatoire à la
programmation 10ème FED
2008-2013

Rapport Final

Volume I

Juillet 2006



**Sénégal :
Etude préparatoire à la
programmation 10ème FED
2008-2013**

Rapport Final

Volume I

Juillet 2006

**ADE s.a.
Rue de Clairvaux, 40
B-1348 Louvain-la-Neuve
Belgium
Tel.: +32 10 45 45 10
Fax: +32 10 45 40 99
E-mail: ade@ade.be
Web: www.ade.be**

La présente étude a été réalisée par ADE à la demande de la Commission Européenne.

Elle n'engage que ses auteurs et ne reflète pas nécessairement l'opinion de la Commission Européenne.

Table des matières

LISTE DES SIGLES

PARTIE 1 - DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS

1.1	LE CADRE DES RELATIONS ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET LE SENEGAL	1
1.1.1	OBJECTIFS GENERAUX DE LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE	1
1.1.2	OBJECTIFS STRATEGIQUES DE LA COOPERATION AVEC LE SENEGAL.....	2
1.1.3	PRINCIPAUX ACCORDS BILATERAUX	3
1.2	DIAGNOSTIC DU PAYS.....	5
1.2.1	ANALYSE DE LA SITUATION POLITIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE.....	5
1.2.1.1	Situation politique et institutionnelle.....	5
1.2.1.2	Situation économique et commerciale	9
1.2.1.3	Situation sociale	14
1.2.1.4	Situation environnementale	17
1.2.1.5	Le Sénégal dans son contexte international.....	19
1.2.2	STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU SENEGAL	19
1.2.2.1	Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)	19
1.2.2.2	La CEDEAO et l'UEMOA.....	20
1.2.2.3	La Stratégie de Réduction de la Pauvreté	20
1.2.2.4	Stratégies nationales et politiques sectorielles	22
1.2.3	VIABILITE DES POLITIQUES ET DEFIS A MOYEN TERME.....	23
1.3	COOPERATION PASSEE ET PRESENTE	27
1.3.1	VUE D'ENSEMBLE DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE	27
1.3.2	ELEMENTS D'EVALUATION DE LA COOPERATION PASSEE ET PRESENTE	28
1.3.2.1	Performance financière	28
1.3.2.2	Approche participative	29
1.3.2.3	Cohérence avec les politiques sectorielles	29
1.3.2.4	Recours à l'appui budgétaire.....	30
1.3.2.5	Suivi des projets et programmes	31
1.3.2.6	Aspects transversaux.....	32
1.3.3	PROGRAMMES DES ETATS MEMBRES ET DES AUTRES BAILLEURS	32
1.3.3.1	Les Etats membres de l'Union européenne	32
1.3.3.2	Les autres bailleurs de fonds.....	33
1.3.4	AUTRES POLITIQUES DE L'UNION EUROPEENNE.....	35
1.4	STRATEGIE DE REPONSE.....	37
1.4.1	LES DETERMINANTS DE LA STRATEGIE	37
1.4.1.1	La situation du pays et l'agenda politique	37
1.4.1.2	Principes directeurs de la coopération	38

1.4.2	PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRATEGIE DE COOPERATION	38
1.4.2.1	Domaine de concentration 1 : Appui à l'intégration régionale et commerciale	39
1.4.2.2	Domaine de concentration 2 : Assainissement.....	43
1.4.2.3	Appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	44
1.4.2.4	Autres activités.....	45

PARTIE 2 - PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

2.1	PROGRAMME INDICATIF NATIONAL.....	1
2.1.1	INTRODUCTION.....	1
2.1.2	INSTRUMENTS FINANCIERS.....	1
2.1.2.1	10e FED, enveloppe A, € 230 millions.....	1
2.1.2.2	10ème FED, enveloppe B, € millions.....	2
2.1.2.3	Facilité d'investissement.....	2
2.1.2.4	10e FED, programme indicatif régional, € Millions	2
2.1.2.5	Autres instruments financiers.....	2
2.1.3	DOMAINES DE CONCENTRATION.....	2
2.1.3.2	Domaine 1 : Appui à l'intégration régionale et commerciale.....	2
2.1.3.2	Domaine 2 : Assainissement.....	4
2.1.4	APPUI BUDGETAIRE GENERAL.....	4
2.1.5	AUTRES PROGRAMMES	5
2.1.6	CADRE D'INTERVENTION	5
2.1.7	CALENDRIER INDICATIF DES ENGAGEMENTS ET DECAISSEMENTS.....	5
2.1.8	CHRONOGRAMME DES ACTIVITES.....	5
2.1.9	CADRE D'INTERVENTION	6

ANNEXES

ANNEXE 1 - TABLEAU DES INDICES MACRO-ECONOMIQUES

ANNEXE 2 - MATRICE ACTUALISEE DES DONATEURS

ANNEXE 3 - PROFIL ENVIRONNEMENTAL DU SENEGAL

ANNEXE 4 - PROFIL MIGRATOIRE

ANNEXE 5 - PRINCIPALES CONVENTIONS INTERNATIONALES RATIFIEES PAR LE SENEGAL

ANNEXE 6 - LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

ANNEXE 7 - BIBLIOGRAPHIE

Liste des sigles

AATR	Agence Autonome des Travaux Routiers
ABSRP	Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ACP	Pays de la région Afrique, Caraïbes, Pacifique
ADEPME	Agence de Développement des PME
AFD	Agence Française de Développement
ANE	Acteurs Non Etatiques
ANRAC	Agence Nationale pour la Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
APE	Accord de Partenariat Economique
APIX	Agence chargée de la Promotion de l'Investissement et des grands Travaux
APP	Accords de Partenariat de Pêche
ARD	Agence Régionale de Développement
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
ASEPEX	Agence Sénégalaise pour la Promotion des Exportations
BAD	Banque Africaine de Développement
BCI	Budget Consolidé d'Investissement
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CAS	Cellule d'Appui et de Suivi
CAS-PNDS	Cellule d'Appui et de Suivi au Plan National de Développement Sanitaire
CCHS	Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi
CCIA	Comité de Coordination Inter Agence pour la Vaccination
CCM	Commission Nationale de Coordination du Fonds Mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CDSMT	Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme

CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENA	Commission Electorale Nationale Autonome
CFAA	Country Financial Accountability Assessment
CL	Collectivités Locales
CLTCC	Commission de Lutte contre la non Transparence, la Corruption et la Concussion
CMP	Code des Marchés Publics
CNCA	Commission Nationale des Contrats de l'Administration
CNCS	Comité National de Coordination et de Suivi
COF	Contrôleur des Opérations Financières
COFD	Contrôleur des Opérations Financières Délégué
COM	Cadre d'Obligations Mutuelles
CNRA	Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel
CPAR	Country Procurement Assessment Review
CRAES	Conseil de la République pour les Affaires Economiques et Sociales
CREA	Centre de Recherches Economiques Appliquées
CRES	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale
CSPLP	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
CSRP	Crédit de Soutien à la Réduction de la Pauvreté
DAGE	Directeur de l'Administration Générale et de l'Equipement
DAPS	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DCEF	Direction de la Coopération Economique et Financière
DDI	Direction de la Dette et de l'Investissement
DGF	Direction Générale des Finances
DIC	Division des Investigations Criminelles
DIPE	Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance
DIREL	Direction de l'Elevage
DOS	Document d'Orientation Stratégique
DPDA	Document de Politique de Développement Agricole

DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Éducation
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
DSRP	Document de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté
DTCP3	Vaccination Diphtérie-Tétanos-Coqueluche-Polio (3)
ECB	Ecole Communautaire de Base
EDS	Enquête Démographie Santé
EPPS	Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal
EPS	Etablissement Public de Santé
EPT	Education Pour Tous
ESAM	Enquête Sénégalaise auprès des Ménages
ESIS	Enquête Sur les Indicateurs de Santé
ETFP	Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
FAFS	Fédération des Associations Féminines du Sénégal
FAO	Organisation des Nations Unies Pour l'Alimentation et l'Agriculture
FDD	Fonds de Dotation pour la Décentralisation
FECL	Fonds d'Équipement des Collectivités Locales
FED	Fonds Européen de Développement
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
FTI	Fast Track Initiative
GC	Groupe Consultatif
GES	Gaz à Effet de Serre
GIF	Groupe d'Initiative des Femmes
IBW	Institutions de Bretton Woods
IDE	Investissement Direct Étranger
IGE	Inspection Générale d'État
IGF	Inspection Générale des Finances
IPPTE	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
IPS	Indice de Parité entre les Sexes
ISARV	Initiative Sénégalaise d'Accès aux Antiviraux

LF	Loi de Finance
LOASP	Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LPG	Lettre de Politique Générale
ME	Ministère de l'Education
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
METFP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MPDD	Ministère du Plan et du Développement Durable
MSPM	Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NTIC	Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication
OCB	Organisations Communautaires de Base
OD	Ordonnateurs Délégués
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ON	Ordonnateur National
ONAS	Office National d'Assainissement du Sénégal
ONEL	Observatoire National des Elections
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PABDAS	Programme d'Appui Budgétaire à l'Ajustement Structurel
PACE	Programme Panafricain de Contrôle des Epizooties
PADELU	Programme d'Appui au Développement Local Urbain
PAJ	Programme d'Actions prioritaires Justice
PAP	Plan d'Action Prioritaire
PAPNBG	Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance
PAR	Programme d'Appui aux Régions
PCRBF	Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières

PDEF	Programme Décennal de l'Education et de la Formation
PDIS	Programme de Développement Intégré de la Santé
PEFSE	Programme d'Education, de Formation et de Sensibilisation Environnementale
PELT	Projet Eau à Long Terme
PEPAM	Programme d'Eau Potable et d'Assainissement à Long Terme
PIB	Produit Intérieur Brut
PIC	Plan Inter-Communal
PIN	Programme Indicatif National
PLD	Plan Local de Développement
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNAE	Programme National d'Action pour l'Environnement
PNBG	Programme National de Bonne Gouvernance
PNDA	Programme National de Développement Agricole
PNDE	Plan National de Développement de l'Elevage
PNDL	Programme National pour le Développement Local
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PO	Plan d'Opération
POS	Plans d'Opérations Sectoriel
PRAESC	Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance
PRDI	Plan Régional de Développement Intégré
PRDCC	Programme de Renforcement et de Développement des Capacités Commerciales
PSIDEL	Programme de Soutien aux Initiatives de Développement Local
PSJS	Programme Sectoriel Justice Sénégal
PST	Programme Sectoriel des Transports
PTIP	Programme Triennal d'Investissement Prioritaire
RAC	Revue Annuelle Conjointe
RDP	Revue des Dépenses Publiques
SCA	Stratégie de Croissance Accélérée

SIGFIP	Système Intégré de Gestion des Finances Publiques
SNEEG	Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
STRADEX	Stratégie de Développement et de Promotion des Exportations
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TEC	Tarif Extérieur Commun
TMI	Taux de Mortalité Infantile
TMIJ	Taux de Mortalité Infanto-Juvenile
TOFE	Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UCAD	Université Cheikh Anta Diop de Dakar
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNIFEM	Programme des Nations Unies pour la Femme
USAID	United States Agency for International Development

**Partie 1 -
Document de Stratégie Pays**

1.1 Le cadre des relations entre l'Union Européenne et le Sénégal

1.1.1 Objectifs généraux de la stratégie de l'Union Européenne

Conformément à l'article 177 du traité instituant la Communauté européenne, la politique de la Communauté dans le domaine de la coopération au développement favorise :

- § le développement économique et social durable des pays en développement et plus particulièrement des pays les plus défavorisés d'entre eux ;
- § l'insertion harmonieuse et progressive des pays en développement dans l'économie mondiale ;
- § la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

L'Europe doit s'assigner un rôle cohérent de **partenaire mondial**, sous-tendu par ses valeurs fondamentales, en assumant des responsabilités régionales, en favorisant le rayonnement du développement durable et en contribuant à la sécurité civile et stratégique.

L'Union a mis au point une vaste gamme d'outils de relations extérieures (politique commerciale commune, coopération au travers d'accords bilatéraux et multilatéraux, coopération au développement, politiques étrangère et de sécurité communes, politiques de défense et de sécurité communes, aide humanitaire et assistance financière), ainsi que la projection externe des politiques internes (énergie, environnement, transport, justice et affaires intérieures, etc.).

L'action extérieure de l'Union - qui englobe la politique étrangère et de sécurité commune, la politique commerciale commune et la coopération avec les pays tiers - fournit un cadre permettant à la fois de rassembler tous les instruments communautaires et de mettre progressivement en place un ensemble d'actions communes reposant sur des positions communes dans le domaine plus vaste des relations politiques.

En conséquence de l'élargissement, l'UE s'est vue confier des responsabilités encore plus importantes, en tant que chef de file régional et partenaire mondial. Elle devrait donc renforcer sa capacité à promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et concentrer ses efforts sur la lutte contre la pauvreté, tant dans son voisinage que par le biais de ses politiques multilatérales et bilatérales, qui visent essentiellement le développement durable et la stabilité politique. De cette façon, l'UE parviendra à une véritable cohérence entre son agenda intérieur et son agenda extérieur, contribuant ainsi à la sécurité et à la prospérité à l'échelle mondiale.

1.1.2 Objectifs stratégiques de la coopération avec le Sénégal

Les objectifs du traité sont confirmés à l'article 1^{er} de *l'accord de partenariat ACP-UE*, signé à Cotonou le 23 juin 2000 et révisé à Luxembourg le 25 juin 2005. L'objectif général de l'accord de Cotonou est de promouvoir une approche stratégique commune de la réduction de la pauvreté, qui soit compatible avec les objectifs du développement durable, ainsi que l'intégration progressive des pays ACP dans l'économie mondiale. La coopération entre la Communauté et le Sénégal poursuivra ces objectifs, en prenant en compte les principes fondamentaux définis à l'article 2, notamment l'encouragement de «l'appropriation» de la stratégie par les pays et les populations concernés, et les éléments essentiels et l'élément fondamental définis aux articles 9 et 11b de l'accord.

Si le traité et l'accord de Cotonou constituent la base juridique de la coopération de la CE avec les pays ACP, le *consensus européen sur le développement* récemment adopté définit le cadre général de la politique au niveau de l'UE. L'objectif général et principal de la politique de développement de l'UE est la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, conformément à l'agenda international et en tenant dûment compte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Parmi les autres objectifs importants figurent également les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

Une meilleure efficacité de l'aide est essentielle à la réduction de la pauvreté. En conséquence, l'UE fera progresser la coordination, l'harmonisation et l'alignement. Elle favorisera une meilleure complémentarité des donateurs en œuvrant en faveur d'une programmation pluriannuelle commune fondée sur les stratégies et les procédures des pays partenaires, les instruments communs de mise en œuvre, les missions communes menées par les donateurs et l'utilisation de dispositifs de cofinancement. L'UE aura le premier rôle dans la mise en œuvre des engagements relatifs à l'efficacité de l'aide énoncés dans la déclaration de Paris et tirera profit de l'expérience des nouveaux États membre afin de renforcer leur rôle en tant que donateurs.

Elle fera progresser la cohérence des politiques au service du développement dans de nombreux secteurs. Il s'agit de permettre à toutes les politiques de l'UE n'ayant pas trait à l'aide de soutenir les pays en développement dans leurs efforts pour atteindre les OMD.

La programmation nationale et régionale de la Communauté se fondera sur le principe de concentration, à savoir la sélection, grâce au dialogue avec les pays partenaires, d'un nombre limité de domaines prioritaires, plutôt qu'une dispersion des efforts dans des secteurs trop variés. C'est ainsi que la Communauté concentrera son activité dans les neuf domaines suivants, eu égard aux avantages comparatifs de la CE dans certains d'entre eux : le commerce et l'intégration régionale ; l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles ; les infrastructures, les communications et les transports ; l'eau et l'énergie ; le développement rural, l'aménagement du territoire, l'agriculture et la sécurité alimentaire ; la gouvernance, la démocratie, les droits de l'homme et le soutien aux réformes économiques et institutionnelles ; la prévention des conflits dans les États fragiles ; le développement humain ; la cohésion sociale et l'emploi.

La Communauté adoptera une méthode plus rigoureuse pour intégrer les questions transversales suivantes : la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, les droits des enfants et des populations indigènes, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement à long terme et la lutte contre le VIH/SIDA.

En décembre 2005, le Conseil européen a adopté une stratégie de l'UE pour l'Afrique. La stratégie définit un cadre d'action à long terme entre l'Europe et l'Afrique à tous les niveaux: avec les institutions panafricaines telles que l'Union africaine, les organisations régionales et les administrations nationales. Elle définit la manière dont l'UE peut appuyer au mieux les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La stratégie repose sur trois piliers: i) promouvoir certaines exigences clés pour assurer le développement durable, telles que la paix, la sécurité et une bonne gouvernance, ii) soutenir l'intégration régionale, le commerce et l'interconnectivité pour favoriser le développement économique et iii) améliorer l'accès aux services sociaux de base (santé, enseignement) et la protection de l'environnement pour atteindre les OMD 1-6 plus rapidement.

1.1.3 Principaux accords bilatéraux

La coopération entre le Sénégal et l'Union Européenne est régie par les dispositions de l'Accord de Partenariat signé à Cotonou, le 23 juin 2000, entre les Etats ACP, la Communauté Européenne et ses Etats membres.

Toutefois, dans le domaine spécifique de la pêche, un protocole d'accord entre le Sénégal et la Communauté économique européenne, conclu pour la première fois en 1980 et régulièrement renouvelé depuis lors, fixait les possibilités de pêche pour les navires de l'UE dans les eaux territoriales sénégalaises en contrepartie d'un appui financier de la Commission Européenne. Cet accord venant à échéance le 30 juin 2006, des négociations ont été engagées entre les deux parties en vue de conclure un accord de type nouveau, dit Accord de Partenariat de Pêche, comprenant deux volets principaux :

- § La compensation pour l'acquisition des droits à la pêche par les navires de l'UE au large des côtes sénégalaises. La pêche durable devrait être le principe de base de ce nouvel accord. Aussi, n'y a-t-il pas de négociation possible pour les espèces de poissons dont l'exploitation est à son maximum.
- § Des fonds additionnels pour le financement de la coopération Sénégal-UE, dans le but de moderniser le secteur de la pêche, de le rendre plus compétitif, d'améliorer les normes phytosanitaires et d'aider au développement des secteurs ayant des liens avec la pêche ou les services s'y rattachant.

Les négociations de l'accord de partenariat n'ont pas abouti assez rapidement pour permettre que celui-ci prenne la suite de l'accord de pêche.

1.2 Diagnostic du pays

1.2.1 Analyse de la situation politique, économique, sociale et environnementale

1.2.1.1 Situation politique et institutionnelle

Le contexte et les caractéristiques du système politique et institutionnel

Réputé pour sa stabilité politique depuis son indépendance en 1960, le Sénégal bénéficie d'un régime démocratique pluraliste. L'élection présidentielle de mars 2000 a permis une alternance politique. La nouvelle Constitution de 2001 a été adoptée par référendum.

Le régime du pays est de type présidentiel. Le Président détermine la politique de la Nation (art. 42). Après deux années de législature, il peut dissoudre, indépendamment d'une motion de censure, l'Assemblée Nationale. Cette dernière manque structurellement de moyens pour remplir pleinement son rôle. En outre, si la nouvelle Constitution a doté l'opposition d'un statut, elle a allongé la durée du mandat présidentiel de 5 à 7 ans et supprimé le Sénat.

Les quelques données existantes sur la participation de la population au processus électoral permettent de faire état de pratiques démocratiques : les taux de participation auraient été de 62 % pour l'élection présidentielle de 2000 et de 50,2 % pour les élections locales de 2002, avec cependant un faible taux d'inscription sur les listes électorales.

L'Etat sénégalais a affiché ces dernières années une volonté de renforcer la démocratie, comme en témoigne son adhésion au « Mécanisme africain d'examen par les Pairs » du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). A titre d'exemple, les mécanismes de contrôle des élections ont été renforcés par la création par la loi du 17 mars 2004 de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA). Cette institution a une autonomie financière et de réels pouvoirs de contrôle et de sanction. Mais il ne peut y avoir de démocratie sans une administration forte assurant la continuité de l'action publique, ce qui constitue une nécessité au Sénégal où le gouvernement est régulièrement remanié. Or malgré les réformes entreprises, l'administration sénégalaise est fragilisée par de fréquentes réorganisations et reste peu transparente.

Droits de l'Homme et libertés publiques

Le Sénégal proclame dans sa Constitution son adhésion aux Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. Il a ratifié les principales conventions internationales (élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979, Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981...) et s'est doté des instruments juridiques internes pour les faire respecter. La peine de mort a été supprimée en 2004.

La protection des droits de l'Homme et la coordination des actions dans le domaine sont confiées au Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à la Promotion de la Paix créé par un décret de juin 2004 et rattaché à la Présidence. Toutefois, le Haut Commissaire, qui a pourtant le rang de Ministre, ne dispose que d'un personnel limité, qui assure essentiellement une mission de guichet de réclamations. Plus inquiétant : la fréquence des atteintes aux libertés avec les récentes interpellations menées par la Division des Investigations Criminelles (DIC) à la veille des élections de 2007.

Les médias nombreux et actifs ont joué un rôle important dans les élections présidentielles de 2000. Néanmoins la loi de décembre 2005 instituant le Conseil National de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA), dont les membres sont nommés par le Président de la République et les pouvoirs de contrôle et de sanction importants, ne devra pas remettre en cause l'effectivité de la liberté d'expression au Sénégal.

L'Etat de droit

Le Sénégal peut être considéré comme un Etat de droit (ratification des principales conventions internationales et adoption de la Déclaration universelle de 1948 citée ci-dessus, régime de séparation des pouvoirs et moyens).

Toutefois le diagnostic formulé dans le cadre du Programme Sectoriel Justice du Sénégal 2004-2013 (PSJS) relève de sérieux manquements dans le système judiciaire : faible indépendance des magistrats, « déficit quantitatif et qualitatif en ressources humaines », « indigence matérielle » et « laxisme de certains auxiliaires permettant à des opérateurs véreux de continuer à parasiter l'espace économique.. ». Par ailleurs, la justice administrative doit également être réformée puisque aucune jurisprudence n'existe à ce jour.

Le Sénégal possède un système moderne de gendarmerie et de police. Néanmoins le conflit de la Casamance constitue toujours un risque pour la sécurité intérieure. La contestation par certains des protagonistes de l'accord de paix intervenu en décembre 2004 fait obstacle au déroulement des négociations qui devaient s'engager pour la mise en œuvre de cet accord. Malgré un Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance (PRAESC), la reprise des activités commerciales tarde, alors même que le conflit trouve en partie sa source dans l'isolement de la population casamancienne confrontée à de graves problèmes économiques et sociaux.

La société civile et la participation

Les Acteurs Non Etatiques (ANE) n'ont pas toujours les moyens de tenir la place qui leur est assignée dans l'action publique. Les ONG et associations sénégalaises sont nombreuses, dispersées, hétérogènes et peu impliquées dans le dialogue social. Leur efficacité est menacée par leurs rivalités et leur manque d'organisation. Le même constat peut être fait pour les syndicats ou pour les OCB, organisations communautaires représentant la société civile dans le cadre de la décentralisation. Pour la mise en place d'un développement réellement participatif, il s'agit désormais de lever les contraintes qui pèsent sur les ANE, à savoir : i) leurs faiblesses institutionnelles et l'insuffisance de leur participation au dialogue dans le cadre des politiques de développement et ii) l'insuffisance des capacités

organisationnelles des ANE leur permettant d'améliorer leurs structures, d'accéder à l'information stratégique, de créer une mobilisation et d'élaborer des propositions adaptées aux besoins de la société.

S'agissant des relations sociales, les responsables politiques s'efforcent, dans la continuité de la signature de la charte sociale du 22 novembre 2002 et de la création d'un Comité National de Dialogue Social, de créer les conditions propices à un dialogue entre tous les acteurs sociaux, lesquels doivent eux-mêmes s'impliquer davantage dans une démarche participative au service de l'intérêt général.

La question du genre

Au Sénégal, les femmes représentent 52 % de la population, supportent 90 % des charges domestiques, et ont un taux d'analphabétisme d'environ 70%.

Le Sénégal a ratifié en 2004 le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme. Pris en compte dans le premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), la question genre est aujourd'hui traitée dans sa dimension transversale et relancée sous le thème de la protection des groupes sensibles dans le DSRP II. Par ailleurs, il existe une Stratégie Nationale pour l'Equité et l'Egalité de Genre (SNEEG). Le Sénégal est doté de nombreuses institutions et organisations permettant la prise en compte du genre dans les différentes politiques et programmes engagés: Ministère de la Femme, de la Famille et du Développement Social; Ministère des PME, de l'Entreprenariat Féminin et de la Microfinance; Fédération des Associations Féminines du Sénégal (FAFS).

Le Sénégal est un des pays d'Afrique de l'Ouest où les droits des femmes sont les mieux reconnus. Toutefois, ce sont surtout leurs besoins élémentaires qui sont satisfaits, alors que leurs intérêts stratégiques restent peu défendus (connaissance de leurs droits, accès au leadership dans les domaines sociaux et politiques...).

La politique de bonne gouvernance

Conformément aux engagements pris dans le cadre du NEPAD, le DSRP et le Programme Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG), lancé en janvier 2003, visent à faire de ce pré-requis au développement un principe de base de l'action publique sénégalaise.

En la matière, le DSRP centre ses actions sur, d'une part, la lutte contre la corruption et la modernisation de l'administration et, d'autre part, la rationalisation et l'approfondissement de la décentralisation et du développement local. Le PNBG repose sur une évaluation de la bonne gouvernance qui porte sur la qualité du service public et sur l'impact des politiques de développement.

Le service public souffre d'une faible qualité de l'accueil, d'un service public peu accessible, d'un manque d'éthique professionnelle, d'un système de communication peu performant. Des manquements en termes d'organisation, de contrôle, d'évaluation ainsi que de ressources humaines expliquent cette situation.

L'analyse de l'impact des politiques de développement a mis en lumière trois goulots d'étranglement à l'instauration d'une bonne gouvernance: i) le manque de capacité et d'implication des acteurs de la société civile pour opérer des changements, ii) l'absence de coordination entre ces acteurs et iii) l'absence de dialogue social.

Partant de ce constat, les composantes du PNBG ont été définies comme suit: l'amélioration de la qualité du service public ; la promotion de la gouvernance économique, locale et judiciaire ; l'amélioration de la qualité du travail parlementaire et le développement des NTIC. Bonne gouvernance et lutte contre la pauvreté sont désormais indissociables comme en témoigne le DSRP II qui retient la Bonne Gouvernance et le développement décentralisé et participatif comme un de ses quatre axes prioritaires. La Bonne Gouvernance est déclinée sous trois dimensions: la gouvernance économique et l'amélioration de la qualité du service public ; la gouvernance judiciaire ; et la gouvernance locale.

L'amélioration de la gouvernance économique implique une meilleure qualité du service public et la poursuite de l'amélioration de la gestion des dépenses publiques et du système de passation des marchés. A cet effet, un plan national d'action a été élaboré en 2003. Il prévoit, notamment, l'informatisation du MEF, le renforcement des capacités de l'Assemblée Nationale et de la Cour des Comptes ainsi qu'une réforme du système statistique.

Dans un pays qui, d'après Transparency International, est en légère progression mais toujours mal classé dans le baromètre mondial de la corruption (78ème place sur 158 en 2005), il faut se féliciter de la création par la loi de novembre 2003 de la Commission de Lutte contre la Non-Transparence, la Corruption et la Concussion (CLTCC). Toutefois l'organisme n'a ni la reconnaissance nécessaire, ni les moyens d'exercer un pouvoir par ailleurs limité. Des solutions peuvent être recherchées dans des actions complémentaires d'acteurs de la société civile parmi lesquels se dessine une volonté s'assainir la vie politique (organisation d'actions citoyennes, constitution de réseaux d'acteurs à l'instar du Forum civil avec les « ateliers d'intégrité » ou des projets de « Maisons du citoyen »).

Une justice accessible, efficace et indépendante est une nécessité pour un Etat moderne. Au Sénégal, les tribunaux et les greffes doivent être impérativement modernisés pour réduire les délais de procédure et rendre ces dernières plus transparentes. La poursuite des réformes entreprises à travers le PSJS implique i) de renforcer les capacités du législateur et de toutes les autorités ayant compétence pour créer des normes juridiques, ii) de garantir une justice proche des justiciables, rapide, équitable et respectée, iii) d'assurer une formation solide aux magistrats et auxiliaires de justice et iv) de consolider la lutte contre la corruption.

Le 22 mars 1996, le Sénégal a adopté une loi portant Code des collectivités locales. Le texte consacre l'existence au Sénégal des trois collectivités locales que sont la région, la commune et la commune rurale. La réforme de la décentralisation a été complétée par le Plan d'actions du gouvernement (2003-2005). Aujourd'hui, le Programme National de Développement Local (PNDL), lancé en 2005, est le principal instrument de décentralisation pour assurer une gouvernance locale effective. Par ailleurs le PNBG

propose une amélioration du cadre institutionnel, un renforcement des capacités humaines, une coordination des interventions des acteurs du développement local, une amélioration des finances locales et la décentralisation de la gestion des dépenses publiques.

Le bilan de la gouvernance locale et du développement local à travers la décentralisation reste à ce jour mitigé. Libérées de la tutelle, les 441 collectivités sont devenues des instances reconnues dans la prise en charge des initiatives locales. La politique de décentralisation a notamment misé sur le développement de la participation avec la reconnaissance des organisations communautaires (OCB) et l'organisation d'un partenariat entre les instances élues et celles de la société civile, notamment dans l'élaboration des différents types de plans locaux (PRDI, PIC, PLD). Il est possible, à cet égard, de faire état d'une expérience amorcée de gouvernance locale.

Toutefois, les collectivités locales manquent de moyens financiers, humains et matériels pour réaliser leurs objectifs. La création du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL) et celle du Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) ne s'est pas accompagnée des transferts financiers qu'imposaient les transferts de compétence. La création d'une fonction publique locale n'est pas à l'ordre du jour alors que le besoin de formation des agents et des élus, dont le statut n'est pas clairement défini, est évident. La décentralisation entreprise doit enfin être confortée par une politique de déconcentration des administrations centrales.

1.2.1.2 Situation économique et commerciale

Situation et politique macroéconomiques

Au cours de la période avril 2003 à avril 2006, le Sénégal a bénéficié d'un programme d'appui du Fonds Monétaire International au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Les revues de la situation et de la politique macroéconomiques menées dans ce cadre par les experts du Fonds, même si elles ont été amenées à relever des manquements dans la mise en œuvre par les autorités sénégalaises de leurs engagements, notamment en ce qui concerne la gestion de certaines entreprises publiques, ont globalement conclu au caractère prudent et sain de la politique budgétaire.

De fait, les principaux indicateurs macroéconomiques témoignent d'une situation macroéconomique saine : faible taux d'inflation ; déficit budgétaire soutenable ; encours de la dette publique inférieur à 50% du PIB et qui devrait encore diminuer en raison de l'atteinte par le Sénégal du point d'achèvement de l'initiative PPTE et de son éligibilité à la réduction de la dette multilatérale ; réserves de change représentant près de 5 mois d'importations de biens et services ; absence d'arriérés de paiement sur la dette intérieure et extérieure ; taux de pression fiscale relativement élevé en comparaison des pays de la région ; poids modéré de la masse salariale publique dans le total des dépenses publiques ; etc. Au sein de l'UEMOA, le Sénégal est le pays qui satisfait le mieux aux critères de convergence arrêtés par l'organisation.

Dans l'ordre des indicateurs macroéconomiques, le seul sujet de préoccupation majeure est le déficit des paiements courants. Hors transferts officiels courants, le déficit de l'année

2005 est estimé par le FMI à 396 milliards FCFA, soit 9,2% du PIB. Ce déficit serait encore beaucoup plus élevé si le Sénégal ne bénéficiait de près de 300 milliards FCFA de transferts privés, dont l'essentiel correspond à des transferts à leurs familles des sénégalais à l'étranger.

Au terme du programme FRPC 2003-2006 les autorités sénégalaises ne souhaitent pas conclure de nouvel accord financier avec le Fonds, mais poursuivre leur collaboration avec celui-ci dans le cadre des consultations au titre de l'article IV. Il ne semble pas que l'on doive pour autant redouter un relâchement dans la conduite de la politique budgétaire. Au demeurant, le Sénégal reste sous la surveillance multilatérale de l'UEMOA.

La gestion des finances publiques

La gestion des finances publiques a fait l'objet, depuis le début des années 2000, de nombreuses analyses dont les résultats convergent et dont les autorités sénégalaises partagent pour l'essentiel les conclusions et recommandations.

Le cadre institutionnel et réglementaire est jugé satisfaisant et répondant aux principes et exigences de la séparation des pouvoirs. Le dispositif juridique et d'exécution des finances publiques est complet. Le Sénégal a transposé entre 2001 et 2003 l'ensemble des directives UEMOA concernant les finances publiques. Enfin, un « nouveau » code des marchés publics a été adopté, tandis qu'était mis en place un système informatique de gestion de la dépense. Cependant, si d'importantes réformes institutionnelles ont été engagées et des outils mis en place pour améliorer la gestion des finances publiques, les diagnostics du système de gestion des finances publiques ont également souligné que d'importants efforts restaient à faire pour préserver les acquis, consolider le système, approfondir les réformes (transparence, contrôle, reddition des comptes, etc.) et pour mettre en place l'ensemble des mesures, actions ou structures prévues dans les textes réglementaires.

C'est ainsi que sur la base des diagnostics CFAA et CPAR menés en 2002 par la Banque Mondiale et la BAD avec la participation du gouvernement et d'autres bailleurs, a été établi un plan d'actions de réformes des finances publiques. Ce plan, qui détaille les mesures à prendre pour remédier aux faiblesses constatées dans la gestion des finances publiques, a été validé en juillet 2003 par un Conseil interministériel. Un dispositif institutionnel a été mis en place pour assurer le pilotage et la mise en œuvre effective du plan d'action CFAA/CPAR, dont le suivi est assuré par un Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (CCHS), qui réunit les autorités sénégalaises et les principaux bailleurs de fonds intéressés à la gestion des finances publiques.

Une mission d'évaluation externe de la mise en œuvre des réformes a eu lieu en mai/juin 2006. Les conclusions de cette évaluation sont globalement positives. Les évaluateurs ont noté une large appropriation des réformes par l'administration sénégalaise. Ils ont observé que deux ans à peine après le démarrage effectif du processus de réforme, 40% à 50% des actions prévues dans le plan CFAA/CPAR avaient été mises en œuvre, performance qu'ils ont jugée honorable compte tenu de la complexité de certaines mesures et des aléas de la mise en place de certains financements. Enfin, s'ils ont formulé des recommandations, visant notamment à améliorer la programmation des actions et à structurer plus fermement

le plan d'actions, ils ont jugé pertinents le principe de responsabilisation des structures opérationnelles sur lequel est construit le projet et les indicateurs mis en place pour le suivi de la réforme.

Les infrastructures

Le réseau routier du Sénégal s'étend sur 14.500 km. Son état reste très insatisfaisant : en 2005, plus de 40% des routes revêtues et 70% des routes en terre étaient en mauvais ou très mauvais état. On compte également 1.057 km de voies ferrées avec deux axes principaux : la ligne Dakar – Bamako, dont la gestion a été confiée en 2003 à un concessionnaire, et la ligne Thiès – Saint-Louis, qui ne fait pas actuellement l'objet d'une exploitation commerciale. Le pays compte également 3 aéroports internationaux.

En matière d'infrastructures de transport, le principal atout du Sénégal est toutefois le port de Dakar au carrefour de nombreuses routes maritimes entre l'Europe, l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et le continent africain. Mais la saturation et l'inadaptation des infrastructures de transport dans l'agglomération de Dakar ne permet pas au Sénégal de tirer pleinement parti de cet atout. Au demeurant, les coûts de transport sont élevés et constituent un véritable goulot d'étranglement pour l'économie nationale et dakaroise. Le Programme d'Amélioration de la Mobilité Urbaine du gouvernement vise à remédier à cette situation.

Pour désengorger Dakar, il est prévu, sur financement du Millenium Challenge Account, de développer un second pôle d'activités économiques à Diamniadio, à 35km de Dakar. Un deuxième programme sectoriel de Transports (PST2) d'un montant de \$581 millions est en cours d'exécution avec l'appui notamment de la Banque Mondiale et de l'UE et doit permettre à l'échelle nationale la rénovation des infrastructures routières, la modernisation du chemin de fer, ainsi que des réformes en matière de gestion financière du secteur.

Le Sénégal dispose d'infrastructures de télécommunications performantes avec notamment des liaisons sous-marines à fibre optique reliant l'Afrique, l'Europe, l'Amérique et l'Asie, le développement du réseau IP (Internet Protocol) et de la technologie ADSL. Ceci a permis le développement d'un secteur de télé-services dont la croissance est extrêmement rapide. Le nombre de lignes téléphoniques fixes et de téléphones portables est passé de 6‰ habitants en 1990 à 77,7‰ en 2003, du fait principalement de la téléphonie mobile.

La structure productive et la croissance économique¹

L'économie sénégalaise se caractérise par une structure duale entre le secteur primaire, qui reste le premier pourvoyeur d'emplois, et le secteur tertiaire privé et public, qui est le principal contributeur du PIB.

¹ Tous les chiffres mentionnés dans ce paragraphe ont pour source l'Agence Nationale de Statistique et de Démographie.

- § l'agriculture, l'élevage et la pêche emploient plus de la moitié de la population active totale mais ne contribuent que pour moins de 15% à la formation du PIB. L'écart entre ces deux chiffres traduit la très faible productivité du travail dans ce secteur ;
- § conséquence de ce fort emploi agricole, mais également de nombreux emplois dans le petit commerce, le secteur informel concentre plus de 90% de l'emploi total ;
- § le secteur tertiaire privé et public fournit plus de 45% du PIB mais emploie à peine plus de 30% de la population active totale ;
- § peu développées, l'industrie et la construction emploient 15% de la population active totale et fournissent un peu plus de 20% du PIB.

Un dernier trait caractéristique de l'économie sénégalaise est la très forte polarisation de l'activité dans et autour de la capitale, qui concentrerait les trois-quarts des emplois du secteur formel et 80% de l'activité économique.

La croissance économique, à peine supérieure à l'augmentation de la population dans les années qui ont précédé la dévaluation du franc CFA en 1993, est désormais plus soutenue. Sur les cinq années 2001-2005, le taux de croissance du PIB en volume s'est établi à 4,7% l'an. Bien que supérieur à l'augmentation de la population, de l'ordre de 2,5% l'an, ce chiffre reste insuffisant pour permettre une réduction rapide de la pauvreté.

L'investissement public, en croissance de plus de 15% l'an, a été au cours des cinq dernières années le principal moteur de la croissance. En revanche, on ne note pas de décollage des investissements privés. La croissance de ceux-ci à 3,9% l'an sur la période, a été sensiblement inférieure à la croissance du PIB. Encore faut-il noter que cette modeste croissance des investissements privés est le seul fait des ménages, et consiste principalement en construction de logements. Pour sa part, l'investissement des sociétés et des établissements financiers est demeuré stagnant. Les investissements directs, évalués sur base de statistiques de la BCEAO, n'ont qu'une contribution modeste à l'investissement productif. Sur la moyenne de la période 2001-2005, ils auraient représenté à peine plus de 1% du PIB et 6,5% de l'investissement productif privé.

A défaut d'un démarrage des investissements créateurs de capacités de production et générateurs de gains de productivité, la croissance de 7% à 8% l'an que le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté se donne pour objectif apparaît hors de portée.

Les échanges extérieurs

Plus encore que la faiblesse de l'investissement productif, les échanges extérieurs ont été dans la période récente un frein à la croissance économique. Les importations de biens et services se maintiennent sur un rythme tendanciel de croissance un peu supérieur à 3% l'an. Par contre, les exportations, qui avaient bénéficié dans la seconde moitié des années 90 de la dévaluation du FCFA et affichaient alors un taux de croissance supérieur à 6% l'an, se sont depuis lors affaiblies ; sur la période 2000-2005, leur croissance n'a été que de 2,5% l'an, et est désormais inférieure à la croissance des importations.

Cette médiocre performance tient notamment à ce que les exportations sont faiblement diversifiées et concentrées sur des produits dont la demande internationale est peu

dynamique. Les produits de la pêche, le phosphate et ses dérivés et les produits de l'arachide constituent la majeure part des produits exportés.

Un développement positif mérite toutefois d'être noté : la diversification des débouchés. En particulier, les exportations à destination d'autres pays africains s'accroissent rapidement, ce qui témoigne des progrès de l'intégration régionale des économies. Entre 2000 et 2004, la part des exportations sénégalaises vers d'autres pays africains a augmenté de plus de 10 points de pourcentage, de 28,2% à 39,2% des exportations totales, tandis que la part des exportations vers l'Europe régressait de 47,5% à 29,9% du total.

Les freins à la croissance

Le Sénégal ne manque pas d'attractivité économique, du fait notamment de son positionnement géographique et d'un cadre juridique et fiscal rénové. Au cours des dernières années des mesures ont été prises par le gouvernement pour stimuler l'investissement, notamment l'adoption d'une loi relative à la modernisation des procédures administratives appliquées aux investissements, la promulgation d'un nouveau Code des Investissements, la mise en place d'un régime d'« entreprise de franche exportation » et la modification des dispositifs fiscal et douanier, l'adoption d'une loi sur les opérations dites BOT (Build Operate Transfer). Le Sénégal a ratifié les sept actes uniformes sur les sociétés commerciales adoptés par l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA).

La médiocre performance de l'investissement productif et des exportations témoigne cependant de ce que l'activité des entreprises continue de se heurter à des contraintes. Les plus fréquemment citées sont :

- § la concentration de l'activité sur la ville de Dakar, d'où résultent la rareté et le coût élevé du foncier et de graves encombrements de circulation ; les villes secondaires, pauvrement équipées en infrastructures, n'offrent pas aux entreprises une alternative à la capitale ;
- § le coût élevé, en comparaison avec d'autres pays de la région, des transports et de l'énergie ; s'agissant de l'énergie, la situation s'est aggravée récemment du fait de fréquentes interruptions de la fourniture d'électricité ;
- § l'insécurité de la propriété foncière, qu'explique notamment l'archaïsme des outils utilisés par le cadastre ;
- § la rigidité du marché du travail, qui ne tient pas tant au Code du Travail qu'à l'interprétation restrictive qui en est donnée par les syndicats ouvriers et les tribunaux ;
- § le manque de personnel d'encadrement de niveau ouvrier qualifié et technicien ;
- § la corruption ;
- § l'insécurité judiciaire, les tribunaux étant fréquemment soupçonnés de rendre des jugements arbitraires ;
- § le faible niveau de bancarisation et la réticence des établissements bancaires à fournir du crédit à moyen terme aux petites et moyennes entreprises ; cette situation est clairement illustrée par la décision de la BEI de clôturer fin 2005, en raison de l'insuffisance de la demande, la Facilité d'Appui à l'Entreprise Privée, ligne de crédit octroyée aux banques locales pour le financement des PME.

1.2.1.3 Situation sociale

Indicateurs de pauvreté

Le Sénégal appartient au Groupe des Pays les Moins Avancés. Selon l'Indice de Développement Humain du PNUD, il se place au 157^{ème} rang sur 177 pays en 2003. Avec un PIB par habitant de 634 US\$, ce pays connaît en 2003 une espérance de vie à la naissance de 55,7 ans (56,9 ans pour les femmes et 54,5 ans pour les hommes) supérieure à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (46,1 ans) mais inférieure à l'ensemble des pays à faible revenu (58,4 ans). Le taux d'alphabétisation des adultes sénégalais de 39,9% (29,2% pour les femmes et 51,1% pour les hommes) est inférieur à celui des groupes de pays similaires (Afrique Sub-saharienne : 60,5%). Il en est de même du taux brut de scolarisation combiné (du primaire au supérieur), qui s'établit à 40% (Afrique Sub-saharienne : 50%).

Si des progrès ont été réalisés depuis les années 80, les performances économiques relativement satisfaisantes enregistrées par le Sénégal depuis 1995 n'ont que faiblement contribué à améliorer les conditions de vie des populations. Sur la base d'une ligne de pauvreté correspondant à la consommation de 2400 calories par équivalent adulte et par jour, le pourcentage des ménages en situation de pauvreté était estimé en 2001 à 53,9%, pourcentage en léger recul sur le chiffre de 57,9% estimé en 1994. Encore faut-il noter que cette légère réduction de la pauvreté enregistrée par les indicateurs statistiques n'est pas perçue comme telle par les ménages pauvres: selon l'enquête auprès des ménages sur la perception de la pauvreté (EPPS), réalisée en 2001, 64% des ménages interrogés jugeaient que la pauvreté s'était aggravée au cours des cinq dernières années.

Santé et SIDA/VIH²

Au regard des tendances actuelles, un seul des quatre OMD relevant du secteur de la santé pourrait être atteint.

La cible 7 de l'OMD6, « avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle » reste envisageable en raison des politiques suivies depuis 20 ans. Le taux de séroprévalence calculé pour la population générale par l'enquête EDSIV est un des plus faibles d'Afrique subsaharienne (0,7% en 2005 avec 0,9% pour les femmes et 0,4% pour les hommes dénotant une féminisation de l'endémie). Toutefois, le dépistage volontaire reste marginal et le nombre de personnes touchées serait de plus 80.000 en 2004 alors que seuls 2.500 malades ont été traités dans le cadre de l'Initiative Sénégalaise d'Accès aux Antirétroviraux (ISSARV) assurant la gratuité du traitement.

L'atteinte de l'OMD1, notamment en regard de l'indicateur relatif à la « proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimum d'apport calorique », apparaît en revanche hors de portée. La situation nutritionnelle, en particulier celle des enfants, s'est améliorée mais en zone rurale la prévalence de la malnutrition reste encore très élevée. Entre 1995 et

² Les indicateurs mentionnés dans ce paragraphe et dans le paragraphe suivant relatif à l'éducation ont pour source le Ministère du Plan et du Développement Durable, Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement, Rapport de Synthèse, Septembre 2005.

2000, la proportion de la population souffrant de sous-alimentation n'a que très faiblement régressé, de 25% à 24%, et reste très au-delà de la cible de l'OMD pour 2015, soit un maximum de 11,5% de la population.

De même, la cible 8 de l'OMD6, « d'ici 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance », ne sera très certainement pas atteinte. Maladie la plus répandue, avec une incidence en augmentation, le paludisme serait responsable de 40% des morbidités notifiées.

L'OMD4, « réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans de deux tiers entre 1990 et 2015 » nécessiterait une baisse de ce taux de 4% annuellement. Or le taux de mortalité infanto-juvénile, bien qu'inférieur au reste de l'Afrique Subsaharienne, est seulement passé de 131‰ en 1992 à 121‰ en 2005. Il en est de même pour l'OMD5, « améliorer la santé maternelle » avec une faible diminution du taux de mortalité maternelle de 510 pour 100 000 naissances vivantes en 1986 à 434 en 2005 alors que l'objectif visé est de 127 d'ici 2015.

Un Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) a été lancé pour la période 1998-2007 et mis en exécution dans sa première phase à travers le Programme de Développement Intégré de la Santé (PDIS 1998-2002). Le DSRP II présente, pour le secteur de la santé, des stratégies et des objectifs quelque peu différents mais aussi plus opérationnels, tout en restant globalement cohérent avec le PNDS. La faiblesse des progrès réalisés dans la perspective des OMD Santé s'explique notamment par le bilan mitigé du PDIS dû en partie à l'instabilité et les faibles capacités institutionnelles du Ministère de la Santé, les lacunes du système de suivi-évaluation, la forte dépendance par rapport aux financements extérieurs ainsi qu'aux capacités insuffisantes et aux statut et rôle peu clairs des collectivités locales en ce qui concerne les compétences transférées en matière de santé.

Education

Compte tenu des tendances actuelles, le Sénégal rencontrera des difficultés à atteindre d'ici 2015 les deux OMD concernant l'Education, les cibles de parité et d'achèvement dans l'enseignement primaire.

L'OMD2 « Assurer l'éducation primaire pour tous » avec pour cible 3, « d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires » demandera une amélioration conséquente notamment en termes de taux d'abandon ou de taux de redoublement, ainsi qu'une consolidation des taux d'admission en cours d'initiation.

Ces cinq dernières années, le système a enregistré des progrès manifestes en termes d'accès avec une forte progression du taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire (de 68% en 2000 à 83% en 2005) et le niveau moyen (de 23% à 32% entre 2000 et 2005). Cette tendance s'est accompagnée d'une réduction de la disparité fille-garçon dans le primaire mais la présence des filles est encore faible dans les autres niveaux scolaires. L'écart entre les TBS des filles et des garçons est passé de 10 en 2000 à 3 points en 2005 ce qui conduit à un indice de parité entre les sexes (IPS) se situant à 0,95 en faveur des garçons. Soulignons enfin les progrès sensibles du TBS dans le préscolaire même si beaucoup d'efforts restent à

faire pour atteindre l'objectif de 11,7% en 2007 prévu par la Politique Nationale de Développement Intégré de la Petite Enfance (DIPE), initiative du Chef de l'Etat.

Toutefois, en raison d'une faible efficience du secteur, la capacité du système éducatif à mener les élèves au terme de la scolarisation primaire reste médiocre: le taux d'achèvement stagne à moins de 50% avec un nombre d'abandons en progression et de forts taux de redoublement. D'autre part, la qualité de l'enseignement en termes de performances des élèves est insatisfaisante: des temps d'apprentissage nettement en dessous des normes internationales, un matériel pédagogique insuffisant et des enseignants insuffisamment formés.

Pour atteindre l'OMD3 « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », la cible 4 vise à « éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux d'enseignement en 2015 au plus tard ». Comme déjà indiqué, des progrès sensibles ont été réalisés dans l'enseignement primaire. Pour l'enseignement moyen, la disparité fille – garçon se situe encore en 2005 au même niveau que 2002 à 10 points et l'IPS à 0,73. Quant au secondaire, aucun progrès n'a été enregistré depuis 2000 avec un écart constant de 6 points sur les TBS et un IPS de 0,57 en 2005. Dans le supérieur³, les filles représenteraient un tiers des effectifs en 2003. L'indicateur 10 de l'OMD3 fait référence au « taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes ». Selon les données du Ministère du Plan et du Développement Durable, l'indice de parité était de 0,6 en 2001 et 0,7 en 2002. En se référant aux résultats de l'EDS IV de 2005, les taux d'alphabétisme se situent à 35,5% pour les femmes de 15-49 ans et à 56,2% pour les hommes de 15-59 ans, ce qui donne un indice de parité pour l'alphabétisation de 0,6.

En février 2000, le gouvernement du Sénégal avait adopté une Lettre de Politique Générale pour le secteur de l'éducation couvrant la décennie 1999-2008. Le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) 2000-2010 en constituait le cadre d'opérationnalisation. Le PDEF vise une scolarisation universelle de qualité à l'horizon 2010 avec, comme première priorité, l'éducation de base à travers notamment l'enseignement élémentaire. Le financement de l'éducation reflète une réelle priorité accordée à ce secteur par les autorités puisque le ratio dépenses publiques en Education sur PIB augmente depuis 2001 (3,6% en 2003, 4,1% en 2004 et 4,6% en 2005 et 2006). Toutefois l'impact de ces efforts financiers notables a été amoindri par : i) la forte pression démographique sur le système éducatif, ii) une instabilité des configurations ministérielles; iii) un défaut de coordination entre les différents acteurs du secteur de l'Education, iv) une faible cohérence entre le budget et les politiques et v) une gestion encore inefficente des ressources humaines.

Assainissement et eau potable

Entre 1990 et 2002, l'accès à l'assainissement a connu une nette amélioration (de 35% de la population totale à 52%), alors que les progrès ont été moins marqués en ce qui concerne l'accès à l'eau potable (de 66% à 72% de la population). Le Sénégal enregistre de meilleures

³ L'enseignement supérieur souffre d'un déficit de données fiables.

performances que la moyenne de l'Afrique Sub-saharienne (un taux d'accès à l'assainissement de 36% et à l'eau potable de 58% en 2002) ou d'autres catégories de pays comparables. Le taux d'accès à l'eau potable est passé sur la période 2001-2004, de 78% à 83% pour le milieu urbain et de 56% à 58% pour le milieu rural. Quant au pourcentage de la population urbaine ayant accès à l'assainissement, il est passé de 56 % en 2000 à 60% en 2004. Le DSRP I indique toutefois que les pauvres en milieu urbain devant s'approvisionner à des bornes fontaines paient l'eau trois ou quatre fois plus cher que les ménages riches. En milieu rural, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable s'exposent aux maladies hydriques, car ils utilisent des sources non protégées. Si un certain nombre d'actions sont en cours à travers le Plan sectoriel Eau à Long Terme (PELT), renforcé aujourd'hui par la Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire (PEPAM), des efforts supplémentaires doivent être entrepris, particulièrement en milieu rural, pour atteindre d'ici 2015 les taux d'accès à l'eau potable de 100% et de 78% pour l'assainissement visés par les OMD.

Emploi

Selon les données de la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS), la répartition de la population active est marquée par la prédominance des secteurs agropastoral et informel non agricole avec, respectivement, 51% et 43% des personnes actives. Le secteur privé et l'administration publique ne représentent chacun que 3% de la population active.

Une enquête par la DPS réalisée en 2002 sur Dakar a révélé que 51,1% de la population âgée de 10 ans et plus sont insérés sur le marché du travail (62,1% pour les hommes et 41,1% pour les femmes). Le chômage au sens strict du terme serait ainsi de 11,7% de la population active (9,9% pour les hommes et 14,1% pour les femmes). Mais le sous-emploi, qui reflète mieux la réalité du marché du travail, est préoccupant. Si on ajoute aux chômeurs les travailleurs dakarois qui travaillent moins que la durée officielle du travail et ceux dont le salaire horaire est inférieur au salaire minimum (209,10 FCFA/heure), le sous-emploi affecte près des trois-quarts de la population active de Dakar.

Le DSRP II retient comme un des axes prioritaires la « Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes ». Le document note que le dispositif actuel de protection sociale couvre moins de 8% de la population totale, principalement les agents de la fonction publique, et énonce les objectifs vers lesquels tend la politique du gouvernement : (i) faire bénéficier d'un système de protection contre le risque-maladie à la totalité de la population active occupée et leurs ayant-droits ; (ii) mettre en place une caisse nationale d'assurance-maladie pour les travailleurs du secteur formel et les retraités ; (iii) mettre en place un système de protection contre les risques de maladie pour les personnes vulnérables ; (iv) mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres risques auxquels sont confrontés les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat, etc.

1.2.1.4 Situation environnementale

Le climat sénégalais se caractérise par une forte variabilité interannuelle et spatiale des précipitations, qui se traduit par d'importantes sécheresses. Les principales sources

d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES), qui risquent d'amplifier ce changement climatique, sont les secteurs des transports et de l'industrie (vétusté du parc automobile et des infrastructures, hausse de la consommation de carburants de mauvaise qualité) et l'utilisation de charbon de bois. Une étude des Pays Bas a révélé que le changement climatique pourrait avoir de lourdes conséquences d'ici 2050 sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des zones côtières sénégalaises.

La qualité des ressources en eau, relativement importantes en surface, est altérée par la pollution chimique liée à l'agriculture, par l'invasion de la végétation aquatique, la surexploitation des eaux souterraines et le tarissement de la nappe principale du Continental Terminal.

La potentialité agronomique et végétale des sols a été fortement altérée par la dynamique démographique, les pratiques culturales, le surpâturage, les sécheresses, les feux de brousse et la disparition du couvert végétal. Les ressources forestières subissent la pression des pratiques pastorales et de l'expansion agricole elles-mêmes expliquées par la poussée démographique et la faible productivité de l'agriculture. La déforestation pour la production des combustibles ligneux, seule source d'énergie accessible pour la majorité de la population, représente 60% des 4 millions de m³ de bois prélevés sur les ressources forestières, entraînant une baisse de la productivité des formations forestières et un renchérissement du coût des produits forestiers. Par ailleurs la dégradation des forêts a eu des impacts directs sur la faune, qui a pour derniers refuges les parcs nationaux, les forêts classées et les réserves forestières. Toutefois ces aires protégées sont à leur tour menacées par les feux de brousse et le braconnage et se trouvent au cœur de la difficile conciliation entre préservation de la biodiversité et lutte contre la pauvreté.

Enfin, il faut souligner le cas de Dakar, première zone d'activité économique, où l'air et la nappe phréatique sont menacés par la circulation automobile et, en l'absence de réglementation coercitive, par les déchets industriels et biomédicaux et par les eaux usées.

Suite à la conférence de Rio en 1992, le Sénégal a ratifié les accords multilatéraux sur l'environnement et lancé un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) en 1997. Le Sénégal est chargé du pilotage du volet environnement du NEPAD. Le DSRP reconnaît que l'enjeu principal est de remédier au sous-développement socio-économique sans dégrader le capital naturel. Par ailleurs, la pauvreté a été reconnue comme facteur prépondérant de détérioration de l'environnement. Dans cette perspective, le Plan Opération Sectoriel (POS) élaboré par le gouvernement cherche à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers une série de programmes pour la valorisation des ressources forestières et animales, la sauvegarde de la diversité biologique, l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural, le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et la gestion communautaire des aires protégées. Ce cadre stratégique a été complété par des textes juridiques, des plans d'actions spécifiques et des documents de stratégie sectorielle prenant en compte l'environnement. En 2002, une lettre de politique sectorielle de l'environnement a été adoptée. Il reste que les moyens financiers et humains des collectivités locales, qui ont compétence en matière de gestion environnementale, ne sont pas à la hauteur des besoins. Par ailleurs, la prise en considération des aspects environnementaux dans les programmes des autres ministères est encore trop marginale.

Enfin, le dispositif national d'information dans le domaine, notamment sur l'économie de l'environnement, reste insuffisant. L'aide extérieure à la politique environnementale sénégalaise se caractérise par une faible implication des bailleurs de fonds multilatéraux et une omniprésence des Pays-Bas à travers un appui budgétaire sectoriel non ciblé pour la période 2005-2009.

1.2.1.5 Le Sénégal dans son contexte international

Le Sénégal, qui plaide pour une représentation africaine au Conseil de Sécurité de l'ONU, joue un rôle important sur la scène internationale.

Le pays proclame dans sa Constitution son adhésion à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et a ratifié les principales conventions internationales (Cf. Tableau en annexe).

Fort de sa stabilité et de l'exemple de démocratie vivante donné par l'alternance politique de 2000, le pays participe à la prévention et à la résolution des conflits régionaux en servant de médiateur ou en participant à des forces d'interposition (ex. : le conflit ivoirien, le règlement des crises malgache et bissau-guinéenne). A ce titre, le Président de la République, Abdoulaye Wade a reçu le prix Félix Houphouët-Boigny pour la recherche de la paix 2005 en raison de «sa contribution à la démocratie dans son pays et sa médiation lors des crises et litiges politiques en Afrique ».

Le pays entretient également de bonnes relations avec les bailleurs de fonds, comme en témoignent les montants de l'APD alloués au Sénégal ou la reconnaissance de l'atteinte du point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE en avril 2004.

Conscients des enjeux de la globalisation et membre de l'OMC depuis 1995, le pays joue un rôle actif dans les différents organismes d'intégration régionale que sont l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA) et la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). La politique de développement du pays se définit par ailleurs en parfaite cohérence avec le NEPAD, dont il a été un des initiateurs.

1.2.2 Stratégie de développement du Sénégal

1.2.2.1 Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)

En octobre 2001, l'Organisation de l'Unité Africaine a adopté le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), à l'initiative, entre autres, du Sénégal. Le NEPAD met en valeur une démarche d'appropriation par l'Afrique de son développement. Il instaure également une nouvelle base pour les rapports entre l'Afrique et ses partenaires du Nord reposant sur la responsabilité mutuelle.

La finalité du programme est de permettre l'insertion des économies africaines dans l'économie mondiale pour atteindre et maintenir pendant 15 ans une croissance annuelle

moyenne du PIB à plus de 7% afin de réaliser les sept Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le NEPAD repose sur une politique économique qui met l'accent sur le secteur privé, l'économie de marché, la création d'un environnement sain et favorable aux entrepreneurs locaux, les investissements directs étrangers (IDE) et les échanges commerciaux.

1.2.2.2 La CEDEAO et l'UEMOA

Le Sénégal est membre de deux organisations d'intégration sous-régionale : La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest-africaine (UEMOA).

La CEDEAO, créée en 1975, regroupe quinze pays. Sa mission est de promouvoir l'intégration dans tous les domaines de l'activité économique. Le secrétariat de la CEDEAO et le Fonds de Coopération, de Compensation et de Développement sont ses deux principales institutions chargées de la mise en œuvre des politiques, de la poursuite d'un certain nombre de programmes et de projets de développement dans les États membres. Malgré des progrès dans la libre circulation des personnes, la promotion des axes de transport transfrontaliers et la prévention et le règlement de conflits, les réalisations de la Communauté restent limitées, en raison notamment de l'inefficacité de son processus de décision et de l'absence de pouvoir de sanction.

L'UEMOA, instituée par le traité du 10 janvier 1994, a pour objectifs principaux: i) l'unification des espaces économiques nationaux pour transformer l'Union en un marché porteur et attractif pour les investisseurs et ii) la consolidation du cadre macro-économique des États membres, à travers l'harmonisation de leurs politiques économiques ainsi que par le renforcement de leur monnaie commune. A la mesure de son ambition d'intégration, l'Union s'est dotée d'institutions à caractère juridique et législatif (Cour de Justice, Cour des Comptes, Cour interparlementaire), d'une surveillance multilatérale et d'un pacte de convergence des performances des politiques macroéconomiques nationales, d'une union douanière avec un tarif extérieur commun, et de politiques sectorielles. Des actions ont été menées également en direction de la bonne gestion des finances publiques et pour la mise en place des dispositifs recommandés par l'OHADA.

1.2.2.3 La Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Depuis 2001, le Sénégal s'est doté d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), qui constitue le cadre de référence de l'ensemble des politiques économiques et sociales aussi bien que des réformes institutionnelles. Le DSRP I qui couvrait la période 2001-2005 fait actuellement l'objet d'une révision qui donnera lieu à un DSRP II pour la période 2006-2010.

Le DSRP 1

Partant du constat que les performances économiques relativement satisfaisantes enregistrées par le Sénégal depuis 1995 n'ont que faiblement amélioré les conditions de vie

des populations, la stratégie de développement proposée par le document se décline selon trois principaux axes :

- § **Axe 1 : La création de richesses dans un cadre macroéconomique sain.** Le DSRP fixe pour 2003-2005 un objectif de croissance du PIB un peu supérieur à 7% qui devra être atteint à travers une politique de stabilité macroéconomique et un développement du secteur productif privé, notamment des petites et moyennes entreprises, et par une ouverture sur l'extérieur.
- § **Axe 2 : Le renforcement des capacités et de la promotion des services sociaux de base.** Les priorités du gouvernement sont l'éducation et la formation, la santé, l'eau potable et les transports, la gestion des ressources naturelles et l'assainissement ainsi que la bonne gouvernance. A court terme, il s'agit principalement d'accroître significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et en portant une attention particulière à la dimension genre. En matière d'eau potable, l'objectif prioritaire est d'améliorer la qualité et le taux d'accès de 87,9% des ménages à 100% à l'horizon 2010. Au titre de la bonne gouvernance, le DSRP met l'accent sur la lutte contre la corruption ainsi que la décentralisation.
- § **Axe 3 : L'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables.** Les objectifs généraux poursuivis sont (i) d'améliorer le statut social des groupes vulnérables et marginalisés ; (ii) de faciliter l'accès des populations démunies aux services sociaux, infrastructures et équipements de base ; (iii) de mettre en œuvre des programmes de création de richesse adaptés à la situation des groupes-cibles et (iv) de promouvoir le développement communautaire.

Le rapport d'avancement du DSRP publié en 2005 constate que la programmation budgétaire a relativement bien pris en compte les actions prioritaires des axes 1 et 2, avec toutefois des exceptions (notamment en matière d'assainissement) mais très peu les actions de l'axe 3 en direction des personnes vulnérables. Le rapport relève également des taux d'exécution des dépenses sur ressources internes faibles, voire très faibles, en ce qui concerne les actions d'appui aux PME (taux d'exécution de 10%), l'élevage (28%), l'éducation et la formation (33%).

Le DSRP II

Alors que les deux premiers axes du projet de DSRP II sont en étroite continuité avec les mêmes axes du DSRP I, l'axe 3 aborde la protection sociale, la prévention et la gestion des risques là où le DSRP I mettait l'accent sur les seuls groupes vulnérables. Par ailleurs, un quatrième axe regroupe les actions visant à l'amélioration de la gouvernance, parmi lesquelles la décentralisation :

- § **Axe 1 : Création de richesses pour une croissance pro-pauvre.** Cet axe reprend pour l'essentiel les analyses et les mesures déjà présentes dans le DSRP I. Une inflexion par rapport au DSRP I réside dans l'affirmation que la croissance doit bénéficier prioritairement aux pauvres.

- § **Axe 2 : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base.** Cet axe du DSRP II s'inscrit également dans la continuité du DSRP I.
- § **Axe 3 : Protection sociale, prévention et gestion des risques et catastrophes.** Les objectifs vers lesquels tend la politique du gouvernement en matière de protection sociale sont de : (i) faire bénéficier d'un système de protection contre le risque-maladie à la totalité de la population active occupée et leurs ayant-droits ; (ii) mettre en place une caisse nationale d'assurance-maladie pour les travailleurs du secteur formel et les retraités ; (iii) mettre en place un système de protection contre les risques de maladie pour les personnes vulnérables ; (iv) mettre en place des systèmes de prévoyance pour les risques agricoles et autres risques auxquels sont confrontés les acteurs économiques du secteur informel et de l'artisanat.
- § **Axe 4 : Bonne gouvernance et développement décentralisé et participatif.** La bonne gouvernance se voit reconnaître dans le DSRP II un rôle majeur dans la lutte contre la pauvreté. Sont visés l'amélioration de la qualité du service public et la gouvernance économique, la gouvernance judiciaire, la décentralisation et l'aménagement du territoire et la promotion du dialogue social.

1.2.2.4 Stratégies nationales et politiques sectorielles

En tant qu'instrument de mise en cohérence des actions de la puissance publique, le DSRP tient compte des politiques sectorielles existantes et constitue la base de développement de nouvelles politiques. Le rapport d'avancement du DSRP pour la période 2003/04 dresse un bilan de ces développements.

En ce qui concerne l'axe 1 du DSRP, la création de richesses :

Une Stratégie de **Croissance Accélérée (SCA)** est en cours d'élaboration. Elle privilégie deux approches complémentaires : (i) une démarche globale de promotion de l'investissement direct domestique et étranger grâce à une amélioration constante de l'environnement des affaires et (ii) une démarche ciblée de promotion de groupes de grappes à haut potentiel de croissance.

D'autre part, la Stratégie de **Développement du Secteur Privé (SDSP)**, élaborée en 1999 et mise à jour en 2002 et 2004, s'articule autour des axes suivants : (i) modernisation de la justice ; (ii) simplification des procédures administratives liées à l'investissement ; (iii) financement de l'entreprise ; (iv) unification des organisations du secteur privé ; (v) formation professionnelle ; (vi) communication et (vi) dispositif d'appui institutionnel au secteur privé.

Une lettre de politique sectorielle du **commerce** visant à la promotion des exportations et à la gestion rationnelle du marché intérieur est en préparation. Une lettre de politique de la **micro-finance** a été finalisée. Une loi d'orientation **agro-sylvo-pastorale** a été adoptée, mais n'est pas opérationnelle dans l'attente des textes d'application. Une stratégie de développement du **tourisme** a été développée.

En relation avec l'axe 2 du DSRP, la promotion des services sociaux de base :

Le programme décennal de **l'éducation et de la formation** (PDEF) 2000-2010 et le plan national de **développement sanitaire et social** (PNDS) 1998-2007 ont fait l'objet d'une mise à jour.

La déclaration de politique de **population** élaborée en 1988 a été révisée en 2001 et adoptée en 2002. Le secteur des **transports** dispose d'un programme sectoriel : le PST2. Une lettre de politique sectorielle des **sports** est en cours d'élaboration. La définition d'une stratégie nationale de **développement durable** a été entreprise.

S'agissant de l'axe 3 du DSRP, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables :

Une stratégie nationale de **protection sociale** est en préparation. La mise en œuvre du deuxième plan d'action national de la **femme** 1997-2001 a été évaluée et une stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de **genre** a été élaborée.

Conscient de l'impact du phénomène migratoire sur le développement du Sénégal, le gouvernement a créé un Ministère des Sénégalais à l'étranger en 2003. Bien qu'aucune stratégie nationale n'ait été définie comme telle, on doit souligner le rôle actif du pays dans le traitement de la question au niveau de la sous-région.

Enfin, en matière de bonne gouvernance et de décentralisation :

Un Programme Sectoriel **Justice** Sénégal (PSJS) 2004-2013, mis en œuvre à travers un plan d'actions prioritaires 2005-2007, commence à porter ses fruits notamment au regard de l'informatisation et de la mise en réseau de services juridiques. Par ailleurs, le PNBG lancé en 2003 entend faire de la bonne gouvernance le fil conducteur de toutes actions publiques au Sénégal. En revanche, le Plan 2003-2005 de **décentralisation** n'a connu qu'une très faible mise en œuvre.

1.2.3 Viabilité des politiques et défis à moyen terme

Le Sénégal est confronté à deux défis majeurs :

- § Porter le rythme de croissance de son économie à un niveau plus élevé, ce qui implique un renforcement de l'investissement privé et des exportations ;
- § Améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration publique.

Par ailleurs, il fait face à un problème de migrations, dont les ressorts se situent dans une large mesure hors de son territoire.

Une croissance économique soutenue par l'investissement privé et l'exportation

Le DSRP considère à juste titre qu'une réduction substantielle de la pauvreté passe par une accélération de la croissance économique. De celle-ci dépendent en effet, tant l'augmentation du revenu des ménages, que la capacité financière de l'Etat à fournir aux populations, notamment aux plus pauvres, les services de base (éducation, santé, eau potable, assainissement, transports, etc.), dont l'insuffisance ou la carence sont une des dimensions essentielles de la pauvreté.

Pourtant, cette accélération de la croissance ne s'est pas produite pendant la période 2001-2005 couverte par le DSRP I. Par delà les fluctuations induites par les impacts des aléas climatiques sur l'activité de l'agriculture et de l'élevage, la croissance de l'économie s'est maintenue sur la tendance de l'ordre de 4,5% à 5,0% observée depuis le milieu des années 90. L'examen des comptes nationaux met en évidence que si l'investissement public a eu pendant la période considérée un rôle d'impulsion de la croissance, celle-ci a été en revanche pénalisée par la stagnation de l'investissement productif privé et par le faible dynamisme des exportations. Or, pour des raisons qui tiennent tant à la capacité de financement de l'Etat qu'à sa capacité d'absorption, on peut s'attendre pour les prochaines années à un moindre dynamisme de l'investissement public. Il est donc essentiel que le relais soit pris par l'investissement privé et par l'exportation.

A travers la Stratégie de Développement du Secteur Privé, le gouvernement du Sénégal a identifié et entrepris de mettre en œuvre un ensemble de mesures visant à rendre l'environnement des affaires plus attractif pour les investisseurs nationaux et étrangers. La Stratégie de Croissance Accélérée vise à compléter et affiner ce dispositif sur la base d'une approche participative associant les acteurs privés et publics du développement industriel et commercial. Les Grands Projets impulsés par le Président sont un autre facteur de dynamisation de l'économie qui, là encore, suppose une forte implication du secteur privé.

On peut toutefois se demander si le ciblage sectoriel adopté par le DSRP et plus encore par la SCA est l'approche la mieux appropriée. Il appartient aux ministères techniques, chacun dans son domaine de compétence (agriculture, industrie, commerce, transports, etc.), de mettre en œuvre les mesures d'accompagnement de l'investissement privé et d'offrir les services publics nécessaires à l'activité des entreprises. En revanche, l'identification des secteurs porteurs de croissance relève de la responsabilité et de la compétence des investisseurs privés.

L'Afrique et plus spécialement l'Afrique de l'Ouest prennent une place grandissante dans les exportations sénégalaises. C'est l'indication de ce que l'effort engagé, notamment du fait de l'UEMOA et de la CEDEAO, pour encourager l'intégration économique régionale portent leurs fruits. Il reste que les exportations sénégalaises sont encore peu diversifiées et que le Sénégal n'a que très faiblement tiré partie des possibilités que le régime « Tout sauf les armes » offre à ses exportations vers l'Union Européenne. Globalement, la croissance des exportations est faible et les échanges commerciaux lourdement déséquilibrés.

Cette situation dénote un défaut de compétitivité qu'il convient de corriger si le Sénégal veut atteindre les taux de croissance économique que vise sa stratégie de réduction de la

pauvreté. L'exigence d'un progrès de la compétitivité est d'autant plus forte que la conclusion attendue d'un Accord de Partenariat Economique entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest compatible avec les règles de l'OMC entraînera, entre autres conséquences, un abaissement des protections tarifaires dont bénéficient aujourd'hui les entreprises sénégalaises.

Ici encore, le gouvernement a pris des mesures. On peut citer notamment la création d'un régime particulier aux entreprises exportatrices ou le programme de mise à niveau des entreprises, qui vise expressément à améliorer la capacité des entreprises sénégalaises à affronter la concurrence internationale. L'analyse présentée plus haut des handicaps supportés par les entreprises, du prix élevé de l'énergie et du transport au manque de main d'œuvre qualifiée, montre cependant que ce chantier reste largement ouvert.

Des administrations publiques plus efficaces et plus efficientes

Les travaux d'analyse visant à apprécier l'efficacité de l'administration sénégalaise et son efficience, en particulier les revues de dépenses publiques, concluent toutes à l'existence d'une importante marge de progrès. Sont notamment relevés par ces études des taux d'exécution des dépenses inscrites au budget fortement variables d'année en année et d'un ministère à l'autre, un impact relativement faible de l'investissement public sur la productivité globale de l'économie, un ciblage des dépenses trop peu soucieux de répondre aux besoins des plus pauvres, des performances médiocres des services d'éducation et de santé en regard des moyens financiers qui leur sont alloués.

C'est là encore un domaine dans lequel des actions sont en cours, au premier rang desquelles le plan d'actions de réforme des finances publiques. En particulier, le développement de cadres de dépenses à moyen terme dans quatre ministères-clef, dont l'éducation et la santé, puis son extension à d'autres ministères et, dans le cadre de ce processus, l'élaboration de budgets-programme supports d'une gestion par objectifs, devraient contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience de la dépense publique.

D'autres actions restent à engager ou à développer. C'est tout spécialement le cas de la décentralisation et, en appui à celle-ci, de la déconcentration de l'administration publique centrale. Les collectivités locales manquent aujourd'hui des moyens financiers, humains et matériels qu'exigent l'exercice des compétences qui leur ont été transférées et ne reçoivent pas des administrations centrales l'appui technique dont elles auraient besoin. Il y a également un besoin reconnu d'améliorer la gestion des ressources humaines dans les administrations publiques.

Le Sénégal pays de transit des migrants

Si le Sénégal est lui-même un pays d'émigration nette, quoique à une échelle relativement modeste, un nombre croissant de candidats à la migration originaires d'autres pays de la région, et même pour certains en provenance d'autres continents, choisissent le Sénégal comme étape d'un périple dont la destination finale est l'Europe. Des filières organisées de traite des personnes servent de support à ces mouvements migratoires.

En application des accords sur la libre circulation des personnes passés entre les pays de la CEDEAO et de l'UEMOA, le Sénégal ne peut s'opposer à l'entrée sur son territoire des migrants originaires de la région. Au demeurant, il s'agit là d'un acquis important de la coopération régionale qu'il n'est pas souhaitable de remettre en cause. De leur côté, les autorités nationales européennes prennent, pour freiner l'immigration non contrôlée, des mesures de plus en plus draconiennes dont ils reportent l'application sur les pays du Sud. Le Sénégal se trouve ainsi pris dans un étau entre ses obligations régionales et les exigences de ses partenaires européens. Il encourt le risque de voir les victimes du trafic rester en panne dans le pays avec toutes les conséquences que cela peut induire pour le développement d'activités illicites liées aux réseaux du crime organisé et pour la stabilité politique.

La question des migrations fait l'objet de discussions bilatérales entre le gouvernement du Sénégal et ses partenaires européens. Par ailleurs, de multiples initiatives existent qui visent à pallier les conséquences sociales du phénomène ou à en exploiter les potentialités à travers des projets de co-développement. Mais ces initiatives restent dispersées, de taille le plus souvent réduite et peu coordonnées entre elles. Du côté du gouvernement sénégalais lui-même plusieurs institutions travaillent sur ces questions sans qu'existe entre elles une coordination suffisante. Les questions des migrations et du co-développement ne font pas davantage l'objet de concertation entre les Etats membres de l'Union Européenne les plus directement concernés.

1.3 Coopération passée et présente

1.3.1 Vue d'ensemble de la coopération passée et présente

L'aide de la Communauté Européenne au Sénégal, très diversifiée sous le 7^{ème} FED, s'est orientée à partir du 8^{ème} FED vers un appui à la lutte contre la pauvreté. Cela s'est traduit dans le Programme Indicatif National pour la période 1996-2001 par l'identification de trois domaines de concentration: la restructuration des services publics dans les secteurs de la santé et du transport routier ; la relance de la production et des exportations agricoles ; la promotion économique au niveau local. L'orientation de la stratégie communautaire vers un appui à la lutte contre la pauvreté s'est affirmée davantage encore sous le 9^{ème} FED suite à l'adoption par le gouvernement du Sénégal du Document Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

La stratégie de coopération Union Européenne – Sénégal pour la période 2002-2007 couverte par le 9^{ème} FED a été adoptée en mai 2003. L'objectif global de cette stratégie était « d'appuyer les efforts entrepris par le gouvernement du Sénégal en vue de la réduction de la pauvreté d'une manière durable à travers une croissance soutenue et équitablement répartie (y compris l'égalité des chances), une bonne gouvernance (avec l'implication des acteurs non-étatiques), d'une intégration régionale, et d'une intégration progressive dans l'économie mondiale. »

Cette stratégie s'est efforcée de tirer les leçons d'une analyse critique de la stratégie 8^{ème} FED, laquelle avait mis en évidence (i) l'importance à accorder aux politiques sectorielles comme préalable aux interventions ; (ii) la pertinence d'une démarche faisant un plus large usage de l'appui budgétaire ; (iii) la nécessité d'un suivi des projets et programmes axé sur la gestion et les résultats.

Trois secteurs de concentration ont été retenus :

- § la bonne gouvernance politique, économique et sociale,
- § les transports routiers,
- § l'assainissement.

En outre, la Communauté Européenne se proposait de fournir au gouvernement du Sénégal un appui budgétaire général destiné à appuyer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté et à combler les besoins de financement externe et interne associés à cette stratégie.

Enfin, des interventions hors secteurs de concentration étaient envisagées en faveur du commerce, de la culture et des programmes régionaux, ainsi que des actions intéressant le secteur minier financées sur ressources Sysmin.

L'allocation initiale de € 277,8 millions s'est trouvée augmentée par les reliquats des FED précédents à € 302,8 millions, dont 203,0 millions alloués à l'enveloppe A d'aide

programmable et 99,8 millions (Sysmin inclus) alloués à l'enveloppe B. Après la revue mi-parcours de la stratégie de coopération, menée en 2004 et conclue début 2005, un transfert de ressources a été opéré de l'enveloppe B vers l'enveloppe A, dont le montant a été porté à € 274,0 millions.

Suite à ces transferts, la répartition de l'aide programmable entre les trois domaines de concentration, l'appui budgétaire général et les programmes hors concentration est la suivante :

Domaine	Millions €
Bonne gouvernance	39,0
Transports routiers	112,0
Assainissement	40,0
Appui budgétaire général	53,0
Autres programmes	15,0
Secteur minier (Sysmin)	15,0
Total	274,0

1.3.2 Eléments d'évaluation de la coopération passée et présente

1.3.2.1 Performance financière

La mise en œuvre du 9^{ème} FED a démarré lentement. Cela tient pour une part à la conclusion tardive du Document de Stratégie et du Programme Indicatif National, qui n'est intervenue qu'en mai 2003, mais également à des lenteurs dans la finalisation des conventions de financement. Ces délais sont, au moins pour une part, la contrepartie de la démarche participative adoptée par la Délégation de la Commission Européenne pour la formulation de la stratégie et des programmes.

Un rattrapage a été opéré au cours de l'année 2005, du fait notamment de la signature des Conventions de Financement du Programme d'Appui Budgétaire et d'un important projet de réhabilitation de routes. A fin avril 2006, les engagements primaires représentaient 85,5% de l'enveloppe A du 9^{ème} FED. Le retard initial continue toutefois de se refléter dans le niveau des montants contractés et dans le volume des paiements. A fin avril 2006, les engagements secondaires représentaient 29,7% et les paiements 5,2% de la dotation de l'enveloppe A.

Cette médiocre performance en termes de mise en œuvre et de décaissement des fonds n'est pas nouvelle. Elle avait déjà été relevée dans l'évaluation du 8^{ème} FED et la Revue à Mi-Parcours du 9^{ème} FED. Elle tient à des lenteurs dans la formulation des projets et programmes, la finalisation des appels d'offres et la réalisation des activités.

Le Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance (PAPNBG) est une illustration de ces difficultés. Plus d'un an s'est écoulé entre la signature de la

Convention de Financement, en février 2005, et la mise en place de l'unité de gestion en charge de la composante du programme relative à la gouvernance économique et judiciaire. Des retards importants ont été enregistrés dans l'élaboration des feuilles de route des différents volets du programme, feuilles de route qui sont un préalable à la mobilisation des fonds. S'agissant de la composante du programme relative aux ANE, près d'un an et demi après la signature de la Convention de Financement, l'unité de gestion restait à créer et aucun progrès notable n'avait été enregistré dans la préparation de la feuille de route. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la règle dite « N+3 » impose que les engagements interviennent dans les trois ans suivant la décision de financement. Il est donc à craindre qu'une partie, qui pourrait être importante, des € 8,35 millions alloués à travers ce programme au renforcement des ANE, ne puisse être utilisée.

On doit noter qu'une solution a été trouvée en 2005 à l'utilisation des fonds disponibles sous le programme Stabex, qui était suspendu depuis 2001, ainsi que pour la mobilisation des fonds Sysmin, restés inutilisés depuis 1999.

1.3.2.2 Approche participative

La Délégation de la Commission Européenne au Sénégal et le Ministère de l'Economie et des Finances, Ordonnateur du FED, se montrent très soucieux d'adopter une démarche participative associant à l'identification, la formulation et la mise en œuvre des interventions l'ensemble des parties prenantes à la coopération Sénégal-Union Européenne.

On relève ainsi que le Projet d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance avait donné lieu, dès février 2003, à la tenue d'un « Atelier d'identification et de planification des projets du secteur Bonne Gouvernance à soumettre au 9^{ème} FED ».

Des caractéristiques fortes des programmes d'appui à la décentralisation et au développement économique local (PSIDEL, PADELU, PAR) résident, d'une part, dans la mise en place pour la sélection des projets de mécanismes de programmation et de concertation assurant l'implication des acteurs locaux et, d'autre part, dans le fait que les collectivités locales assurent la maîtrise d'ouvrage des projets.

La Délégation et l'Ordonnateur National ont joué un rôle actif dans la création en juillet 2004 d'une « Plateforme des ANE pour le suivi de l'Accord de Cotonou au Sénégal », qui regroupe 31 organisations et est le bénéficiaire de la composante ANE du PAPNBG.

1.3.2.3 Cohérence avec les politiques sectorielles

L'évaluation de la stratégie 8^{ème} FED soulignait l'importance à accorder aux politiques sectorielles comme préalable aux interventions. De fait, les principales interventions de la Commission dans le cadre du 9^{ème} FED ont le caractère d'un appui aux stratégies du gouvernement.

C'est évidemment le cas de l'Appui Budgétaire Général qui, de par sa nature même, est un appui à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement.

Mais c'est également le cas dans les secteurs de concentration.

Dans le secteur des transports, la Coopération Européenne contribue à la mise en œuvre du Programme Sectoriel des Transports (PST II) à la fois à travers le financement de travaux de réhabilitation et d'entretien périodique de routes qu'à travers la fourniture d'études et d'une assistance technique aux institutions en charge de la gestion de ce secteur. Les parties prenantes à cette coopération ont établi entre elles un partenariat qui se manifeste en particulier à travers des revues opérationnelles réunissant les institutions en charge du secteur et les bailleurs de fonds associés au financement du PST. Il existe toutefois dans la politique de transport du gouvernement ou dans sa mise en œuvre des inconsistances qui sont de nature à affecter négativement la durabilité des effets de l'aide européenne. Alors qu'un des objectifs du PST II est « d'assurer une bonne conservation du patrimoine routier », les ressources allouées au Fonds Routier par le budget de l'Etat sont très inférieures à ce qu'exige l'entretien des routes, tandis que le défaut de contrôle de la charge à l'essieu des camions entraîne une détérioration excessivement rapide des infrastructures.

Dans le secteur de l'assainissement, s'il existe un Plan Eau à Long Terme, l'élaboration d'une stratégie gouvernementale est moins avancée. Les bailleurs impliqués dans ce secteur sont d'ailleurs associés à la réflexion gouvernementale, notamment à la préparation d'une Lettre de Politique Sectorielle Hydraulique et Assainissement Urbain. Les bailleurs se félicitent des efforts du gouvernement pour coordonner leurs interventions et améliorer l'information qui leur est communiquée. L'Union Européenne participe activement au développement de ce secteur. Elle le fait à travers un appui institutionnel aux organismes en charge de la gestion du secteur, notamment l'ONAS, par la fourniture d'études et par le financement d'infrastructures.

Enfin la dénomination même du Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance indique assez clairement que les interventions programmées dans ce cadre sont en cohérence avec la stratégie du gouvernement.

1.3.2.4 Recours à l'appui budgétaire

L'évaluation de la stratégie 8^{ème} FED plaidait pour un plus large usage de l'appui budgétaire. De fait, d'un FED à l'autre, on observe une augmentation des ressources allouées sous la forme de transferts au budget de l'Etat. Les Programmes d'appui budgétaire à l'ajustement structurel, PABDAS I (1998) et PABDAS II (2000), s'élevaient respectivement à 27,9 et 39,1 millions d'Euros. Le Programme d'Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, dont la Convention de Financement a été signée en décembre 2005, s'élève pour sa part à 53 millions d'Euros.

Cette augmentation des volumes s'accompagne d'une évolution des mécanismes de mobilisation de ces fonds. Tandis que le déboursement du PABDAS I était conditionné à la mise en application d'une matrice de mesures, le PABDAS II faisait référence à des indicateurs de performance. De même, la tranche variable du programme AB-SRP est-elle liée aux performances enregistrées par la mise en œuvre du DSRP dans trois domaines - la

réforme des finances publiques, la santé et l'éducation – par référence à des indicateurs de suivi du DSRP.

Cette caractéristique du programme AB-SRP s'est toutefois avérée source de difficultés. Les discussions entre le gouvernement et les bailleurs sur la liste des indicateurs de suivi du DSRP, puis entre le gouvernement et la Commission Européenne sur la fixation des objectifs associés aux indicateurs retenus dans le programme d'appui budgétaire, ont été très longues. Il en est résulté un délai de 18 mois entre l'approbation du programme par le Comité FED et la signature de la convention de financement. Ce retard initial a eu pour conséquence de décaler d'un an le calendrier des déboursements initialement prévu.

Par ailleurs, le dialogue politique entre le gouvernement et les bailleurs, qui est un élément clef de l'appui budgétaire, rencontre des difficultés de mise en place. Si des rapports d'avancement du DSRP ont été publiés en 2004 et 2005, il n'y a pas eu de revue de l'avancement de la stratégie conjointe entre le gouvernement et les bailleurs, mais tout au plus présentation des rapports d'avancement au Comité de Pilotage du DSRP. Au demeurant, le décret créant les organes de pilotage et de suivi de la stratégie⁴ est peu explicite sur le rôle des bailleurs et sur les instances auxquelles ils participent.

On peut mettre au crédit de l'appui budgétaire des avancées en matière de réforme des finances publiques. La mise en œuvre du plan de réforme CFAA/CPAR progresse de manière relativement satisfaisante; le Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi joue bien son rôle de lieu d'échanges mutuels entre le gouvernement et les bailleurs sur les questions relatives à la gestion des finances publiques et à l'harmonisation de l'aide.

Les progrès sont par contre beaucoup moins nets dans la santé et de l'éducation, secteurs dans lesquels persistent des problèmes d'efficacité de la dépense publique et de qualité des services fournis à la population. Or ce sont là, au même titre que les finances publiques, des secteurs pour lesquels des indicateurs de performance et des objectifs ont été fixés d'accord commun entre le Gouvernement et la Commission Européenne. On peut regretter à cet égard que la Délégation de la Commission au Sénégal ne dispose actuellement d'aucun expert en politique sociale. La capacité de la Commission à entretenir avec le Gouvernement un dialogue politique sur les performances de l'action publique dans ces secteurs en est sérieusement affectée.

On notera enfin qu'aucune demande n'a été formulée jusqu'à présent par la partie sénégalaise aux fins d'utiliser la dotation inscrite dans le programme d'appui budgétaire pour le financement d'activités d'appui institutionnel.

1.3.2.5 Suivi des projets et programmes

L'évaluation de la stratégie 8^{ème} FED soulignait la nécessité d'un suivi des projets et programmes axé sur la gestion et les résultats.

⁴ Arrêté n° 5951-2005 du 21 Octobre 2005 portant création, organisation et fonctionnement du Cadre Institutionnel de la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté.

Cette recommandation est mise en application dans le cadre du programme d'appui budgétaire à la stratégie de réduction de la pauvreté. Les effets de ce programme, et plus largement du partenariat qu'il établit entre le Gouvernement et l'Union Européenne, sont en effet appréhendés à travers des indicateurs de performance qui visent à mesurer les résultats de la stratégie de réduction de la pauvreté dans des domaines essentiels : la gestion des finances publiques, l'éducation et la santé.

En revanche la recommandation de l'évaluation n'a guère été suivie d'effet en ce qui concerne les approches projets. Les rapports de monitoring relèvent de nombreux cas où le suivi des projets ou programmes reste limité à leurs réalisations. Les indicateurs de suivi permettent de juger si les projets ou programmes ont mené à bien les activités prévues et si celles-ci ont bien fourni les produits (outputs) qui en étaient attendus, mais portent peu d'attention aux progrès accomplis vers la réalisation du ou des objectif(s) spécifique(s) de ces interventions.

1.3.2.6 Aspects transversaux

La bonne gouvernance est au Sénégal un des axes prioritaires du DSRP et a constitué sous le 9^{ème} FED un de secteurs de concentration de l'activité de l'Union Européenne. Cette dimension a également été très présente dans les programmes de promotion économique au niveau local et d'appui à la décentralisation et au développement local (PSIDEL, PADELU et PAR) mis en œuvre sur financement du 8^{ème} FED.

Dans le cadre de ces mêmes programmes, une grande attention a été portée à ce que les femmes soient parties prenantes aux actions de promotion économique locale, et à ce que les préoccupations de protection de l'environnement soient prises en compte dans les programmes de développement local.

Les études préparatoires aux travaux de réhabilitation de routes financés par le FED incluent une analyse des incidences environnementales du projet. Les recommandations relatives à la protection de l'environnement formulées dans ces études sont reprises dans les dossiers d'appel d'offres soumis aux entreprises de travaux publics.

1.3.3 Programmes des Etats membres et des autres bailleurs

1.3.3.1 Les Etats membres de l'Union européenne

L'Union Européenne est le principal pourvoyeur d'aide publique au développement au Sénégal. 14 Etats membres entretiennent des liens de coopération avec ce pays. Leur aide, ajoutée à celle du FED et de la Commission Européenne représente selon les années de 55% à 60% de l'aide publique totale allouée au Sénégal.

La France, premier bailleur de fonds du Sénégal, intervient à travers le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) et l'Agence française de développement (AFD) dans un grand nombre de secteurs qu'elle soutient tant par des financements de projets que, plus récemment, par des apports d'appui budgétaire. La France est chef de file des

groupes thématiques Décentralisation, Education, Développement rural et Sécurité Alimentaire et Pêche. Les principaux acteurs de la **coopération allemande** sont la GTZ et la KfW, l'Ambassade d'Allemagne disposant par ailleurs d'un budget annuel pour le financement autonome de petits projets dont les coûts ne dépassent pas 7.500 euros. L'Allemagne intervient dans des secteurs variés, la majeure partie de son aide allant toutefois à la santé, à l'éducation et aux transports. La coopération technique de l'**Espagne** intervient principalement en santé et éducation dans les régions de la Casamance et de Saint-Louis ; elle se fait essentiellement de manière décentralisée à travers des ONG espagnoles. Les **Pays Bas** sont les chefs de file du groupe thématique Environnement, secteur dans lequel ils interviennent à travers un appui budgétaire sectoriel. La coopération technique de la **Belgique** est essentiellement dirigée vers les secteurs de soins de santé, des infrastructures de base, de l'environnement et de l'agriculture et, se concentre géographiquement sur les régions de Diourbel, du Bassin Arachidier, de Saint Louis et de Kédougou. Le **Luxembourg**, sur la base du 1^{er} Programme Indicatif de Coopération 2002-2006, concentre son soutien dans la santé, l'hydraulique et l'éducation. Les actions de l'**Italie** pour le développement du Sénégal se situent dans les domaines du développement rural, de l'éducation, de l'enfance, de l'habitat, de l'environnement et des ressources naturelles ainsi que du renforcement de capacités institutionnelles. D'autres Etats Membres mènent des projets de développement à travers des ONG mais sans cadre de coopération officielle ; c'est le cas de l'**Autriche**, de la **Suède**, du **Portugal**, de la **Grande Bretagne**, de l'**Irlande**, de la **Finlande** et du **Danemark**.

1.3.3.2 Les autres bailleurs de fonds

La **Banque Mondiale** est engagée dans 14 opérations en cours financées par l'IDA. Parmi les projets les plus importants, on peut citer le Programme d'amélioration de la mobilité urbaine, le Projet sectoriel transport II et le Projet Eau à Long Terme.

Concernant le **Système des Nations Unies**, le cadre de coopération du PNUD pour la période 2002-2006 portait principalement ses efforts sur la lutte contre la pauvreté et la bonne gouvernance. Un nouveau document de programme-pays est en cours d'élaboration pour la période 2007-2011 avec deux composantes (« réduction de la pauvreté humaine et développement durable » ainsi que « renforcement de la gouvernance »). Outre le PNUD, les agences spécialisées des Nations Unies présentes au Sénégal sont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Fonds pour la Population (UNFPA), le Programme des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), l'Organisation des Nations Unies pour l'Education la Science et la Culture (UNESCO) et le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU).

Le **groupe de la Banque Africaine de Développement** soutient 12 opérations, dont l'Initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural, le Projet d'entretien routier, le projet d'étude de développement des filières d'élevage au Sénégal et le projet d'appui à la petite irrigation locale.

La **Banque Islamique de Développement**, agissant dans le développement rural et agro-industriel, la santé, l'hydraulique et l'éducation, est par ailleurs le principal bailleur de fond

des travaux de construction, d'élargissement et d'embellissement de la Corniche Ouest de Dakar dans la perspective de l'organisation de la Conférence islamique prévue en 2007.

Les Etats-Unis et leur agence de coopération USAID jouent un rôle actif dans le secteur privé et sont chefs de file du groupe thématique mais mènent également des actions dans d'autres domaines (éducation, renforcement des capacités et développement local...). Le **Canada**, s'est engagé pour la période 2002-2007 dans la microfinance (secteur dont il est chef de file du groupe thématique), l'éducation, le secteur privé, l'environnement, le développement rural, le genre et le tourisme. Les principaux projets du **Japon** au Sénégal sont la construction de salles de classes et annexes dans l'enseignement élémentaire et l'approvisionnement en eau potable en milieu rural. La **République de Chine (Taiwan)**, partenaire du Sénégal de 1997 à 2006, date à laquelle les relations ont été suspendues suite à la reconnaissance par le Sénégal de la république Populaire de Chine, a principalement appuyé la construction et l'entretien des routes et contribué à la création de l'Université du Futur Africain.

Aide Publique au Développement allouée au Sénégal (2001 à 2004)
Bailleurs autres que le FED et la Commission Européenne
En millions d'Euros

	Engagements	Paiements
France	807,1	710,7
Allemagne	66,4	71,0
Espagne	61,6	59,3
Pays-Bas	37,1	37,8
Belgique	37,3	35,6
Luxembourg	17,8	17,8
Italie	9,7	10,2
Grande-Bretagne	9,6	9,6
Suède	8,6	8,2
Autriche	7,2	8,6
Danemark	2,1	4,0
Finlande	4,0	1,1
Irlande	0,7	0,7
Portugal	0,4	0,4
Total Etats membres de l'UE	1.069,3	975,0
Banque Mondiale	435,5	417,3
Japon	214,2	118,4
Banque Africaine de Développement	214,1	nd
Etats-Unis	129,4	139,2
Canada	59,2	51,5
Agences des Nations Unies	nd	17,9

Source : OCDE/DAC.

1.3.4 Autres politiques de l'Union Européenne

Le « Consensus européen pour le développement », adopté en décembre 2005 et fédérant l'UE et les Etats membres autour d'une stratégie commune du développement rappelle la volonté de ces derniers que « les politiques qui ne concernent pas le développement viennent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour réaliser les OMD. L'UE tiendra compte des objectifs de coopération au développement dans toutes les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles de toucher les pays en développement. »

Représentant 20% du volume total des importations et des exportations mondiales et fondée sur le libre-échange, l'Union Européenne joue un rôle majeur dans la libéralisation du commerce et inscrit son action dans le cadre fixé par l'OMC. Reconnaissant la situation particulière de l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale, l'UE s'attache à ce que sa politique commerciale soit en cohérence avec sa politique de développement. Dans cette perspective, le système de préférences généralisées (SPG) accorde un accès en franchise de droits de douane ou un accès préférentiel à taux réduits à son marché à des importations en provenance de pays en développement et en transition. Il s'agit d'un mécanisme unilatéral d'accès privilégié au marché européen. En 2001, l'UE a lancé l'initiative « Tout sauf les armes » qui élimine les contingents et droits de douane pour la totalité des produits, à l'exclusion des armes, importés des PMA., dont le Sénégal.

Toutefois, les préférences commerciales accordées aux pays ACP dans le cadre des accords de Lomé et de Cotonou exigeaient une dérogation aux règles de l'OMC dont il semble acquis qu'elle ne sera pas prorogée au-delà de 2007. L'UE négocie actuellement avec les six régions ACP, dont l'Afrique de l'Ouest, de nouveaux accords de partenariat économique (APE). Il ne s'agit pas d'instruments du libre échange traditionnel mais plutôt d'outils de construction de marchés. Centrés sur la question du développement, ils visent à renforcer l'intégration régionale et les liens commerciaux entre l'UE et les pays ACP dans le respect des règles de l'OMC.

Par ailleurs, l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche en cours de négociation entre le Sénégal et la Communauté économique européenne depuis avril 2006 devrait profiter aux deux parties et renforcer la cohérence entre la politique commune de la pêche et d'autres politiques de l'Union (développement, environnement...).

La mise en place d'une politique commune de l'UE en matière de migration aura également des conséquences sur le développement des pays tiers et a fortiori celui du Sénégal. Dans sa volonté d'intégrer les questions liées à la migration dans sa politique extérieure en cohérence avec ses autres actions, l'UE a axé, dans l'intérêt de tous, son action sur une gestion plus efficace des flux migratoires mais aussi sur un partenariat avec le pays d'origine pour faire des migrations un facteur positif de développement.

1.4 Stratégie de réponse

1.4.1 Les déterminants de la stratégie

1.4.1.1 La situation du pays et l'agenda politique

L'analyse de la situation économique, sociale et politique et des développements en cours au Sénégal présentée précédemment permet d'identifier les principales contraintes suivantes :

- § une croissance économique qui, bien que soutenue, reste en-deçà de ce qui serait nécessaire pour atteindre les objectifs affichés de réduction de la pauvreté ; cela tient en particulier à un faible dynamisme de l'investissement productif domestique et étranger et à la faiblesse des exportations ;
- § des administrations publiques dont les performances en termes d'efficacité et d'efficience doivent être améliorées, notamment dans les secteurs sociaux, pour que soit obtenu le plein effet sur la réduction de la pauvreté des ressources qui leur sont consacrées ;
- § des infrastructures de transport insuffisantes ou trop dégradées pour permettre au Sénégal de tirer pleinement parti de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest ;
- § une concentration grandissante de l'activité dans la capitale, qui est génératrice d'inefficiences et de nuisances ; cette situation s'explique notamment par le faible niveau d'équipement en infrastructures des villes secondaires ;
- § parallèlement à des avancées en matière de bonne gouvernance, qui demandent cependant à être poursuivies, une politique de décentralisation qui tarde à se concrétiser.

En regard de cette situation, le gouvernement du Sénégal a élaboré et met en œuvre une stratégie de lutte contre la pauvreté qui définit sur le moyen terme les priorités de son action.

Cette stratégie s'inscrit dans les orientations du NEPAD, dont le Sénégal a été un des initiateurs et qui se propose, dans le but de contribuer à l'éradication de la pauvreté en Afrique, de faciliter et soutenir les programmes régionaux d'infrastructures (transports, énergie, technologies de l'information et de la communication, eau et assainissement) ; de faciliter l'exécution des programmes de développement agricole et de sécurité alimentaire ; de contribuer à l'adoption d'une position africaine commune sur l'accès aux marchés, la dette et les réformes de l'aide publique au développement ; de surveiller et intervenir le cas échéant afin que les OMD dans les domaines de la santé et de l'éducation soient respectés.

La stratégie de développement et de lutte contre la pauvreté mise en œuvre par le gouvernement du Sénégal s'inscrit également dans le cadre de coopération régionale de l'UEMOA, qui a une contribution importante à l'établissement dans la région d'un cadre macroéconomique stable.

Les leçons tirées de la mise en œuvre d'un premier Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté couvrant la période 2001-2005, ont conduit à l'élaboration du DSRP II 2006-2010 qui se distingue du précédent par la volonté de renforcer le caractère pro-pauvre de la croissance économique, par la mise en place progressive d'un système de protection sociale et par la reconnaissance de la bonne gouvernance, y inclus la décentralisation, comme un des axes prioritaires de la lutte contre la pauvreté.

1.4.1.2 Principes directeurs de la coopération

Les objectifs que se fixe le Gouvernement du Sénégal sont en parfaite cohérence avec ceux auxquels l'Union Européenne a la volonté de contribuer à travers sa politique de coopération au développement, telle que définie par le Consensus Européen et la Stratégie de l'Union Européenne pour l'Afrique.

Dans ce cadre, les principes qui orientent la stratégie de coopération de l'Union Européenne sont les suivants :

- § construire la coopération entre le Sénégal et l'Union Européenne sur la base d'un partenariat. Cela implique (i) de lier étroitement les interventions de l'Union à un dialogue politique entre les deux parties ; (ii) d'inscrire ces interventions dans une logique d'appui aux stratégies sectorielles élaborées par le gouvernement en concertation avec la société civile et les partenaires techniques et financiers ; (iii) d'assurer la responsabilisation des autorités sénégalaises à tous les niveaux dans la mise en œuvre des interventions ;
- § concentrer les interventions de l'Union sur un nombre limité de domaines pour lesquels elle dispose d'un avantage comparatif du fait de l'expérience acquise et de sa capacité à mobiliser le volume de moyens nécessaires à une action structurante ;
- § coordonner les interventions de l'Union avec celle des autres bailleurs, en particulier les Etats membres, et progresser vers une harmonisation de l'aide conformément aux engagements pris dans le cadre de la « Déclaration de Paris » ;
- § lier étroitement la stratégie de coopération entre l'Union et le Sénégal avec la stratégie de coopération régionale de l'Union ;
- § accompagner le processus de mise en œuvre de l'APE en fonction des résultats effectifs des négociations en cours.

1.4.2 Présentation synthétique de la stratégie de coopération

L'objectif global de la stratégie de coopération de la Communauté Européenne est d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté du gouvernement du Sénégal. La Communauté fait sienne les objectifs de cette stratégie : (i) réduire l'incidence de la pauvreté des populations par une croissance forte, équilibrée et mieux répartie ; (ii) faciliter l'accès aux services sociaux de base ; (iii) protéger les populations, en particulier les plus vulnérables, contre les risques sociaux et les catastrophes, (iv) promouvoir la bonne gouvernance et l'Etat de droit.

La Communauté Européenne soutiendra cette stratégie par des interventions ciblées sur l'intégration régionale et commerciale et sur le secteur de l'assainissement, ainsi que par le moyen d'un appui budgétaire général.

1.4.2.1 Domaine de concentration 1 : Appui à l'intégration régionale et commerciale

L'Union Européenne et les pays ACP sont entrés depuis 2002 dans la négociation d'Accords de Partenariat Economique (APE). Ces négociations se déroulent entre l'UE et des groupements régionaux de pays ACP, notamment l'ensemble « Afrique de l'Ouest » constitué par les pays de la CEDEAO et la Mauritanie auquel appartient le Sénégal. Les APE visent à renforcer l'intégration régionale au sein des groupements de pays considérés en même temps que les relations commerciales entre ces pays et l'Union Européenne.

Le domaine de concentration « Appui à l'intégration régionale et commerciale » rassemble des interventions visant à permettre au Sénégal de tirer pleinement parti de l'intégration régionale et du développement des échanges entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe. Ces interventions consisteront, d'une part, dans un renforcement des infrastructures de transport d'intérêt régional et, d'autre part, dans des actions visant à améliorer la compétitivité de l'économie sénégalaise.

Renforcement des infrastructures de transport

Les fortes raisons qui avaient amené la Communauté Européenne à faire du transport un des secteurs de concentration de son aide au Sénégal dans le cadre des 8^{ème} et 9^{ème} FED restent pleinement valides.

Certaines de ces raisons renvoient à la contribution du transport à la réalisation des objectifs du DSRP et au progrès de l'intégration régionale :

- § les infrastructures de transport sont des éléments essentiels de la croissance économique, du désenclavement des régions et de l'intégration des marchés ;
- § des investissements publics bien ciblés dans le secteur peuvent avoir un rôle important d'entraînement des investissements privés et de rééquilibrage régional de l'activité ;
- § les infrastructures de transport jouent un rôle important dans la lutte contre la pauvreté en facilitant l'accès aux services sociaux de base ;
- § le secteur des transports ne joue pas pleinement le rôle qui devrait être le sien dans l'intégration régionale de l'Afrique occidentale ;
- § la réalisation de l'APE nécessite l'élimination des entraves à la libre circulation des biens et des personnes.

D'autres raisons de privilégier ce secteur renvoient aux avantages comparatifs de la Communauté Européenne et à la coordination des bailleurs de fonds actifs dans ce secteur :

- § la Communauté Européenne est le principal bailleur de fonds du volet routier du Programme Sectoriel des Transports ; elle a un avantage comparatif en raison de son expérience ainsi que de la masse critique de son financement ;
- § de nombreuses études de faisabilité de travaux routiers ont été réalisées sur financement du 9^{ème} FED ; les travaux correspondants peuvent être engagés très rapidement ;
- § la Communauté Européenne intervient dans le secteur routier dans tous les pays de la sous-région, ce qui contribue à la coordination et à la cohérence dans le choix des axes transfrontaliers ;
- § des pratiques de coordination se sont établies entre les bailleurs de fonds actifs dans ce secteur, qui contribuent à une bonne complémentarité de leurs interventions ;
- § le dialogue sectoriel entre les bailleurs et l'administration sénégalaise est riche et de qualité.

L'appui de la Communauté Européenne au secteur des transports se fera dans le cadre du Programme Sectoriel Transports (PST). Le PST II (2001-2005), dont le budget s'élève à € 645 millions, dont € 366 millions consacrés au sous-secteur routier, a pour objectifs (i) d'assurer une bonne conservation du patrimoine routier existant, (ii) d'assurer le développement cohérent et harmonieux du réseau ; et (iii) de moderniser l'administration des transports terrestres. L'exécution de ce programme a connu des retards importants. Cependant, un PST III est en préparation et devrait entrer en application dans la période couverte par le 10^{ème} FED. En matière institutionnelle, la mise en œuvre du PST II a conduit à des réformes importantes, en particulier la création d'une Agence Autonome de Travaux Routiers (AATR), qui exerce les fonctions de maître de maître d'ouvrage délégué pour les travaux de construction et d'entretien des routes. L'AATR exerce ses activités sous la responsabilité d'un Conseil des Routes en charge d'approuver le programme des travaux et de contrôler son exécution.

En matière d'investissements l'accent sera mis sur les infrastructures d'intégration régionale y inclus l'équipement des postes frontière. Les actions d'appui institutionnel seront élargies de l'AATR aux directions du Ministère de l'Equipement, Direction des Transports Terrestres et Direction des Travaux Publics, afin que celles-ci puissent assumer pleinement le rôle d'orientation et de programmation qui leur est dévolu dans la gestion du secteur.

La Communauté Européenne veillera à ce que soient réalisées des études d'impact environnemental des travaux qu'elle finance et à ce que les recommandations de ces études soient intégrées dans les dossiers d'appel d'offre soumis aux entreprises de construction. Elle s'assurera que des mesures adéquates sont prises pour parer aux risques de propagation du SIDA spécifiquement liés au développement des transports.

Une faiblesse majeure de la politique gouvernementale en matière de transport routier réside dans la grave insuffisance des ressources allouées par le budget de l'Etat au Fonds Routier en charge de financer l'entretien périodique du réseau. Un projet de Fonds Routier de seconde génération, financé par une fraction affectée des recettes de la fiscalité pétrolière, est à l'étude avec une contribution de la Communauté Européenne. L'insuffisance des moyens consacrés à l'entretien des routes est encore aggravée par le défaut de contrôle de la charge à l'essieu des véhicules lourds. Ici encore, la Communauté Européenne a mandaté une étude sur le sujet. La Communauté fera de progrès significatifs dans ces deux domaines une condition de son aide au secteur.

Amélioration de la compétitivité de l'économie

L'UE et ses partenaires ont la volonté de faire des APE un instrument de développement entièrement intégré dans la coopération au développement. C'est ainsi que la feuille de route pour la négociation de l'APE entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'Ouest, adoptée à Accra en août 2004, fait une place importante au renforcement des capacités et à la mise à niveau des économies des pays partenaires. Elle affirme la nécessité, pour que ces accords contribuent à une croissance économique soutenue et durable, de formuler des programmes de mise à niveau poursuivant un double objectif : améliorer l'environnement des affaires et apporter un appui direct aux entreprises.

Les interventions prévues au titre du domaine de concentration « Appui à l'intégration régionale et commerciale » s'inscrivent dans cette logique. La stagnation de l'investissement productif privé et le faible niveau des investissements directs étrangers, d'une part, la médiocre croissance des exportations, d'autre part, ont été identifiés comme les principales contraintes à une croissance plus forte de l'économie sénégalaise. En créant les conditions d'un plus grand dynamisme des entreprises par une amélioration de l'environnement dans lequel elles opèrent et par une action directe sur leur compétitivité, les activités financées par le 10^{ème} FED permettront au Sénégal de jouer pleinement son rôle dans l'intégration régionale et de tirer pleinement parti de la libéralisation des échanges. En cela, elles contribueront à porter la croissance de l'économie sénégalaise à un niveau plus élevé.

Cet objectif est en totale cohérence avec la stratégie de réduction de la pauvreté :

- § une accélération de la croissance économique est reconnue par le DSRP comme une condition fondamentale à une réduction rapide de la pauvreté. Le DSRP II note à cet égard qu'un « objectif important de la stratégie de réduction de la pauvreté sera d'établir un climat favorable aux investissements privés » afin de créer les conditions d'une « croissance génératrice d'emplois, portée par l'investissement et les exportations » ;
- § de fait, l'analyse de la pauvreté conduite dans le cadre des travaux préparatoires au DSRP a montré l'existence d'une relation très forte entre la croissance du PIB et la réduction de la pauvreté ; cet effet passe par la création d'emplois et la distribution de revenus ;
- § en même temps qu'elle augmente les revenus des ménages, la croissance économique génère des recettes fiscales additionnelles. Elle permet ainsi à l'Etat d'accroître le volume des services offerts à la population, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté dans ses dimensions non monétaires.

Ce domaine de concentration s'inscrit dans la continuité de la coopération de l'Union Européenne avec le Sénégal et en complémentarité avec les autres domaines d'intervention :

- § les entraves à la compétitivité des entreprises relèvent pour une part de l'environnement dans lequel elles opèrent et pour une autre part de faiblesses des entreprises elles-mêmes. Des actions ont été engagées dans ces deux domaines pendant les précédentes périodes de programmation. Les actions envisagées pour améliorer l'environnement des entreprises s'inscriront ainsi dans la continuité du Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance dans ses deux composantes

- (administrations publiques et ANE) avec une focalisation sur les aspects liés à la facilitation des échanges et à la sécurisation des investissements. Les actions visant directement les entreprises s'appuieront sur les acquis du Programme de Développement des Capacités Commerciales, du Centre de Développement des Entreprises et des activités de la BEI ;
- § le coût élevé du transport et les phénomènes d'enclavement sont des handicaps reconnus des entreprises au Sénégal ; il y a de ce point de vue complémentarité entre les interventions de la Communauté Européenne pour la réhabilitation des infrastructures de transport et la mobilité urbaine et les interventions centrées sur les entreprises et leur environnement institutionnel ;
 - § les documents relatifs aux APE soulignent l'importance, pour la réussite de ces accords, que les pays partenaires mènent une politique macroéconomique saine et gèrent rigoureusement leurs finances publiques. Cette préoccupation est au centre du dialogue politique entre le gouvernement du Sénégal et l'UE dans le cadre du programme d'appui budgétaire général.

Conscient de ce que la croissance de l'économie repose fondamentalement sur le développement des entreprises, le gouvernement du Sénégal a élaboré dès 1999 une Stratégie de Développement du Secteur Privé (SDSP), qui a été depuis lors actualisée et révisée. Cette stratégie, qui met l'accent sur la simplification du cadre réglementaire, l'amélioration du système judiciaire et un accès simplifié au financement, vise à offrir aux entreprises un environnement institutionnel favorable à leur développement. Le Programme National de Bonne Gouvernance, s'il couvre un champ plus large que les seuls aspects d'intérêt immédiat pour les entreprises, concrétise des orientations essentielles de la SDSP, notamment en ce qui concerne la réforme du système judiciaire ou la sécurisation du foncier par la modernisation du cadastre.

Tandis que la SDSP s'attache à l'environnement des affaires, le programme de mise à niveau des entreprises se propose d'agir directement sur la compétitivité de celles-ci en les aidant à élaborer des plans de développement stratégique et en apportant une aide financière à la réalisation des investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces plans. Le pilotage du programme est assuré par un comité exécutif tripartite associant des représentants de l'administration, des établissements financiers et des associations professionnelles du secteur privé.

Cette volonté de faire coopérer les différentes parties prenantes au développement des entreprises se manifeste également dans la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) en cours de finalisation, avec dans ce cas une attention particulière donnée à un nombre limité de secteurs considérés comme les moteurs possibles d'une croissance plus rapide de l'économie.

Les interventions de la Communauté Européenne s'inscriront dans le cadre de ces orientations stratégiques et viseront plus particulièrement à appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée.

De par le volume de l'aide qu'elle peut mobiliser, la Communauté Européenne a la capacité de mettre en œuvre un programme d'actions visant tout à la fois l'amélioration de

l'environnement des entreprises et le renforcement de leurs capacités. Ces interventions seront formulées et mises en œuvre en coopération étroite avec les organisations professionnelles et les chambres de commerce. Elles seront étroitement coordonnées avec les activités de la BEI. Une attention particulière sera portée à la dimension genre.

1.4.2.2 Domaine de concentration 2 : Assainissement

Dans le secteur de l'assainissement comme dans celui des transports, les raisons qui avaient amené la Communauté Européenne à proposer son aide demeurent valides et justifient la poursuite de l'appui communautaire dans le cadre du 10^{ème} FED :

- § ce secteur, longtemps délaissé, souffre d'un retard d'investissement qui se traduit par un taux d'accès des ménages à l'assainissement insuffisant et, là où cet accès est assuré, par un niveau de service médiocre ;
- § la tendance à l'urbanisation crée des besoins d'extension et de renforcement des réseaux de collecte et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales ;
- § du fait de l'insalubrité qui en résulte, le défaut d'assainissement a des conséquences dommageables sur la santé des populations ; les progrès réalisés en matière d'assainissement sont donc étroitement complémentaires des actions menées en matière de santé publique ;
- § la création de réseaux d'assainissement a des effets immédiats d'amélioration des conditions de vie des populations urbaines, en particulier dans les quartiers les plus pauvres sujets à inondations pendant la saison des pluies ;
- § le défaut d'assainissement a également pour conséquence une détérioration accélérée de la voirie urbaine, d'où une étroite complémentarité entre les investissements en matière d'assainissement et en infrastructures de transport ;
- § la collecte et le traitement des eaux usées est une des composantes importantes d'une politique de protection de l'environnement.

Ici encore, les interventions de la Communauté Européenne viendront en appui à la stratégie sectorielle du gouvernement. Après une période d'instabilité institutionnelle, qui a pesé sur le développement du secteur, la création d'un Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement et la restructuration de la Direction de l'Assainissement ont marqué une prise de conscience de l'importance du secteur et créé les conditions pour que soit élaborée et mise en œuvre une politique sectorielle spécifique. En 2005 a été élaboré le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEMA), qui fixe des objectifs ambitieux d'amélioration de l'accès des ménages à des systèmes d'assainissement tant en milieu rural que dans les zones urbaines. Une Lettre de Politique de l'Assainissement est en préparation, qui sera complétée par un document de stratégie propre au secteur. Il s'agit (i) d'améliorer le cadre institutionnel et organisationnel du secteur par la mise en place de réformes dites de deuxième génération (loi sur le service public de l'eau potable et de l'assainissement ; actualisation des instruments contractuels entre l'Etat et l'ONAS ; élaboration d'un code de l'assainissement ; intégration des eaux pluviales dans la stratégie) ; (ii) d'optimiser les techniques et de renforcer les infrastructures pour réduire les impacts environnementaux et exploiter la complémentarité entre l'assainissement collectif, semi-collectif et autonome ; (iii) d'améliorer la situation financière de l'ONAS par une politique de tarification adaptée.

Le gouvernement des Pays-Bas apporte également son appui au renforcement des équipements d'assainissement. Il envisage de modifier les modalités de son aide, qui pourrait prendre à l'avenir la forme d'un appui budgétaire sectoriel. Le moment venu, la Communauté Européenne examinera si les conditions lui paraissent réunies pour passer elle-même à cette modalité de l'aide au secteur et, dans ce cas, si un appui budgétaire sectoriel conjoint peut être envisagé.

1.4.2.3 Appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté

Dans la continuité du 9^{ème} FED, la Communauté Européenne fournira au Sénégal un appui budgétaire à la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté. Les modalités générales de cet appui budgétaire seront identiques à ce qu'elles ont été sous le 9^{ème} FED : appui budgétaire non ciblé ; programmation de l'aide sur le moyen terme ; segmentation du volume annuel de l'appui budgétaire entre une tranche fixe, dont le versement est conditionné par la poursuite d'une politique macroéconomique saine, et une tranche variable à laquelle sont associés des indicateurs de performance ; fraction de la tranche variable effectivement liée aux progrès enregistrés vers la réalisation des cibles retenues pour les indicateurs de performance.

Les principaux atouts reconnus à cette modalité de l'aide comparativement à des formes plus classiques de l'aide sont les suivants :

- § de par sa nature même, l'appui budgétaire est en totale cohérence avec la stratégie de réduction de la pauvreté du gouvernement ; l'alignement de l'aide sur les politiques nationales est ainsi assuré ;
- § étant non ciblées sur des postes particuliers de dépenses, les ressources apportées par l'appui budgétaire sont parfaitement flexibles et financent des dépenses de fonctionnement aussi bien que d'investissement ;
- § dès lors qu'elles sont entrées dans le budget de l'Etat, les ressources fournies par l'appui budgétaire sont mobilisées en application des procédures nationales régissant la dépense publique, et ceci quel que soit le bailleur à l'origine du transfert ; la question de l'harmonisation des procédures se trouve ainsi résolue d'emblée et les coûts de transaction induits par l'aide s'en trouvent diminués ;
- § les engagements du bailleur portant sur plusieurs années et les dates de versement de la tranche fixe et de la tranche variable étant convenues par avance, la prévisibilité de l'aide en est fortement accrue ;
- § le gouvernement assume la pleine responsabilité des activités et de leurs résultats.

L'appui budgétaire est ainsi l'expression d'un partenariat entre le gouvernement et les bailleurs de fonds, lesquels apportent une contribution financière à la mise en œuvre d'une stratégie élaborée par le gouvernement dont ils approuvent les objectifs et les moyens.

Ce partenariat a des implications. Il suppose en premier lieu que certaines conditions soient réunies, de l'existence d'une stratégie explicite de développement à une qualité minimum de la gestion des finances publiques. Le Sénégal satisfait à ces conditions. A cet égard, les progrès enregistrés depuis 2003 en matière de réforme de la gestion des finances publiques,

notamment l'élaboration de cadres de dépense à moyen terme pour les secteurs de la santé et de l'éducation auxquels la Communauté attache un intérêt particulier, doivent être notés.

Le partenariat suppose par ailleurs que se développe entre le gouvernement et les bailleurs contribuant à l'appui budgétaire un dialogue politique portant sur la stratégie de réduction de la pauvreté, sa mise en œuvre, et ses résultats. Sous cet aspect, la Communauté Européenne attend du gouvernement du Sénégal qu'il fournisse une information plus complète et s'engage dans un dialogue plus actif que cela n'a été le cas jusqu'à présent.

Selon l'intérêt que les différents bailleurs portent à telle composante de la stratégie, le dialogue politique entre le gouvernement et ceux-ci peut s'étendre aux composantes sectorielles de la stratégie de réduction de la pauvreté. La Communauté Européenne, pour sa part, porte une attention particulière à la gestion des finances publiques, à l'éducation et à la santé. Des indicateurs de performance seront définis pour ces secteurs et des cibles fixés à ces indicateurs. Compte tenu du rôle dévolu aux collectivités décentralisées dans la mise en œuvre des politiques de l'éducation et de la santé, des indicateurs de performance en matière de décentralisation pourraient être également retenus.

Au-delà du constat que les cibles assignées aux indicateurs de performance ont été atteintes ou non, et des conséquences qui en résultent sur la fraction de la tranche variable effectivement versée, la Communauté souhaite s'impliquer activement dans le dialogue politique entre le gouvernement et les bailleurs intéressés sur les stratégies mises en œuvre dans les secteurs de l'éducation et de la santé et sur leurs résultats.

Le montant de l'aide apportée sous forme d'appui budgétaire sera proportionné au besoin de financement de la stratégie de réduction de la pauvreté. La Commission Européenne communiquera aux autorités sénégalaises les montants alloués et les dates de versement suffisamment tôt dans l'année pour que la Direction du Budget puisse inclure ce financement dans la Loi de Finance.

1.4.2.4 Autres activités

L'agriculture et l'élevage, auxquels le DSRP consacre d'importants développements en raison du rôle qu'ils tiennent dans l'économie et dans l'emploi et de la persistance de la pauvreté en milieu rural, n'entrent pas dans les domaines de concentration de la stratégie de coopération de la Communauté Européenne. Ces secteurs devraient toutefois bénéficier du désenclavement des zones rurales permis par les travaux de réhabilitation du réseau routier. Par ailleurs, les industries agro-alimentaires bénéficieront des actions menées pour améliorer l'environnement des entreprises et renforcer leurs capacités, élargissant ainsi les débouchés offerts aux produits agricoles et d'élevage. En outre, un accord a été trouvé entre le gouvernement du Sénégal et la Commission Européenne pour l'utilisation de € 45 millions correspondant à des reliquats des fonds Stabex relatifs aux COM 1992/96 et 1997/98. Ces fonds seront utilisés pour des actions en faveur des filières arachide et coton, pour la construction de pistes rurales et pour des appuis institutionnels au Ministère de l'Agriculture et au Ministère de l'Elevage.

Un COM est également envisagé pour financer des activités de soutien au secteur de la pêche.

Des actions pourront être entreprises en relation avec le problème des migrations dont on a noté plus haut qu'il revêt au Sénégal une acuité particulière. La Communauté Européenne maintiendra l'appui qu'elle apporte de manière constante aux activités culturelles. Enfin, certaines des activités d'appui aux ANE engagées dans le cadre du 9^{ème} FED pourront être poursuivies.

Le Sénégal sera partie prenante des interventions financées dans le cadre du Programme Indicatif Régional.

**Partie 2 -
Programme Indicatif National**

2.1 Programme Indicatif National

2.1.1 Introduction

Sur base de la stratégie de coopération présentée dans la première partie et conformément aux dispositions de l'article 4 de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, le programme indicatif a été établi sous forme d'un ensemble de tableaux qui présentent le cadre d'intervention pour chaque secteur, le calendrier de programmation financière ainsi que le chronogramme détaillé des activités de tous les programmes recensés sur une période glissante de 3 ans.

Les montants mentionnés dans ce chapitre indiquent la répartition globale des fonds entre les domaines de concentration, l'appui macro-économique et d'autres programmes. Cette répartition peut être modifiée dans le cadre des revues opérationnelles, des revues à mi-parcours et en fin de parcours ou des revues ad hoc. Cependant, toute modification impliquant un changement substantiel dans la structure de la stratégie de réponse nécessitera une décision formelle à travers un addendum au document de stratégie.

2.1.2 Instruments financiers

La mise en œuvre de la stratégie de coopération de la CE avec le Sénégal sera financée à partir de plusieurs instruments financiers. Leur affectation envisagée est donnée ci-dessous à titre indicatif.

2.1.2.1 10e FED, enveloppe A, €230 millions⁵

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie, à savoir :

Secteur	Montant (millions d'Euros)	%
Appui à l'intégration régionale et commerciale	80 à 100	35%-43%
Assainissement	35 à 45	15%-20%
Appui budgétaire général à la stratégie de réduction de la pauvreté	100 à 120	43%-52%
Autres programmes	12 à 15	5%-7%
Total	230,0	100,0%

⁵ Ce montant est susceptible d'être augmenté d'une allocation additionnelle dite « tranche incitative ».

2.1.2.2 10ème FED, enveloppe B, €..... millions

Cette enveloppe sera destinée à couvrir des besoins imprévus tels que l'aide d'urgence lorsqu'une telle aide ne peut pas être financée sur le budget communautaire, des contributions à des initiatives d'allègement de la dette adoptées internationalement ainsi qu'un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l'instabilité des recettes d'exportation.

Conformément à l'article 3, point 5 de l'Annexe IV de l'Accord de Cotonou, ce montant pourra être revu à la hausse dans le cadre des revues opérationnelles ou des revues ad hoc en fonction des besoins.

2.1.2.3 Facilité d'investissement

Outre les instruments financiers susmentionnés, dont l'enveloppe A représente la principale base programmable du programme indicatif, le 10e FED comprend également la « Facilité d'investissement », instrument financier géré par la Banque européenne d'investissement. La Facilité d'investissement ne fait pas partie du programme indicatif.

Certaines activités spécifiques peuvent être soutenues par le Centre de développement des entreprises (CDE) et le Centre pour le développement de l'agriculture (CTA).

2.1.2.4 10e FED, programme indicatif régional, €..... Millions

Cette enveloppe servira à couvrir les opérations programmables de développement à long terme dans le cadre de la stratégie régionale Afrique Occidentale. Cette enveloppe ne fait pas partie du programme indicatif national mais peut cependant avoir des retombées au niveau national en fonction de la participation du Sénégal aux programmes envisagés dans le cadre régional.

2.1.2.5 Autres instruments financiers

Des activités spécifiques peuvent être soutenues par l'intermédiaire des Actions extérieures financés sur le budget général de la Commission dans le cadre des futures perspectives financières 2007-2013 (par exemple lignes budgétaires thématiques, protocole sucre, bananes) et sur les ressources propres de la BEI. Toutefois, ces financements sont soumis à des procédures particulières et dépendent de la disponibilité des fonds.

2.1.3 Domaines de concentration

2.1.3.2 Domaine 1 : Appui à l'intégration régionale et commerciale

L'objectif spécifique des interventions de la Communauté Européenne dans ce domaine est de permettre au Sénégal de tirer pleinement parti de l'intégration des économies de la région Afrique de l'Ouest et du développement des échanges entre cette région et l'Europe par un renforcement des infrastructures de transport d'intérêt régional et une amélioration de la compétitivité de l'économie.

A titre indicatif, € 80 à 100 millions seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont, d'une part,

- § le financement d'études de faisabilité et de travaux de construction / réhabilitation de routes et ouvrages d'art, priorité étant donnée aux liaisons inter-régionales ;
- § le financement d'études et de travaux visant à faciliter les passages aux frontières ;
- § un appui institutionnel aux organismes en charge de la gestion du secteur des transports (Ministère de l'Equipement et des Transports, AATR, Fonds Routier) ;

et, d'autre part,

- § un appui institutionnel (i) à l'amélioration et à la modernisation de la réglementation économique relative aux échanges et à l'investissement ; (ii) à la modernisation et à la simplification de la fiscalité ;
- § une aide au renforcement et à la rationalisation du dispositif public d'appui aux entreprises ;
- § un appui technique et financier à la mise à niveau des entreprises (conseil, certification, qualité, formation, etc.) sous des formes contribuant au développement de l'offre de services aux entreprises ;
- § une aide à la structuration des organisations professionnelles et au renforcement des chambres de commerce en tant que prestataires de services aux entreprises ;
- § des actions de formation du personnel des établissements bancaires et financiers.

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet mise en œuvre dans une approche sectorielle.

Les mesures principales en matière de politique sectorielle, à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

- § la finalisation du Programme Sectoriel Transport III ;
- § l'établissement d'un Fonds Routier de 2^{ème} génération dotées de ressources suffisantes pour couvrir les dépenses d'entretien périodique du réseau routier ;
- § l'adoption d'une réglementation relative à la charge à l'essieu et sa mise en application effective ;
- § la transcription dans la législation nationale les dispositions recommandées par la CEDEAO et l'UEMOA ;
- § la finalisation et la mise en œuvre de la stratégie de croissance Accélérée (SCA) ;
- § l'exercice par le gouvernement d'un leadership effectif de la coordination des bailleurs engagés dans les secteurs de la bonne gouvernance et de l'appui au secteur privé.

Les engagements principaux du Gouvernement pour que les thèmes transversaux soient pris en compte sont :

- § la réalisation d'études d'impact environnemental des projets de construction ou réhabilitation de routes et l'inclusion des recommandations formulées par ces études dans les cahiers de charges soumis aux entreprises.

2.1.3.2 Domaine 2 : Assainissement

L'objectif spécifique des interventions de la Communauté Européenne dans ce domaine est d'appuyer la mise en œuvre par le gouvernement du Sénégal du volet assainissement de son Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire.

A titre indicatif, € 35 à 55 millions seront réservés à ce domaine.

Les principales actions prévues sont :

- § le financement de travaux de construction / extension / modernisation de réseaux de collecte des eaux pluviales et des eaux usées et des équipements de traitement des eaux usées ;
- § un appui institutionnel aux organismes en charge de la gestion du secteur de l'assainissement (Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement, ONAS).

L'instrument principal de mise en œuvre sera l'aide projet mise en œuvre dans une approche sectorielle.

Il est attendu du gouvernement qu'il finalise et adopte la lettre de politique de l'assainissement et la stratégie relative à ce secteur.

2.1.4 Appui budgétaire général

La Communauté appuiera la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté à travers un appui budgétaire général. Une attention particulière sera accordée à l'amélioration de la gouvernance, notamment pour ce qui concerne la gestion des finances publiques, ainsi qu'à l'accès aux services d'éducation et de santé et à la qualité des services fournis.

A titre indicatif, environ € 100 à 120 millions seront réservés à ce type d'appui.

L'appui budgétaire sera apporté sous forme d'un programme triennal comportant annuellement une tranche fixe et une tranche variable. Le déboursement de la tranche fixe sera conditionné à la mise en œuvre par le gouvernement du Sénégal d'une politique macroéconomique saine de nature à soutenir une croissance durable. La fraction de la tranche variable effectivement déboursée chaque année sera fonction des résultats obtenus par la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté par référence à des indicateurs de performance portant sur la gestion des finances publiques, l'éducation et la santé.

Les montants non déboursés seront dégagés, reversés au PIN, et pourront être reprogrammés, soit pour un appui budgétaire, soit pour l'un des autres secteurs de coopération dans le Programme indicatif. Une telle décision peut être prise dans le cadre de la revue annuelle.

Les mesures principales à prendre par le Gouvernement comme contribution à la mise en œuvre de la stratégie de réponse dans ce secteur, sont :

- § la tenue régulière de revues conjointes gouvernement-bailleurs-ANE pour le suivi et l'évaluation de l'avancement du DSRP, du Plan d'actions CFAA/CPAR de réforme des finances publiques, du Programme Décennal de l'Education et de la Formation et du Programme National de Développement Sanitaire ;
- § la fourniture aux dates convenues des données relatives aux indicateurs de performance associés à la tranche variable du Programme AB-SRP ;
- § l'inscription de l'appui budgétaire dans la Loi de Finance.

2.1.5 Autres programmes

Un montant indicatif de € 12 à 15 millions est réservé aux actions suivantes :

- § des appuis institutionnels aux administrations en charge des secteurs clef de la stratégie de réduction de la pauvreté ;
- § des actions de renforcement de la justice, notamment la construction ou réhabilitation de bâtiments ;
- § des appuis aux acteurs non-étatiques ;
- § Un appui aux activités culturelles ;
- § des actions visant à une meilleure compréhension du phénomène des migrations et de ses enjeux ;
- § une assistance technique à la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National ;
- § des contributions aux programmes et projets régionaux;
- § une réserve pour l'assurance contre les réclamations éventuelles et pour couvrir les dépassements de coûts et les dépenses imprévues.

2.1.6 Cadre d'intervention

Voir infra.

2.1.7 Calendrier indicatif des engagements et décaissements

Le calendrier indicatif des engagements et décaissements sera établi après finalisation du Document de Stratégie et du Programme Indicatif National.

2.1.8 Chronogramme des activités

Le chronogramme des activités sera établi après finalisation du Document de Stratégie et du Programme Indicatif National.

2.1.9 Cadre d'intervention

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif national à long terme			
<ul style="list-style-type: none"> § Croissance économique plus rapide, § génératrice d'emplois, § portée par l'investissement et les exportations. 	<ul style="list-style-type: none"> Croissance du PIB Croissance de l'investissement productif privé Croissance des exportations Taux de couverture des importations par les exportations Emplois créés dans le secteur formel 	<ul style="list-style-type: none"> Agence Nationale de Statistique et Démographie 	<ul style="list-style-type: none"> La mise en œuvre du Programme National de Bonne Gouvernance et du Programme Sectoriel Justice sont poursuivies. La Stratégie de Croissance Accélérée est finalisée et mise en application
Objectif de l'intervention de l'UE			
<ul style="list-style-type: none"> § Permettre à l'économie sénégalaise de tirer pleinement parti de l'intégration régionale et du développement des échanges entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe 	<ul style="list-style-type: none"> Part des échanges extérieurs dans le PIB Croissance des échanges avec les pays de la sous-région et l'UE Taux de couverture des importations par les exportations 	<ul style="list-style-type: none"> Ministère du Commerce Agence Nationale de Statistique et de Démographie 	<ul style="list-style-type: none"> Un APE est conclu entre l'UE et les pays de la sous-région Afrique de l'Ouest
Objectif sectoriel national transports			
<ul style="list-style-type: none"> § Assure le développement cohérent et harmonieux du réseau § Assurer une bonne conservation du patrimoine routier existant § Moderniser l'administration des transports terrestres 	<ul style="list-style-type: none"> % des villages ayant accès à une route à moins de 5km (DSRP) Etat des routes (DSRP) Trafic routier national et transfrontalier 	<ul style="list-style-type: none"> Cellule de suivi du DSRP Ministère de l'Equipement et des Transports AATR 	<ul style="list-style-type: none"> Le PST III est finalisé et adopté

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif de l'intervention de l'UE			
§ Appuyer la mise en œuvre du PST § avec une attention particulière portée aux liaisons inter-régionales et à l'entretien du réseau	Avancement de l'exécution du PST Ressources du Fonds Routier en proportion des besoins d'entretien périodique évalués par l'AATR	Ministère de l'Equipeement et des Transports AATR Fonds Routier	Un Fonds Routier de 2 ^{ème} génération est établi et doté de ressources suffisantes Le contrôle de la charge à l'essieu est effectif
Résultats attendus			
§ L'état des routes est amélioré § L'entretien périodique des routes est assuré § Les coûts de transport sont abaissés § La durée des transports est diminuée § Les échanges inter-régionaux augmentent	Km de routes réhabilitées Km de routes ayant fait l'objet d'entretien périodique Etat des routes Durée et coût du transport vers des destinations importantes de la sous-région Trafic routier national et transfrontalier	Ministère de l'Equipeement et des Transports AATR Fonds Routier Agence de Statistique et de Démographie	
Objectif sectoriel national développement du secteur privé			
§ Promouvoir l'investissement direct domestique et étranger par une amélioration constante de l'environnement des affaires § Promouvoir des groupes de grappes d'activité à fort potentiel de croissance	Croissance de l'investissement productif Croissance des investissements directs étrangers Accélération du rythme de croissance du PIB	Agence Nationale de Statistique et de Démographie BCEAO	La Stratégie de Croissance Accélérée est finalisée, adoptée et mise en œuvre

DOMAINE DE CONCENTRATION 1 : APPUI A L'INTEGRATION REGIONALE ET COMMERCIALE			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif de l'intervention de l'UE			
§ Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA)	Contribution positive des investissements productifs et des échanges extérieurs à la croissance	Agence Nationale de Statistique et de Démographie Ministère du Commerce ASEPEX APIX	La Stratégie de Croissance Accélérée est finalisée, adoptée et mise en œuvre
Résultats attendus			
§ Le cadre législatif et réglementaire relatif aux échanges et à l'investissement est amélioré et les procédures sont allégées § Les organisations professionnelles et les chambres de commerce sont renforcées § Le dispositif d'appui aux entreprises est rationalisé § L'offre de services aux entreprises est élargie et son niveau de qualité amélioré § L'offre de crédit à moyen terme et à l'exportation est augmentée	Investissement direct étranger en % du PIB Nombre d'entreprises ayant mené à bien une opération de mise à niveau Nombre d'entreprises certifiées ISO Nombre d'entreprises sous statut de franche exportation Indicateur de diversité des exportations Volume du crédit à moyen terme et du crédit à l'exportation	Ministère du Commerce Agence Nationale de Statistique et de Démographie BCEAO ADEPME Bureau de mise à niveau ASEPEX APIX	Les recommandations de la CEDEAO et de l'UEMOA sont transcrites dans la législation nationale Le gouvernement exerce le leadership de la coordination des bailleurs actifs dans les secteurs de la bonne gouvernance et de l'appui au secteur privé

DOMAINE DE CONCENTRATION 2 : ASSAINISSEMENT			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectif sectoriel national assainissement			
<ul style="list-style-type: none"> § Augmenter le taux d'accès de la population à des équipements d'assainissement § Assurer la collecte et le traitement des eaux usées § Améliorer la qualité de l'environnement urbain 	% des ménages urbains ayant accès à l'assainissement (DSRP)	ONAS	
Objectif de l'intervention de l'UE			
§ Appuyer la mise en œuvre du volet assainissement du Programme d'Eau Potable et Assainissement du Millénaire	Avancement de l'exécution du Programme Eau Potable et Assainissement	Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement ONAS	La lettre de politique et la stratégie assainissement sont finalisées et adoptées
Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> § Le taux d'équipement en ouvrages d'assainissement est augmenté § Les eaux pluviales sont collectées dans les zones sujettes à risque d'inondation § Les risques sanitaires liés aux eaux stagnantes et polluées ont diminué 	Nombre de km de caniveaux réhabilités/construits Fréquence, durée et extension des inondations en zone urbaine Population habitant dans des zones sujettes à inondations Fréquence des maladies imputables aux eaux stagnantes et usées	Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique et de l'Assainissement ONAS Ministère de la Santé	

APPUI BUDGETAIRE A LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE			
Objectifs et logique d'intervention	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses
Objectifs nationaux à long terme			
<ul style="list-style-type: none"> § Croissance accélérée bénéficiant aux pauvres § Accès amélioré aux services sociaux de base § Protection sociale étendue et renforcée § Progrès de la bonne gouvernance 	Indicateurs de suivi du DSRP	Cellule de suivi du DSRP	Les politiques/stratégies sectorielles, les allocations budgétaires et les apports des bailleurs sont en ligne avec les priorités du DSRP
Objectif de l'intervention de l'UE			
<ul style="list-style-type: none"> § Contribuer à la mise en œuvre de la SRP par une aide financière et une participation active au dialogue politique entre le gouvernement et la communauté des bailleurs § avec une attention particulière portée à la gestion des finances publiques, à l'éducation et à la santé 	Fraction de la tranche variable effectivement déboursée	Minutes des revues conjointes de suivi du DSRP Minutes des revues conjointes de suivi de la réforme des finances publiques Minutes des revues conjointes de suivi du PDEF et du PNDS	Des réunions conjointes de suivi du DSRP, de la réforme CFAA/CPAR, du PDEF et du PNDS se tiennent régulièrement.
Résultats attendus			
<ul style="list-style-type: none"> § La pauvreté régresse § La qualité de la gestion des finances publiques est améliorée § L'efficacité et l'efficience de la dépense publique dans les secteurs de l'éducation et de la santé sont améliorées 	Indicateurs de performance associés au programme d'AB	Revues conjointes du DSRP Diagnostics PEFA Audits des finances publiques Revues de dépenses publiques dans les secteurs de l'éducation et de la santé	Les données relatives aux indicateurs de performance sont disponibles en temps utile.

ANNEXES

Annexe 1 - Tableau des indices macro-économiques

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Données de base									
1	Population (x1000) ***	9556	9817	10029	10288	10564	10818	-	-
	- croissance annuelle (%) ***	-	2.7	2.1	2.5	2.6	2.4	-	-
2a	PIB nominal (millions €) *	4754	5160	5301	5687	6151	6633	7132	
2b	PIB nominal par habitant (€) **	500.4	526.5	530.1	557.5	585.8	614.1	644****	-
2c	- croissance annuelle (%) **	4.7	5.7	4.08	4.6	4.8	3.4	-	-
3	PIB réel (croissance annuelle %)**	3.2%	4.6	0.7	6.7	5.6	6.1	-	--
4	Formation brute de capital fixe (%PIB) ***	22.4	22.7	24.8	21.3	22.9	22.3	-	-
Transactions internationales									
5a	Exportations de biens et services (% du PIB) ****	30	31	31	28	28	-	-	-
	§ Dont les plus importants : ... (% des exportations totales)*** :								
	- Alimentation, boissons, tabacs ;	-	-	6.8	10.9	31	24.8		
	- Alimentation et lubrifiant ;			24	28	20.1	22.2		
	- Matière premières animales et végétales			9.6	8	6.4	4.1	-	-
	- Produits finis destinés à l'industrie;			2.2	5.4	2.3	7.8		
	- Produits finis destinés à la consommation.			12.1	11.6	9.4	8.9		

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
5b	Importations de biens et services (% du PIB) ****	40	40	42	41	40	-	-	-
	§ dont les plus importants : ... (% des importations totales)*** :			-	-	-	-		
	- Alimentation, boissons et tabacs ;			24.3	26	24.4	24.9		
	- Energie et lubrifiants ;	-	-	14.5	18	18.9	19.3	-	-
	- Produits finis destinés à l'industrie ;			17	12.1	12.3	13.8		
	- Produits finis destinés à la consommation.			16.4	16.1	15.9	16		
6	Balance commerciale (% du PIB)***	-9.5	-9.3	-11	-12.1	-12.7	-12.7	-12.8	-
7	Compte courant (% du PIB)*	-6.8	-4.7	-6	-6.6	-6.7	-7.9	-8.2	-7.9
8	Flux net d'investissements directs étrangers (% du PIB)****	1.4	0.7	1.5	0.6	0.9	1.4		
9	Dette extérieure totale (% du PIB)****	-	-	-	-	50.4%	-	-	-
10	Service de la dette extérieure (% des exportations de biens et services hors rémunération des facteurs)****	14	12	12	10	-	-	-	-
11	Réserves de devises (en mois d'importation de bien et services hors rémunération des facteurs)*	-	3	3.3	4.5	4.8	4.7	4.6	

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Gouvernement									
12	Revenus (% du PIB)*	20.1	19.9	20.9	21.4	21.5	22	21.9	
	- dont : aides (% du PIB)*	2	1.8	1.8	2.1	2.2	1.8	1.9	
13	Dépenses (% du PIB)*	20	22.3	21.6	23.1	24.5	25.6	25.8	
	- dont dépenses en capital (% du PIB)*	6.2	6.9	7.9	9.1	10.2	9.8	10.1	
	Déficit (% du PIB) y inclues aides*	0.1	-2.6	-0.0	-1.4	-3.3	-3.5	-4.0	
	Déficit (% du PIB) hors aides*	-2	-4.4	-1.8	-3.5	-5.5	-5.3	-5.8	
	Dette (% du PIB)*	76	76.4	73.2	61.2	52.7	49.7	45.5	
	- dont extérieure (% de la dette publique totale)*	84.7	87.9	90.1	88.9	87.7	85.9	85.5	
Autres									
	Inflation des prix à la consommation (variation annuelle moyenne en %)*	0.7	3	2.3	0	0.5	1.6	1.9	
	Taux d'intérêt (pour monnaie, taux annuel en %)*	4.95	4.95	4.95	4.95	4.95	-	-	-
	Taux de change (moyenne annuelle de la monnaie locale/1€)*	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9	655.9
	Emplois dans le secteur agropastoral (% de la population active occupée)***	52.8	52.3	52.1	51.6	51	-	-	-
Taux de Chômage		2001-2002							
Population habituellement en chômage***		5,6%							
Population actuellement en chômage***		9,7%							

* FMI. ** Propres calculs. *** Direction de la prévision économique et Agence nationale de la statistique et de la démographie ****Banque Mondiale.

Tableau des indicateurs pour les OMD

	Indicateurs	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2015
Incidences	2. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté (2400 calories par personne et par jour)		65,3								65,0					[25,0]
	3. Prévalence du déficit pondéral chez les enfants (de moins de cinq ans)*										20,0					[3,0]
	4. Taux de mortalité des enfants de moins cinq ans		156,7			154,0	139,3			145,3						[47,0]
	5. Mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes		510,0													[127,5]
Résultats	6. Taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire							61,7	65,5	68,3	69,4	71,6	75,8	79,9		[100,0]
	7. Taux d'achèvement du cycle primaire												0,4	0,5		[85,0]
	8. Ratio filles-garçons dans le primaire et secondaire															
	9. Ratio filles-garçons dans :															
	L'enseignement primaire						0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8				[1,0]
L'enseignement secondaire										0,6	0,6	0,7			[1,0]	
L'enseignement supérieur UCAD										0,4	0,4				[1,0]	

	Indicateurs	1990	1992	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2015
	10. Proportion d'accouchements assistés par du personnel médical qualifié									38,0	40,0	54,0				[90,0]
	11. Proportion d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole									52,6			98,5			[100,0]
	12. Prévalence du VIH parmi la population âgée de 15 à 49 ans	0,31	0,42	0,55	0,63	0,72	0,81	0,91	1,02	1,14	1,26	1,39	1,51			<3%
	13. Proportion de la population disposant d'un accès durable à une source d'eau améliorée:															
	En milieu urbain	72,7									78,0					[89,0]
	En milieu rural	43,0									56,0					[78,0]

Annexe 2 - Matrice actualisée des donateurs

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
BANQUE MONDIALE		
<p>Appui à la SRP Crédit d'Aide à la Réduction de la Pauvreté (\$ 30 millions)</p> <p>Projet agricole § Programme de services agricoles et appui aux organisations de producteurs : (PSAOP II : \$10 millions) § Projet de Développement des Marchés Agricoles (PDMAS) : \$35 millions – démarrage imminent</p> <p>Infrastructures § Deuxième projet sectoriel des transports (PST 2) \$90 millions § Projet d'amélioration de la mobilité urbaine à Dakar : (\$70 millions) § Programme de Développement Local (PNDL : 105,750 millions \$)-démarrage imminent</p> <p>Secteur Privé § Promotion de l'investissement privé (\$46 million – date de clôture actuellement prévue : décembre 2008) § Crédit Ajustement Secteur Privé</p>	<p>Santé § VIH/SIDA - \$30 million – date de clôture actuellement prévue : septembre 2007</p> <p>Nutrition § Programme de Renforcement de la Nutrition (\$14.7 millions – date de clôture prévue : janvier 2006)</p> <p>Eau/assainissement § Projet d'approvisionnement en eau potable à long terme de Dakar : (\$125 millions – date de clôture actuellement prévue : décembre 2007 - € 210 millions)</p> <p>Education § Appui au Programme décennal de l'éducation et de la formation PDEF (2ème phase \$30 millions)</p>	<p>Développement local et appui institutionnel § Programme d'appui aux communes PAC II en cours de préparation</p>

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
ALLEMAGNE (déboursments 2003)		
<p>Agriculture : €0,5 million Transport°: € 3 millions Energie° : €2,75 millions</p>	<p>Santé°: € 2,25 millions Education°: €2,7 millions Jeunesse°: €0,4 millions</p> <p>Santé : Planification familiale et lutte contre le Sida: 1 million d'euros – Clôture prévue en décembre 2005</p> <p>Projet de marketing social (2 millions d'euros) – n'a pas encore démarré</p>	<p>Décentralisation° : €1,25 millions</p> <p>Développement socio-économique pour la paix en Casamance° : €1,65 millions</p> <p>Appui aux ONG, Fond d'Etudes: € 0,85 million</p>
ITALIE		
<p>Développement rural § Fonds Local de Sédhiou (2.505 millions \$)</p>	<p>Education § Support aux cantines scolaires en Casamance (régions de Ziguinchor et Kolda) (1 million d'euros, en collaboration avec l'UNICEF) § Support aux cantines scolaires régions centrales (€0,50 million, à travers le PAM)</p> <p>Enfance § Programme de lutte aux pires formes du travail des enfants (€1,543 millions)</p> <p>Habitat § Programme de réhabilitation intégrée (€0.10 million)</p>	<p>Environnement et ressources naturelles § Programme de réduction de la dégradation environnementale en milieu urbain (Thies, Saint Louis, Mbour, Kaolak) (€0,40 million) § Projet de Formation en gestion des Ressources Naturelles et Sécurité Alimentaire (Centre de suivi Ecologique) (€1,65 millions) § Fonds Italie/CILSS pour la lutte contre la désertification et pour la réduction de la pauvreté dans le Sahel (€ 3.8 millions) § Initiative pour la promotion de la production de gomme arabique (€3,4 millions)</p> <p>Renforcement de capacités § Commodity aid : (€ 4 millions) § Cours de formation en faveur du Centre de Formation Judiciaire de Dakar (€70.000) IDLO § Mise en œuvre des composantes de réduction de la demande des plans d'action nationaux</p>

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
		élaborés par les Etats de l'Afrique occidentale pour la lutte contre le trafic de substances stupéfiantes (€ 177.000, UNODC)
JAPON		
	<p>Santé</p> <p>§ Projet d'appui au Développement des Ressources Humaines dans le secteur de la santé (2001 – 2005) : environ 3 milliards de F CFA</p> <p>Eau/assainissement</p> <p>§ Projet d'approvisionnement en eau potable en milieu rural : (€5,88 millions)</p> <p>Education</p> <p>§ Centre de formation professionnelle et technique BTS : (€5,1 millions)</p> <p>§ Projet de formation de techniciens supérieurs BTS au centre formation professionnelle et technique : (€1,7 millions)</p> <p>§ Projet de construction de salles de classes et annexes de l'enseignement élémentaires. Durée 2001- 2005. Coût : 5 602 860 000 F CFA</p> <p>§ Etude sur le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation de l'Education (Région de Louga)</p> <p>§ Projet de construction et d'équipement de l'EFI de Dakar</p>	<p>Environnement et ressources naturelles</p> <p>§ Projet de reboisement de la zone du littoral (PRL). Durée : Novembre 2001- Mars 2005. Coût : 1 108 000 000 yens</p> <p>§ Projet Communautaire de Développement Forestier Intégré (PRODEFI). Durée : Janvier 2000 – Janvier 2005. Coût :1.707 millions FCFA</p> <p>§ Etude pour une gestion durable de la mangrove de la petite côte et du delta du Saloum. Durée : Janvier 2001 – Février 2005. Coût non disponible</p>
BEI		
	Projet sectoriel eau à long terme	

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
FMI		
Appui Budgétaire § Facilité de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté : avril 2003-avril 2006 (SDR 24,27 millions équivalent à \$ 36,4 millions)		
BELGIQUE		
Secteur micro-finance § Fonds de contrepartie belgo-sénégalais : (p.m. suite à 2 x BEF 100 millions d'aide à la balance de paiement années 89/93) § Réseau des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (REMEC)	Santé § Projet d'Appui à la Région médicale de Fattick Eau et Assainissement § Projet d'amélioration et de Renforcement des points d'eau dans le Bassin Arachidier (€ 13.461.000) § Projet d'Appui au Nettoyement de la ville de Saint-Louis (€ 1.999.948) Education § Bourses d'études et de stages (€400.000 en moyenne par an) § Unité d'apprentissage et de production (UAP) de Kédougou (objectif d'améliorer et de renforcer les systèmes de production dans les secteurs miniers (430.842.432 F.CFA)	Renforcement des capacités § Fonds d'études et de consultations (€1.115.521)

P.M. : Il s'agit de la coopération bilatérale directe négociée de gouvernement à gouvernement.

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
COOPERATION FRANCAISE : SCAC		
<p>Appui aux réformes économiques</p> <p>§ Appui aux administrations économiques et financières (PAFIES) : 5 AT au MEF, projet FSP PAFIES (2001-2005) de 0,9 M€</p> <p>Secteur privé, microfinance</p> <p>§ Appui cellule régionale CAPAF (2 AT et cofinancement MAE/CGAP)</p> <p>Développement rural</p> <p>§ Projet FSP promotion d'une agriculture compétitive et durable (2003-2005) de 2,3 M€</p> <p>§ Projet FSP appui concertation Etat/professions agricoles (2000-2004) de €1,5 millions, achevé</p> <p>§ Projet FSP gestion durable et paritaire du secteur de la pêche (2000-2004) de 1,2 M€</p> <p>Tourisme</p> <p>§ Projet FSP appui au développement du tourisme dans la région de St Louis (2000-2005) de 1,5 M€</p>	<p>Santé</p> <p>§ Assistance technique dans le secteur santé : 35 AT</p> <p>§ Projet FSP appui à la réforme hospitalière et aux projets d'établissements (3,5 M€ , 1999-2005)</p> <p>§ Projet FSP santé urbaine et contrôle de la bilharziose (0,9 M€ 2001-2005)</p> <p>§ Projet FSP multipays, assurance maladie volontaire et mutuelles de santé</p> <p>Education</p> <p>§ Projet FSP appui au pilotage du système éducatif et enseignement en français (5 M€), démarrage 2004</p> <p>§ Assistance technique à l'enseignement scolaire (10 postes AT)</p> <p>§ Projet FSP appui à l'enseignement supérieur de la gestion des entreprises (PAEGE, 0,9 M€ , 2002-2005)</p> <p>§ Projet FSP appui à l'enseignement supérieur professionnalisé (PROSENSUP, 1,2 M€ , 2002-2005)</p> <p>§ Projet FSP partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture de la formation professionnelle (2,75 M€, 2004-2006)</p> <p>§ Assistance technique à l'ETFP : 8 AT</p> <p>§ Projet FSP multi-pays, partenariats universitaires CAMPUS II (2000-2005) et appui subvention à des accords inter universitaires</p> <p>§ Programme d'appui aux établissements biculturels, subvention annuelle et AT (30 postes AT)</p> <p>§ Subvention annuelle aux organismes régionaux</p>	<p>Environnement</p> <p>§ Projet FSP appui institutionnel au secteur de l'environnement (2002- 2005) de 1,2 M€</p> <p>Développement institutionnel</p> <p>§ Projet FSP appui à la sécurité publique</p> <p>§ Appui à la réforme de la justice (1,22 M€)</p> <p>Développement local</p> <p>§ Projet FSP appui au développement local en Casamance (2001-2005) de 1,2 M€</p> <p>§ Programme d'appui aux actions de coopération décentralisée (1,2 M€ en 2003)</p> <p>§ Projet FSP migrations et co-développement (2,5 M€)</p> <p>Société civile/ONG</p> <p>§ Projet FSP renforcement des actions des associations de solidarité internationales (financement annuel 0,9 M€)</p> <p>§ Projet FSP fonds social de développement (en cours de renouvellement)</p> <p>Renforcement des capacités</p> <p>§ Projet FSP renforcement de la professionnalisation de l'enseignement à l'école vétérinaire EISMV (2003-2005) de 1 M€</p> <p>§ Programme de bourses et de stages professionnels et de formations administratives (ENA, CEDS, CERDI, écoles de statistiques)</p>

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
	<p>(CONFEMEN), et au système d'information statistique sur l'éducation (SISED)</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet Education Dakar Banlieue § Création de Métiers de l'Après Vente automobile § Projet de renforcement de la qualification des ressources humaines par la formation (PQRH)- 10 millions d'euros § Projet partenariat pour l'apprentissage et l'ouverture du système de formation professionnelle (PAO/SFP)-2,75 millions d'euros <p>Culture et jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet FSP appui au développement culturel (PADEC, 0,9 M€, 2001-2004) § Projet FSP appui à la lecture publique, la diffusion et l'édition jeunesse (0,6M€, 2002-2005) § Subvention annuelle allouée aux 5 Alliances franco-sénégalaises et 2 Centres culturels français § Appui aux organismes régionaux (CONFEJES, BRED, AUF) <p>Audiovisuel et médias</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet FSP multi-pays, appui aux télévisions et à la production audiovisuelle, § Projet FSP multi-pays d'appui à la structuration des filières et métiers du cinéma (2003-2007), § Projet FSP multi-pays d'appui au désenclavement numérique (ADEN, 2003-2006) 	<p>Recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet FSP information scientifique et technique pour le recherche agronomique (1999-2004) de 0,8 M€, en cours d'achèvement § Projet FSP multi-pays, coopération pour la recherche universitaire et scientifique (CORUS),

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
COOPERATION FRANCAISE : AFD		
<p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> § Fluidité trafic à Dakar : PAMU volet carrefours (€ 9,8 millions) § Reconstruction du quai du port de Ziguinchor (€ 7 millions) <p>Développement rural</p> <ul style="list-style-type: none"> § Financement piste Matam – Balel (SAED) (€ 5,3 millions) <p>Eau</p> <ul style="list-style-type: none"> § SONES/extension de réseaux (prêt concessionnel € 6,25 million) <p>Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> § PAPASUD (subvention € 3,1 millions) <p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Programme compétitivité/mise à niveau des entreprises (subv. € 11,9 millions) <p>Subvention à l’ajustement structurel Aide budgétaire (€ 4 millions)</p>	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Subvention à l’Hôpital Principal de Dakar (€ 1,13 million) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> § Programmes éducation dans les banlieues de Dakar (subv. € 9 millions) 	

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
LUXEMBOURG		
<p>Sous-projet Appui à la gouvernance économique locale (PADMIR) en partenariat avec le PNUD/FENU : 2002-2005, US \$ 500.000</p> <p>Projet HIMO d'appui aux programmes de pistes rurales, en partenariat avec le BIT : 2001-2005, US \$ 912.041</p>	<p>Santé</p> <p>§ Centre Hospitalier Abass Ndao Phase II (SEN/014) : 2003-2005, €2.685 millions)</p> <p>Hydraulique</p> <p>§ Hydraulique villageoise dans les régions de Thiès et Louga : (SEN/011 et SEN/012) : €6,6 millions</p> <p>Education</p> <p>§ Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès (SEN/016) : 2003/2006, €10,5 millions</p> <p>§ Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions Nord (SEN/018) : 2002/2005, €4 millions</p>	<p>Appui direct à la société civile</p> <p>§ Partenariat avec ENDA tiers-monde : 2002-2004, €1.64 millions</p> <p>§ Partenariat avec le ROPPA : 2002-2003, €0,177 million</p> <p>§ Fonds micro-projet : 2002-2004, €0,35 million</p> <p>Co-financement ONG : 2002-2005, €1,26 millions (estimation)</p> <p>Assistance technique : €3,5 millions (estimation)</p>
BADEA		
<p>Développement rural et agriculture</p> <p>§ Projet Rive gauche</p> <p>§ Aménagement Casiers Vallée LAMPSAR 3.640 millions FCFA</p> <p>§ Aménagement hydro-agricole de Bakel 2.660 millions FCFA</p> <p>§ Appui institutionnel aux groupements des femmes de la vallée du fleuve Sénégal</p>	<p>Eau/assainissement</p> <p>§ Projet Assainissement de Diourbel (13,41 millions d'euros)</p> <p>§ Projet AEP Ndiosmone-Palmarin (6,7 millions d'euros)</p> <p>§ Projet d'assainissement de Pikine (10,06 millions d'euros)</p> <p>§ Assainissement de la ville de Louga (3,08 millions d'euros)</p>	

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
BID		
<p>Développement rural et agro-industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> § Développement Agricole à Médina Pété : (€ 11 millions) § Projet Anambé Kayenga : (€ 6,1 Millions) (phase III) § Projet de Développement Rural de Matam (€ 9,6 millions) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Amélioration du Secteur Santé dans la région de Tamba (2003-2007)- 6.782 millions FCFA <p>Eau/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> § Assainissement eaux usées eaux pluviales dans les régions de Kaolack, Louga et St-Louis (€ 8,357 millions) § Réalisation de 100 puits : Programme CILSS (2,3 millions d'euros) § AEP Gorom Lampsar 8, 994 millions d'euros § AEP Notto-Ndisomone-Palmarin 8,842 millions d'euros <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> § Réinsertion des diplômés des instituts et universités arabes : (€ 1,9 millions) § Construction de salles de classes, de puits modernes, de blocs latrines, de CES, de lycées franco-arabe, subventions de projets d'écoles dans les régions à faible TBS : (€ 9,25 millions) 	

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
BOAD		
<p>Développement rural et agro-industriel</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet de développement agricole de Matam (€3,2 millions) § Projet d'aménagement et de développement villageois de Louga : (€1,28 millions) § PROMER II § POGV II <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet hydroélectrique de Manantali : (€7,6 millions) <p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> § Route d'accès au barrage de Diama : (€1,7 millions) § Projet du réseau de communication voies et données au Sénégal : (€6,2 millions) 	<p>Hydraulique/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet Eau à Long Terme (€12,2 millions) 	<p>Environnement</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet agro-forestier de lutte contre la désertification de Diourbel : (€1,98 millions)
FONDS NORDIQUE		
<p>Infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> § Programme sectoriel des transports II, Etudes d'impact environnemental : (€7,5 millions) § Projet de Mobilité Urbaine, Composante « amélioration de la qualité de l'air en milieu urbain : (€8,2 millions) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Programme d'investissement du secteur de la santé et de l'action sociale: (€7,1 millions) <p>Eau/assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> § Programme d'assainissement de Thiès (PLT) (€13,2 millions) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> § Programme décennal pour l'éducation et la formation : manuel, études, assistance technique et éducation spéciale : (3.500.000 DTS) 	<p>Genre</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet d'Appui aux Groupements de Promotion Féminine

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
TAÏWAN		
<p>Développement rural et agro-industrie</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projets agricoles et agro-industriels : (€ 11,8 millions) § Appui à la construction et l'entretien des routes : (€ 49,9 millions) § Centres Polyvalents de Formation des Producteurs (8 millions FCFA) 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> § Construction et équipement de l'Université du Futur Africain : (€ 10,6 millions) 	<p>Genre</p> <ul style="list-style-type: none"> § Mise en place de petits crédits aux groupements féminins : (Euro 2,3 millions)
BAD		
<p>Agriculture</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambe (€ 10,1 millions) § PADERCA § Projet Elevage II (€ 14,2 millions) § Projet d'infrastructures rurales (€ 14,9 millions) § Projet d'Appui à la Petite Irrigation Locale (11,275 milliards FCFA) <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet d'Appui au secteur de l'énergie (€ 14,2 millions) § Projet Energie Manantali : (€ 35,5 millions) <p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet de Réhabilitation de l'axe routière Diamnadio-Mbour-Kaolack (€ 14,2 millions) 	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet Santé II : (€ 14,3 millions) <p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet Education III : (€ 16,3 millions) § Projet Education IV: (€ 18,7 millions) <p>Eau/Assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet d'Assainissement de la ville de Dakar (€ 16,9 millions) <p>Sous Programme Initiative Eau Potable et Assainissement en Milieu Rural (29,3 millions d'euros)</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet Petite Irrigation Locale (17,2 millions d'euros) 	<p>Multisecteur</p> <ul style="list-style-type: none"> § Projet d'appui à la DPS : (€ 1,9 millions)

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
<p>Appui aux réformes</p> <p>§ Programme de réformes tarifaires et de promotion de la compétitivité</p>	<p>Lutte contre la pauvreté</p> <p>§ Projet de lutte contre la Pauvreté : (€ 14,2 millions et € 2,2 millions)</p>	
ESPAGNE		
<p>Développement rural et agro-industries</p> <p>§ Projet d'intégration d'exploitation caprine et production laitière (€ 0,558 million)</p> <p>§ Construction Centre agricole régional de St Louis- Agropôle</p> <p>§ (€ 10,6 millions)</p> <p>§ Amélioration du contrôle de la qualité et de la productivité : (€ 9,1 millions)</p> <p>Pêche</p> <p>§ Chaîne de froid pour la pêche artisanale (\$9,9 millions)</p> <p>§ Projet d'appui aux pêcheurs de la Langue de Barbarie par la construction d'un Centre de santé maternel et infantile (253.240 euros)</p> <p>§ Appui aux pêcheurs de la Langue de Barbarie. Construction d'un centre à multi-usages. (111.200 euros)</p> <p>§ Projet d'amélioration et de développement des activités productives à Saint Louis « Etude et réalisation du projet exécutif et de viabilité des travaux de réhabilitation du marché des pêcheurs de Saint Louis » 50.000 euros</p> <p>§ Séminaires avancés « programme NAUTA » sur l'aquaculture avec la participation de 5 sénégalais (76.483 euros)</p>	<p>Santé</p> <p>§ Réhabilitation et équipement de l'hôpital de Fann (10,7 millions d'euros)</p> <p>§ « Programme Vita » séminaire avancé sur le Paludisme avec la participation de 4 sénégalais (25.000 euros)</p> <p>§ Programme intégral pour la prévention, diagnostic et traitement des infections de transmission sexuelle VIH/SIDA dans la région de Saint Louis (218.467 euros)</p> <p>§ Amélioration des infrastructures sanitaires dans plusieurs localités du Département d'Oussouye. (365.168 euros)</p> <p>Education</p> <p>§ 17 Bourses pour des études supérieures dans des universités espagnoles et pour des études de langue et culture espagnole 84.400 euros</p> <p>§ Foyer d'accueil pour les jeunes de Dakar (3.000 euros)</p>	<p>Genre</p> <p>§ Projet de promotion féminine économique et sociale : (€ 0,192 million)</p> <p>§ Atelier de promotion féminine à Saint Louis : (€ 0,156 million)</p> <p>Environnement et ressources naturelles</p> <p>§ Projet d'électrification photovoltaïque Delta Saloum (€ 13,9 millions)</p> <p>§ Energie solaire pour 662 villages (structures communautaires) (€ 10,7 millions)</p> <p>§ Projet d'appui pour la création de la réserve de la biosphère dans le delta du fleuve Sénégal (186.030 euros)</p>

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
<p>§ Appui au Centre de Recherches océanographiques de Dakar (CRODT) pour l'informatisation de leurs bases de données</p> <p>§ Plan d'aménagement territorial de la Langue de Barbarie (300.506 euros)</p> <p>Développement rural</p> <p>§ Micro-projets productifs dans le secteur rural destiné à la production agricole et l'élevage, la formation et commercialisation des produits maraîchers, construction de puits et petites installations agricoles dans des communautés rurales du Département d'Oussouye (919.828 euros)</p> <p>§ Projet intégré de développement et diversification des cultures dans cinq zones rurales des départements du sud- est du pays (Kolda, Kaffrine et Tambacounda) (160.955 euros)</p> <p>Tourisme</p> <p>§ Réalisation du projet exécutif de réhabilitation du bâtiment historique de l'ancien Hôpital dans l'île de Gorée à fin de le destiner à une Ecole hôtelière (50.000 euros)</p>		

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
CANADA		
<p>Développement rural – agro alimentaire</p> <p>§ Projet d'appui aux opérateurs et opératrices de l'agro-alimentaire – PAO 8.555.000 \$ can - 2002-2007</p> <p>§ Projet d'appui à l'entrepreneuriat forestier de Kolda – PAEFK 4.677.000 \$ can - 1999-2005</p> <p>§ Assistance Technique à l'Aménagement et au Développement Economique des NIAYES (ATADEN) - 2005</p> <p>Secteur privé</p> <p>§ Fonds de renforcement de l'Economie populaire (FREP) 4.825.0100 \$ can - 2002-2004</p> <p>§ Programme d'appui à l'union des mutuelles du partenariat pour la mobilisation de l'épargne et du crédit au Sénégal - UM Pamecas 2.900.000 \$ can - 2002-2004</p> <p>§ Fonds micro-finance Africap 250.000 \$ can - 2002-2007</p> <p>Programme d'appui au développement de la zone des niayes (PADEN) 6.500.000 \$ can - 1998-2003 (en prolongation)</p>	<p>Éducation</p> <p>§ Projet d'appui à l'amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats scolaires 15.000.000 \$ can - 2004-2008</p> <p>§ Projet d'appui à la mise à l'essai du curriculum en éducation de base 9.572.000 \$ can - 2004-2008</p> <p>§ Soutien au développement de l'éducation de base 5.161.000 \$ can - 2002-2007</p> <p>§ Projet cantines scolaires 3.600.000 \$ can - 2002-2006</p> <p>§ Projet d'appui aux volontaires de l'Education nationale 2.500.000 \$ can - 2003-2005</p> <p>§ Projet construction curriculaire en Education de base 480.000 \$ can - 2003-2004</p> <p>§ Projet d'appui à la coordination du PDEF (2004-2006) - 196.000.000 F.CFA</p> <p>§ Projet d'appui aux volontaires de l'Education 4.800.000 \$ can - 2003-2006</p> <p>§ Projet d'appui au plan de relance du Curriculum 179.790 \$ can - 2002-2003 (en prolongation)</p> <p>§ Programme de bourses de la Francophonie 1.000.000 \$ can - depuis 1987</p>	<p>Genre</p> <p>§ Dimension transversale dans les projets.</p> <p>Environnement</p> <p>§ Projet Lead Afrique Francophone 4.220.000 \$ can - 2000-2005</p> <p>Développement local/appui institutionnel</p> <p>§ FLD 15 millions de \$ can-1997-2004</p> <p>§ FCIL 200.000 \$ can</p> <p>§ Projet d'Appui aux Elus locaux 8.000.000 \$ can - 2002-2006</p> <p>§ Projet d'étude sur la fiscalité locale 1.000.000 \$ can - 1996-2005</p> <p>§ Projet Concertation des intervenants en décentralisation 500.000 \$ can - 1996-2005</p> <p>§ Projet de lutte contre la corruption en Afrique 690.200 \$ can - 2002-2004</p> <p>§ Projet Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique 5.000.000 \$ can - 2000-2005</p> <p>§ Projet développement en maintien de la paix et de la sécurité 4.500.000 \$ can - 2000-2005</p> <p>Nouvelles Technologies de l'information et de la communication</p> <p>Projet Centre d'application, d'étude et de ressources en apprentissage à distance</p> <p>4.997.451 \$ can - 1996-2004</p>

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
	<p>Programme de bourses gestion des ressources maritimes 950.000 \$ can - depuis 1987</p> <p>Alphabétisation</p> <p>Projet d'Appui au Plan d'action (PAPA II) 19.145.000 \$ can - 2002-2006</p> <p>Formation professionnelle</p> <p>Projet d'appui à la formation professionnelle des néo-alphabétisés 3.000.000 \$ can - 2003-2008</p> <p>§ Partenariat Canada-Sénégal en formation technique et professionnelle 1.500.061 \$ can - 2002-2005</p> <p>§ Projet développement pédagogique du centre africain Sport-Etudes 564.000 \$ can - 2003-2008</p> <p>§ Projet développement des compétences en santé 605.300 \$ can - 2003-2008</p> <p>§ Projet formation continue en média 290.000 \$ can - 2000-2004</p> <p>§</p>	<p>Projet d'Université Virtuelle Africaine - UVA 4.000.000 \$ can - 2001-2004</p>

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Appui à la lutte contre le Sida en Afrique (Phase III) 2.955.372 \$ can - 2001-2007 § Projet de lutte contre les déficiences en micro-nutriments 1.000.000 \$ can - 2001-2005 § Faire reculer le paludisme en Afrique -Phase II 1.000.000 \$ can - 2001-2007 § Projet stratégie accélérée de la survie, du développement du jeune enfant dans les régions de Tambacounda et Kolda 3.776.000 \$ can - 2001-2004 § Projet contrôle de la Rougeole 1.422.000 \$ can - 2003-2004 	
USAID/USA		
<p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Une augmentation durable des activités du secteur privé génératrices de revenus dans les secteurs ciblés (\$42.5 millions) <p>Développement économique</p> <p>Programme de relance du développement de la Casamance (\$15 millions)</p>	<p>Santé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Une utilisation accrue des Services décentralisés de santé dans les zones ciblées (\$115 millions) 	<p>Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> § Fourniture améliorée des services au niveau local et une utilisation durable des ressources dans les zones ciblées (\$34.5 millions)

Développement économique et appui au secteur productif	Développement social et humain	Questions transversales
	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> § Augmenter l'accès et le maintien des filles dans les écoles primaires et centres d'enseignement technique (\$5 millions) § Accès accru et qualité améliorée de l'enseignement moyen, en particulier pour les filles (\$20 millions)- Projet d'Appui à l'Enseignement Moyen (Programme CLASS) <p>Appui à l'Enseignement Technique et à la Formation Professionnelle</p>	<p>Environnement et Ressources Naturelles</p> <ul style="list-style-type: none"> § Utilisation durable des produits agricoles non traditionnels et des produits forestiers non ligneux <p>Augmenter les revenus des petites entreprises et des ménages par la valorisation des produits agricoles non traditionnels et des produits forestiers non ligneux (15 millions).</p>
IRAN		
<p>Secteur Privé</p> <ul style="list-style-type: none"> § Implantation d'une usine de montage de véhicules en accord avec des privés sénégalais et le gouvernement du Sénégal (F CFA 35 milliards) <p>Energie</p> <ul style="list-style-type: none"> § Protocole d'accord avec le Ministère de l'Energie pour l'exploitation des phosphates de Matam § Financement d'une ligne de haute tension Tobène-Tivaoune-Kaolack-Touba (F CFA 18,5 milliards) 	<p>Education</p> <ul style="list-style-type: none"> § Subvention iranienne de(\$ 1,5 million) pour la modernisation des écoles coranique et la construction d'un pavillon de l'Iran à l'Université de Dakar 	
KOWEÏT		
<p>Infrastructure</p> <ul style="list-style-type: none"> § Financement d'un projet de construction de la route Linguère-Matam (F CFA 7,8 milliards) 		

Annexe 3 - Profil Environnemental du Sénégal

1. Etat de l'Environnement au Sénégal : des ressources naturelles fragilisées

Le Sénégal - situé entre 12° et 17° degré de latitude nord et 11° et 18° de longitude ouest-est limité à l'ouest par l'océan atlantique (700 Kms de façade maritime) et fait frontière au nord à la Mauritanie, à l'est au Mali et au sud à la Guinée et la Guinée Bissau. La Gambie constitue une enclave de 10 300 km² à l'intérieur du territoire sénégalais.

Du point de vue éco-géographique le Sénégal est subdivisé en six zones :

- § Zone éco-géographique de la Vallée du fleuve Sénégal
Cette écozone correspond pour l'essentiel aux zones riveraines du fleuve où peut s'exercer une agriculture irriguée toute l'année suite notamment à la construction des barrages de Diama et de Manantali.
- § Zone éco-géographique de la Grande Côte
Située le long du littoral nord, appelé communément "Grande Côte", la Zone éco-géographique du Littoral et des Niayes (des cuvettes) où se pratiquent d'intenses cultures maraîchères
- § Zone éco-géographique du domaine agricole du Centre Ouest
Elle correspond à l'ancienne région du Sine Saloum (Fatick et Kaolack). L'hydrologie de surface est constituée par des cours d'eau salée: les fleuves Sine et Saloum.
- § Zone éco-géographique forestière du Sud (Casamance)
La plus forte pluviométrie du pays y est enregistrée. Les ressources forestières y sont quantitativement et qualitativement les plus riches et constituent les réserves les plus importantes du pays (1 400 000 ha).
- § Zone éco-géographique sylvo-pastorale
La zone sylvo-pastorale communément appelée Ferlo est l'entité éco-géographique la plus vaste du Sénégal (29% du territoire National). Avec une température qui dépasse parfois les 45°C. Il existe dans la zone de vastes réserves sylvopastorales et fauniques.
- § Zone éco-géographique du Centre Est et du Sud Est
Elle correspond à l'ancienne région du Sénégal Oriental et présente une alternance de cuirasses, sols caillouteux et des lithosols, avec des aptitudes agricoles médiocres liées au relief accidenté.

1.1 Impacts des changements climatiques

A l'instar des pays sahélien, le Sénégal est confronté à une forte variabilité interannuelle de ses précipitations qui s'est traduite par une diminution du nombre de jours de pluie et du volume d'eau recueilli. A cette variabilité interannuelle s'ajoute une variabilité spatiale très marquée. L'effet cumulatif de ces deux facteurs conduit parfois à des sécheresses très aiguës.

Malgré l'amorce d'une rémission pluviométrique observée pendant ces cinq dernières années, l'occurrence de périodes de sécheresse avec une tendance à la baisse de la pluviométrie constitue le trait le plus marquant du climat.

Les impacts de cette baisse de la pluviométrie sont connus : dégradation du couvert végétal, détérioration des parcours naturels, raréfaction et salinisation des ressources en eau, mobilisation des particules de sable dans les zones déboisées, qui deviennent ainsi très sensibles à l'érosion éolienne.

Même si actuellement au Sénégal, les précipitations constituent l'élément majeur du climat, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ne sont pas à négliger dans le changement climatique. Le Sénégal ne réalise pas d'inventaire annuel des GES, toutefois des risques accrus de hausse d'émissions polluantes existent dans les années à venir.

Les principales sources d'émissions de GES sont par ordre d'importance⁽⁶⁾ :

- § le secteur de l'énergie : 41% des émissions,
- § l'agriculture : 31.3 %,
- § les déchets : 23.8%,
- § les procédés industriels : 3.9%.

La prépondérance du secteur énergétique est imputable à la consommation de produits pétroliers dans les domaines des transports et de l'industrie : ces deux secteurs représentent à eux seuls 76 % des émissions du secteur énergie. La vétusté du parc automobile (plus de 50% des véhicules ont plus de 10 ans) associée à l'augmentation de la consommation de carburant de mauvaise qualité et à la vétusté des infrastructures accentuent les niveaux d'émissions polluantes.

Les émissions de GES liées à la consommation de charbon de bois deviennent aussi de plus en plus importantes en raison des besoins croissants en charbon de bois des grandes villes (Dakar).

§ **L'impact du changement climatique dans la sécurité alimentaire** (productions agricoles) au Sénégal à l'horizon 2050 a été étudié (7) dans le cadre d'un Programme d'assistance des Pays-Bas sur les changements climatiques. Les résultats montrent une dégradation des conditions de production, une translation des zones agroclimatiques vers le Sud et une réduction notable des potentiels de production.

6 Rapport sur l'état de l'environnement au Sénégal, Edition 2005.

7 Diagne M. 2000- Vulnérabilité des productions agricoles au changement climatique au Sénégal. NCCSAP- Direction Environnement.

§ **L'impact du changement climatique sur la vulnérabilité des zones côtières** a aussi été analysé dans le cadre de la même étude. Les résultats montrent que la côte sénégalaise, basse et sablo-argileuse est inondée et connaît des problèmes d'érosion, de salinisation des terres et des eaux, de dégradation des ressources halieutiques.

Les coûts socio-économiques de ces impacts sont importants : dans la région de Dakar les populations menacées sont estimées entre 170.000 à 730.000 avec une valeur économique variant entre de 52 millions Fcfa à 130 millions selon le niveau d'inondation minimum et un taux d'actualisation de 6%.

1.2 Ressources en eau : baisse des potentialités

Les eaux de surface

Le Sénégal, peu favorisé par ses conditions climatiques, dispose encore de ressources relativement importantes en eau de surface. Elles sont évaluées à 31 milliards de mètres cube en année moyenne par la Direction de Gestion et de Planification des Ressources en Eau (DGPRE). Ce paradoxe s'explique par le fait que les deux grands fleuves, les fleuves Sénégal et Gambie, qui renferment l'essentiel des eaux de surface, prennent leur source dans les montagnes du Fouta Djallon (en Guinée), qui enregistrent des précipitations allant jusqu'à 1900 mm par année.

Parmi les risques inventoriés liés aux changements climatiques, on a identifié une diminution des écoulements de surface et par conséquent une diminution des ressources en eau de surface du pays. L'effet conjugué de l'élévation du niveau marin et de l'évapotranspiration expose les eaux douces à la salinisation rendant ainsi une partie des eaux superficielles et souterraines impropres à de nombreux usages.

La qualité des eaux superficielles connaît aussi une forte altération due à la pollution chimique résultant des produits utilisés dans l'agriculture (pesticides, engrais). Les apports d'azote et de phosphore sont responsables de l'eutrophisation de certains plans d'eau comme le Lac de Guiers.

L'invasion des plans d'eau par la végétation aquatique constitue un problème environnemental majeur. Dans le delta du fleuve Sénégal, la construction du barrage de Diama anti-sel a complètement modifié les conditions hydrologiques. L'adoucissement des plans d'eau a favorisé la prolifération de plantes aquatiques notamment le Typha qui occupe environ 24% du Lac de Guiers.

Les eaux souterraines

Les réserves en eau souterraines sont estimées entre 450 et 600 milliards de m³ d'eau (MH/PNUD, 1994). La recharge annuelle est évaluée entre 3 et 4 milliards de m³. Cependant, le potentiel d'exploitation de ces eaux est limité par leur qualité (avancée du biseau salé, taux élevés en fluorures, fer nitrates). En plus de ces problèmes de pollution, la surexploitation des nappes par pompage, notamment dans la région de Dakar, a entraîné une forte baisse du niveau piézométrique.

Le système aquifère superficiel : la nappe principale menacée

Cette nappe du Continental Terminal occupe une large bande nord-est/sud-ouest, du Ferlo à la Casamance en passant par le Saloum et Tambacounda. Cette nappe est primordiale car elle permet de satisfaire les besoins en eau des villageois et de maintenir la végétation au Sud et à l'Est du pays.

Elle a un potentiel estimé à 450.000 m³/j. Cependant, elle a subi une sérieuse dégradation du fait de la sécheresse ; les réserves se tarissent, provoquant une intrusion saline en bordure de l'Atlantique.

1.3 Etats des sols et enjeux environnementaux

Plus de 60% de la population du Sénégal tire ses moyens d'existence des ressources naturelles, principalement des terres.

D'importants changements préjudiciables ont été observés sur leurs potentialités agronomiques et végétales que les chercheurs mettent en rapport avec la dynamique démographique, les pratiques culturales, les systèmes pastoraux, le gradient pluviométrique, la sécheresse et la disparition du couvert végétal.

Les Pratiques culturales comme facteurs de dégradation de la fertilité des sols

Au Sénégal, les performances de l'agriculture sont fonction non seulement de la pluviométrie et de l'état des sols, mais aussi des pratiques techniques d'exploitation. La plupart des pratiques paysannes constatées ont des incidences néfastes sur le substrat.

C'est le cas de la technique de culture sur brûlis au moment de la préparation du lit de semences ; pour des sols réputés pauvres en éléments minéraux, les pertes en éléments minéraux qui en découlent par volatilisation ou transport éolien accentuent leurs déficiences ; d'autant qu'elles ne sont pas corrigées par des apports en engrais.

L'appauvrissement des sols n'est pas aussi compensé par des pratiques de conservation : le ramassage des résidus de récolte (paille) pour constituer des réserves fourragères réduit fortement les possibilités de compensation des exportations d'éléments nutritifs par les plantes.

Au total, les sols s'appauvrissent alors d'une agriculture sans restitution ; cet appauvrissement était dans le passé compensé par la jachère et la fumure animale ; mais la jachère a pratiquement disparu dans les terroirs du fait de la pression sur la terre, de la baisse des rendements, surtout pour l'arachide, et de l'effet cumulatif de la baisse des cours mondiaux de cette production. Enfin, les dispositions de la loi sur le domaine national, qui ne reconnaissent pas la jachère comme mode de mise en valeur, ont plus ou moins contribué à son abandon.

Problématiques de l'utilisation des pesticides

L'agriculture sénégalaise utilise annuellement⁸ en moyenne 1.298 tonnes de pesticides solides et 1,3 millions de litres de pesticides liquides pour une valeur de près de 10 milliards de francs CFA.

Les conditions d'utilisation de ces pesticides sont les suivantes :

- § parmi les 10 pesticides qui représentent la plus grande menace sur la reproduction et le développement, 3 sont utilisés au Sénégal : Bénomyl, Myclobutanil et Thiophanate-méthyl ;
- § parmi les 10 pesticides de première catégorie d'empoisonnement systémique aigu, 5 sont utilisés au Sénégal : 1.3 dichloropropène, paraquat dichlorure, méthomyl, aldicarbe et méthamidophos ;
- § parmi les 10 pesticides les plus cancérigènes, 7 sont utilisés au Sénégal : dichloropropène, manèbe, diuron, chlorothalonil, mancozèbe, iprodione et metamsodium ;
- § parmi les 10 pesticides les plus grands inhibiteurs de la cholinestérase, 5 sont utilisés au Sénégal: chlorpyrifos, diazinon, méthomyl, malathion, et aldicarbe ;
- § parmi les 10 pesticides qui contaminent le plus la nappe phréatique, 5 sont utilisés au Sénégal : diuron, aldicarbe, metolachlor, hexazinone et atrazine ;
- § On pourrait aussi ajouter à ce tableau l'utilisation de quelques pesticides Polluants Organiques Persistants (POP's) et du groupe des pesticides (PIC).

Parmi les pesticides présents effectivement sur le marché figurent des produits ne faisant pas partie de la liste homologuée par le CSP/CILSS ainsi qu'au moins un produit de classe I (OMS) comme le carbofuran. Ceci est dû au fait que toutes les importations ne sont pas contrôlées et que les produits homologués ne sont pas connus de certains acteurs, notamment agriculteurs. Le retrait des produits non homologués du circuit de vente n'est pas encore une réalité.

Les feux de brousse

Le Centre de Suivi Ecologie estime qu'au Sénégal, chaque année, les superficies brûlées varient entre 180.000 ha à 740.000 ha.

Ces feux figurent parmi les causes les plus profondes de la dégradation des ressources naturelles au Sénégal, qui entraîne une modification des paysages végétaux et des conditions de vie dans les terroirs.

Ces feux de brousse se caractérisent par leur récurrence et leur caractère "imprévisible" et variable en ampleur, lié à l'état du milieu, à la diversité des modes d'exploitation des ressources naturelles, et aux rapports des communautés avec ces dernières sous l'influence des conditions sociales (pauvreté).

⁸ PNDL-Cadre de gestion environnementale & sociale, Novembre 2005.

Les zones affectées de façon répétitive sont celles qui présentent le plus de signes de dégradation et sont caractérisées par :

- § une chute de la diversité floristique et des potentialités de régénération,
- § une émission importante de GES (CO₂),
- § une réduction du stock de bois et du potentiel de séquestration de carbone.

Pratiques pastorales : le surpâturage

Les dernières statistiques de la DIREL⁹ donnent les chiffres suivants en ce qui concerne le cheptel sénégalais : 3 millions de bovins, 8,7 millions de petits ruminants dont 4,7 millions d'ovins et 4 millions de caprins. Entre 1994 et maintenant les effectifs ont connu des taux d'accroissement importants respectivement de 8% (bovins), 18% (ovins) et 19 % (caprins). Le cheptel ne cesse de croître du fait de l'amélioration de la santé animale.

Avec l'avancée du front agricole, la pression animale devenue de plus en plus forte entraîne une surcharge avec comme conséquence la dégradation des parcours naturels. La dégradation du tapis herbacé et la destruction systématique du couvert ligneux par des émondages sauvages (ligneux) dans la Zone Sylvo-pastorale (Centre Nord du Sénégal) accentuent l'érosion éolienne, le ruissellement et la mobilité des dunes de sable. En termes de biodiversité, des recherches récentes¹⁰ ont montré que les trois-quarts des galeries forestières du Parc National du Delta du Saloum au Sénégal, l'habitat principal des colobes bays, ont disparu du fait entre autres d'activités humaines telles que le surpâturage.

1.4 Ressources forestières : une pression constante

On évalue¹¹ à 13 millions d'ha les ressources forestières (soit 65% du territoire national) dont près de la moitié (6.2 millions ha) est située dans des zones classées (forêts classées, parcs et réserves) et constitue le domaine forestier de l'Etat.

Certaines des pressions ont été déjà évoquées comme causes de dégradation des terres (pratiques pastorales, feux de brousse); d'autres, comme la déforestation pour la production de charbon ou de bois de chauffe, relèvent aussi de la même stratégie de création de revenus pour les populations (expansion agricole, production de bois de charbon).

Expansion agricole et poussée démographique

De 3 millions d'habitants en 1960, la population du Sénégal atteint aujourd'hui 10 millions selon les estimations de la Direction de la Prévision et des Statistiques (DPS) de l'année 2001. Elle a donc triplée en 40 ans avec un taux de croissance de l'ordre de 2,9% par année.

⁹ Direction de l'élevage - Rapport annuel 2004.

¹⁰ IRD, 2002.

¹¹ PAFS (Projet Agro-Forestier du Sénégal).

Cette poussée démographique a entraîné une extension des terres de culture, une pression sur les ressources forestières avec la forte demande en charbon de bois des villes.

Cette pression est combinée avec les faibles performances de l'agriculture sénégalaises notamment la nécessité de nourrir une population de plus en plus importante et de plus en plus pauvre : on assiste alors à un glissement du domaine agricole du Bassin arachidier vers les zones situées au sud de la zone sylvo-pastorale, la Casamance et le Sénégal oriental.

Certaines forêts classées constituent de véritables zones à risque : c'est le cas de la forêt de *Pata* véritable laboratoire naturel avec plus d'une centaine d'espèces de faune et de flore recensées. C'est le cas également de la forêt de *Fathala* (Delta du Saloum) où une population résiduelle de 500 colobes bays, des primates arboricoles vivant dans la forêt dense, est menacée d'extinction.

Même les terres des réserves sylvo-pastorales n'échappent pas à la convoitise de groupes puissants. Ainsi, la forêt de *Khelcom* amputée de 75.000 ha en 1992 au profit d'une personne privée est toujours le centre d'une controverse¹² entre l'Etat et les populations pastorales (peuls).

Bois de feu, Charbon de bois et Déboisement

Au Sénégal, l'énergie domestique est constituée par les combustibles ligneux provenant de l'exploitation des formations forestières naturelles.

En effet, étant donné le niveau de pauvreté des populations, c'est l'unique source d'énergie à laquelle elles peuvent accéder (80% de la consommation énergétique totale des ménages). Selon une enquête¹³ 1,2 millions de tonnes de bois de chauffe et 300.000 tonnes de charbon de bois sont consommées en moyenne par an.

Ainsi plus de 4 millions de m³ de bois sont prélevés annuellement sur les ressources forestières dont 60% pour satisfaire la demande en bois de chauffe et charbon de bois.

Les régions Sud et du Sénégal oriental assurent à elles seules plus de 80% de la production contrôlée de charbon de bois. Ainsi une forte pression existe sur la région de Tambacounda qui fournit 57% de l'offre nationale. Dakar et sa banlieue, qui ne produisent pas de charbon de bois, consomment 50% de la production nationale. La demande urbaine croissante de charbon de bois est responsable du déboisement d'environ 18.000 à 33.000 ha par an soit 11 à 20% du total annuel de déforestation au Sénégal.

Les impacts économiques de la déforestation ont été identifiés par le Centre de Suivi Ecologique, il s'agit :

12 « Djibo Kâ -Ministre de l'Economie maritime- s'était rendu à Touba pour demander au khalife général des mourides d'abandonner ses terres de Khelcom. Le président Wade l'a lâché, en précisant à Serigne Saliou Mbacké qu'il ne l'a jamais mandaté. » In Journal WalFadjri du Jeudi 4 Mai 2006.

13 Direction de l'Energie.

- § de la baisse de la productivité des formations forestières (baisse de 50% des produits forestiers, 50% aussi pour la gomme arabique) ;
- § du renchérissement des produits forestiers, qui deviennent de moins en moins accessible aux ménages pauvres.

Les zones où l'ampleur de la déforestation est la plus importante sont les zones où l'incidence de la pauvreté est la plus importante, notamment les régions du Sud (Kolda, Ziguinchor). De fait, la déforestation ne fait qu'accentuer le niveau de pauvreté de ces régions déjà durement touchées.

1.5 Précarisation des ressources fauniques comme conséquence de la dégradation des forêts

La dégradation des forêts au cours de ces dernières décennies a eu des impacts directs sur la faune en rendant précaire son développement et la survie de certaines espèces. Actuellement, les grands mammifères se sont repliés dans les derniers refuges que constituent les parcs nationaux, les forêts classées et les réserves forestières. Certaines espèces typiques des zones forestières comme le Colobe bai et le chimpanzé sont à la limite nord de leur aire de répartition.

Conditions de plus en plus critiques dans les habitats naturels

Pour conserver la biodiversité, l'Etat a mis en place le domaine classé, qui est constitué d'un réseau d'aires protégées bénéficiant d'un statut et d'une législation particuliers. Ce domaine classé comprend: 6 parcs nationaux, 6 réserves, 213 forêts classées, 2 sites du patrimoine mondial et 3 réserves de biosphère.

Au niveau des Parcs :

- § **Le Parc National du Niokolokoba** est l'un des plus vaste de la sous-région avec 399.000 hectares. Il est situé dans le sud-est du Sénégal, à cheval entre les régions de Tambacounda et de Kolda. Il a été créé pour préserver la grande faune et certains types d'habitat et de végétation. Ce parc renferme 78 % des forêts galeries du Sénégal. Le braconnage et les feux de brousse constituent des menaces sérieuses pour ce Parc, qui est classé à la fois comme Site du patrimoine Mondial et comme Réserve de la Biosphère.
- § **Le Parc National du Delta du Saloum** s'étend sur 73.000 ha. La partie continentale (forêt classée de *Fathala*) est occupée par une végétation plus ou moins dense (savane et forêt sèche). Zone de contact entre la mer et la terre, ce parc regroupe des milieux d'une importante diversité et de forte productivité, ce qui lui confère des fonctions multiples (habitats, protection, reproduction). Il sert également de lieu stationnement et de reproduction de nombreux oiseaux migrateurs paléarctiques, notamment des limicoles, des *Laridae*, des *Ardeidae*. Le parc abrite également des espèces rares et/ou menacées notamment des baleines, des dauphins, le lamantin, des tortues de mer.

Cependant, l'exploitation de la forêt de *Fathala* et les feux de brousse constituent une menace permanente.

- § **Le Parc National de Basse Casamance** est situé dans le sud-ouest du pays dans la région de Ziguinchor. Il s'étend sur 5.000 ha. La partie occidentale abrite la mangrove alors que la portion orientale présente deux types de végétation: la forêt dense et la savane boisée. La situation d'insécurité liée au conflit que connaît cette partie du pays augmente les risques de perte de biodiversité et rend difficile, voire impossible, la mise en œuvre d'activités conservatoires.
- § **Le Parc National des Oiseaux du Djoudj** est situé au nord du pays dans le delta du fleuve Sénégal, dans la région de Saint-Louis. Il s'étend sur 10.000 ha. Ce parc qui est une aire de nidification est l'un des principaux sanctuaires d'oiseaux migrateurs paléarctiques d'Afrique occidentale : les zones humides du delta du Sénégal constituent la première étape de repos après la traversée du sahara. Environ 300 espèces d'oiseaux ont été recensées dans ce parc.
- § **Le Parc National de la Langue de Barbarie** est situé au nord-ouest du pays à l'embouchure du fleuve Sénégal dans la région de Saint-Louis. Il couvre une superficie de 20.000 ha sur une bande de terre (flèche littorale) de 20 km de long. Ce parc est à la limite septentrionale de nidification de la sterne de Hansel et de la sterne naine Il constitue également un important site pour les anatidés (canards...) et les échassiers migrateurs.
- § **Le Parc National des Iles de la Madeleine** est situé dans l'Océan Atlantique à 2,5 km à l'ouest de Dakar. C'est un ensemble de 3 îles dont la plus grande s'étend sur 15 hectares. La végétation est une steppe comprenant une centaine d'espèces végétales.

Au niveau des Réserves :

Elles sont au nombre 6. Les plus étendues sont les réserves de fauve du Ferlo-nord et du Ferlo-sud. Ces 2 réserves contiguës sont situées dans le centre-nord du pays dans les régions de Saint-Louis et de Matam. Les feux de brousse constituent la plus grande menace pour la conservation de la biodiversité.

Deux réserves spéciales de faunes (Ndiaël et Gueumbeul) se situent dans le delta du fleuve Sénégal. Elles s'étendent respectivement sur 46.600 ha et 800 ha. Dans le Ndiaël, qui est une zone humide d'importance internationale, l'inondation attire des oiseaux migrateurs paléarctiques. Le site est une aire d'hivernage pour beaucoup d'oiseaux.

La réserve spéciale de Popenguine est située à l'ouest du Sénégal, sur la petite côte et couvre environ 1.000 hectares.

La Réserve ornithologique de la pointe de Kalissaye est située sur la cote sud-ouest à l'embouchure du marigot Kalissaye dans la région de Ziguinchor. La réserve reçoit des colonies nicheuses d'oiseaux de mer: sternes caspiennes, sternes royales. La faune marine comprend le dauphin commun, le lamantin, la tortue verte et la tortue marine qui s'y reproduit.

1.6 Biodiversité et lutte contre la pauvreté : problématique du braconnage

Le braconnage est à l'origine de la disparition d'espèces comme le damalisque, la girafe, l'oryx. Il est aussi à l'origine de la forte réduction des populations de certaines espèces comme l'éléphant. Les pressions exercées sur les ressources naturelles biologiques sont exacerbées dans les régions où les populations rurales ont des revenus insuffisants.

Entre les années 60 et jusqu'à la fin des années 80, la viande de brousse était exploitée clandestinement, exclusivement à des fins d'auto-consommation pour l'apport de protéines animales, à l'exception de l'éléphant chassé pour l'ivoire.

Actuellement cette viande de brousse est non seulement source de protéine animale, mais également une source sûre de revenus financiers pour les populations. Le produit de la chasse frauduleuse¹⁴, chiffré à 31 tonnes dans le département de Kédougou (2001), est consommé ou vendu suivant des filières clandestines sur place et au niveau des pays limitrophes.

1.7 Pollutions et Nuisances : La zone urbaine de Dakar dépotoir des rejets industriels

Cas de la baie de Hann

Figurant naguère parmi les plus somptueuses du monde, à même de rivaliser avec la baie de Rio au Brésil, ce site est devenu, en l'espace d'une trentaine d'années, le dépotoir des rejets industriels et des eaux usées. Hann souffre d'être le terminal des déchets de la première zone industrielle du pays, constituée d'usines qui longent la baie et constituent plus de 60 % du potentiel industriel national. Les autorités, qui ne disposent pas à l'heure actuelle d'un corpus réglementaire coercitif, sont incapables de lutter contre ce phénomène.

Les huiles de vidange sont collectées par la société SRH sur tout le territoire. Toutefois, l'entreprise ne capte pas tous les volumes. Beaucoup d'huiles sont enfouies dans la seule décharge dont dispose Dakar (Mbeubeuss).

Certains déchets plastiques sont acheminés vers l'entreprise *Transtech* qui les recycle pour produire des seaux ou des réservoirs. Enfin les déchets à base de ciment sont généralement éparpillés dans la nature.

Déchets biomédicaux

Ils posent un problème aigu (13.000 m³/an). Seul l'hôpital principal de Dakar dispose d'un incinérateur en état de marche. Aussi la majeure partie des déchets sont-ils brûlés et enfouis ou acheminés vers Mbeubeuss où ils sont stockés à l'air libre.

¹⁴ Diop Pape Alassane, 2001/DEFCCS.

Le Sénégal dispose d'un Programme National de Gestion des Déchets Bio-médicaux¹⁵, élaboré en avril 2002, mais sa mise en œuvre se heurte au manque de moyens.

Au niveau environnemental les impacts majeurs sont la pollution de l'air directe par les déchets au niveau du stockage soit intermédiaire ou final, au niveau du transport ou via le brûlage et l'incinération avec le dégagement notamment de dioxine du fait des faibles températures de combustion. La pollution de la nappe phréatique et la contamination de l'eau de boisson au niveau de l'enfouissement ou le stockage sont les autres impacts potentiels.

2. Politiques et institutions environnementales

Au Sénégal, le cadre politique de la gestion de l'environnement s'est beaucoup développé ces dernières années. Suite à la Conférence de Rio 1992, le Sénégal a choisi de souscrire à l'ensemble des accords multilatéraux sur l'environnement. En 1997, le pays s'est doté d'un Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE), adopté en conseil interministériel.

Depuis lors, ce cadre stratégique global a été complété par des textes juridiques nouveaux ou réactualisés (codes forestier, pétrolier, de l'eau), des plans d'actions spécifiques (lutte contre la désertification, conservation de la biodiversité, protection de la couche d'ozone, changements climatiques, déchets dangereux) et des documents de stratégie sectoriels prenant en compte l'environnement (agriculture, forêts, élevage, décentralisation, protection des eaux et de conservation du littoral, gestion des ressources en eau, assainissement, gestion durable de la faune, etc.).

Plus récemment, cette volonté de mettre en œuvre une politique de développement durable s'est traduite par l'adoption de la loi 2001-01 du 15 janvier 2001 portant code de l'environnement et par l'élaboration d'une lettre de politique sectorielle de l'environnement (2002) qui s'inscrit dans la continuité des engagements du Sénégal au niveau international.

2.1 DSRP

Le document stratégique de lutte contre la pauvreté reconnaît que le capital naturel qui contribue à renforcer le capital humain est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long-terme.

Toutefois, le DSRP reconnaît que l'enjeu principal est d'identifier des mécanismes en vue de remédier simultanément aux problèmes de développement économique et de réduction de la pauvreté sans épuiser ou dégrader davantage les ressources.

La stratégie que le DSRP préconise tourne autour de trois axes : i) amélioration du cadre institutionnel chargé de l'environnement ii) amélioration de l'organisation de la gestion de l'environnement, iii) appropriation des stratégies par les acteurs.

¹⁵ Programme National de gestion des déchets biomédicaux

2.2 NEPAD

Le Sénégal a en charge le pilotage du volet environnement du NEPAD et a enregistré dans ce cadre des avancées notables en matière de diplomatie environnementale. Comme le DSRP, le NEPAD¹⁶ reconnaît également que la dégradation des ressources naturelles est étroitement liée à la pauvreté et au sous-développement.

La stratégie qu'il préconise est fondée sur des approches sous-régionales et régionales des ressources naturelles transfrontalières à travers des approches participatives impliquant les populations et les principaux acteurs (Etats, ONG, Privés, Société civile).

2.3 Programmes en cours : le Plan d'Opération Sectoriel (POS)

Une avancée majeure en terme de diagnostic environnemental au Sénégal, est le constat unanime fait par les acteurs pour reconnaître qu'au-delà des pollutions et nuisances ou de la péjoration climatique, **la pauvreté est le facteur prépondérant de dégradation de l'environnement.**

D'ou la nécessité d'articuler la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté afin d'asseoir les bases d'un développement humain durable. L'expérience montre aussi que les projets et programmes de développement qui intègrent la gestion environnementale, les aspects économiques et la pleine participation de toutes les parties donnent des résultats prometteurs et durables.

Le contexte de développement socio-économique au Sénégal est principalement marqué par le processus de décentralisation politique qui consacre une dévolution réelle de pouvoir aux collectivités locales notamment en matière de gestion des ressources naturelles. Le but recherché est d'optimiser la gestion de proximité. Le pouvoir central poursuit ses missions de souveraineté à travers les autorités administratives déconcentrées et services techniques chargés de la gestion des questions environnementales. Le concept de développement local qui fait appel à une synergie de l'ensemble des acteurs et programmes sectoriels est essentiellement basé sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement.

Dans la logique du DSRP, le Plan d'Opération Sectoriel (POS) élaboré par le Gouvernement cherche à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers :

- § la valorisation des ressources forestières et animales,
- § la sauvegarde de la diversité biologique,
- § l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural,
- § le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles,
- § la gestion communautaire des aires protégées.

¹⁶ Conférence sur le financement du NEPAD – Secteur Environnement, Avril 2002.

Programme de gestion du potentiel forestier et faunique

Le programme a pour objet la gestion conservatoire et intégrée du potentiel forestier et faunique. L'augmentation de l'effort de reboisement, la rationalisation de l'exploitation forestière, la préservation des habitats fauniques terrestre et marin pour la conservation de la biodiversité sont les aspects majeurs développés dans ce programme. Son coût global est de 19,6 milliards FCFA.

Programme d'Education, de Formation et de Sensibilisation Environnementale

Le programme d'Education, de Formation et de Sensibilisation Environnementale (PEFSE) vise à éveiller la conscience environnementale des citoyens et à renforcer leurs connaissances et capacités d'action en vue d'améliorer leur cadre et leurs conditions de vie. Le PEFSE s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes en milieu scolaire et non scolaire, aux collectivités locales et aux communautés de base. Son coût global est de 4,6 milliards FCFA.

Programme de Gestion de l'Environnement Marin et Côtier

Les pollutions et nuisances, les altérations physiques, les formes d'exploitation non durable des ressources compromettent aujourd'hui la diversité biologique en milieu côtier et marin. L'urgence est dans la reconstitution des habitats marins, la vulgarisation de modes de gestion rationnelle, la consolidation des côtes et la lutte contre les pollutions d'origine industrielle. Le coût global du programme est de 7,4 milliards FCFA.

Programme d'implication du secteur privé, des collectivités locales et des populations dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement

L'implication du secteur privé dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement constitue un des piliers du développement durable. Une forte volonté politique existe pour favoriser la participation des privés et des populations dans la gestion des parcs et des formations forestières. Ce programme constitue la synthèse de toutes les initiatives pour impliquer le privé et s'assurer la participation effective des populations. Il vise en outre la contribution du secteur de l'environnement et des ressources naturelles dans la réduction de la pauvreté. Le coût global du programme est de 7,3 milliards FCFA.

Programme de Collecte et de Diffusion de l'information Environnementale

Le programme a pour objet l'amélioration des connaissances environnementales de base et la gestion des données pour une utilisation optimales des ressources naturelles et de l'environnement. Le coût global du programme est de 950 millions FCFA.

Programme de Renforcement des Capacités Techniques et institutionnelles

Il s'agit d'un programme d'appui institutionnel et de formation des personnels du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature. Le programme a pour principal

objectif de doter le département de capacités institutionnelles, humaines, et techniques en vue d'améliorer l'efficacité du travail et le service offert aux usagers. La mise en place d'une base de données et d'un système d'information est indispensable au suivi-évaluation des différents budgets-programmes. Le coût global du programme est de 18 milliards FCFA.

Programme de Contribution à la Préservation de l'Environnement Global

Ce programme rassemble des initiatives prises pour contribuer à la préservation de l'environnement global. Il concerne surtout la mise en œuvre des plans d'action des conventions de base. Le coût global du programme est 192 millions FCFA.

3. Analyse de l'aide accordée au Sénégal dans sa politique environnementale

3.1 Faible implication des bailleurs multilatéraux

Il faut remonter aux 6^{ème} et 7^{ème} FED pour retrouver des axes de coopération en matière d'environnement entre le Sénégal et la CE. Il s'agit notamment :

- § du Programme de Développement du département de Podor qui ciblait la restauration du milieu naturel (6e FED -1985-1990) ; et
- § du Programme de développement de la Région de Saint Louis qui incluait également un volet environnement (7e FED -1990-1995).

Dans le cadre du 9^{ème} FED, la CE s'était engagée à appuyer les axes stratégiques de la politique gouvernementale, notamment le cadre institutionnel ainsi que les stratégies d'appropriation par les acteurs. C'est dans ce cadre que le Projet d'Appui à la Gestion Communautaire des Ressources Naturelles des Forêts de Mangrove dans la Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) a été mis en œuvre depuis trois ans (fin septembre 2005) ; ce projet bénéficie actuellement d'un avenant jusqu'en mai 2006.

A l'analyse il apparaît que le secteur de l'environnement au Sénégal ne focalise pas de manière générale les Bailleurs de fonds multilatéraux :

Actuellement le PNUD/FEM est pratiquement le seul opérateur du genre à intervenir notamment dans le cadre d'un programme sous-régional (OMVS) impliquant le Sénégal, mais aussi la Mauritanie ; ce programme a pour objectif la réhabilitation des terres arides pour reconstituer la biodiversité.

Récemment, suite à une mission¹⁷, la Banque Mondiale prévoit de mener une analyse environnementale du Sénégal portant sur quatre thèmes centraux : état de l'environnement, analyse économique sur les dégradations et sur la préservation, gestion durable des terres et l'analyse institutionnelle.

¹⁷ Une mission de la banque a séjourné au Sénégal du 20 au 27 février 2006.

Au niveau des partenaires bilatéraux, on peut signaler l'appui de la coopération Française à travers une assistance technique et un appui institutionnel notamment à la Direction des parcs nationaux (équipements, formations, gestion participative...) pour la co-gestion (avec la population locale) de territoires classés ; un appui aussi à la Direction de l'environnement et des établissements classés (formations, équipements, constitution d'un réseau de bases de données, enquêtes...) pour le renforcement des capacités de contrôle et les premières mises aux normes avec le secteur privé.

On peut aussi mentionner les interventions de pays comme l'Espagne (équipement du laboratoire de phyto-pharmacie de la Direction de la protection des végétaux), du Japon (reboisement de la zone du littoral et la protection des terres de culture), mais incontestablement ce sont les Pays-Bas qui constituent actuellement le principal bailleur du secteur de l'environnement au Sénégal.

3.2 Pays-Bas : un partenaire omniprésent

Le gouvernement des Pays-Bas a appuyé le secteur de l'environnement au Sénégal par le financement d'une série de projets pendant de nombreuses années.

En 2003, les deux partenaires ont décidé de changer les modalités de financement et d'organisation de l'aide, en adoptant la modalité Appui Budgétaire Sectoriel (ABS). Selon cette modalité, le financement est directement versé au Trésor Public et est utilisé selon les procédures nationales de gestion des finances publiques, les programmes et activités étant exécutés par les structures du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN).

C'est ainsi, qu'en 2003 et 2004, deux accords de financement ont été signés en ce qui concerne l'ABS. Cet ABS était appelé 'ciblé' du fait que les financements étaient affectés à une série de projets et d'activités du ressort des Directions du MEPN. Ces deux programmes de l'ABS ciblé ont été évalués en avril 2005. Un nouvel accord d'ABS pour le secteur de l'environnement a été signé en mai 2005 relatif aux années 2005-2009. Cet accord stipule que l'ABS sera désormais non-ciblé, les fonds n'étant donc plus affectés à des dépenses, activités, programmes ou projets spécifiques. L'ABS sera considéré comme un appui global pour financer la politique environnementale du Gouvernement sénégalais. Les deux partenaires sont tombés d'accord sur une série d'objectifs et d'indicateurs (Matrice de performance environnementale) pour mesurer et évaluer les résultats, les effets et l'impact de cette politique.

Les objectifs et indicateurs sont de trois niveaux :

- § Des préalables qui devraient être satisfaits avant la signature du protocole d'accord entre les deux partenaires (matrice A). La satisfaction de ces préalables a abouti à la signature de l'accord en mai 2005 et au décaissement de 7,5 millions d'Euro en juin 2005.
- § Des conditions et critères pour la détermination du montant de l'appui budgétaire en 2006 (la matrice transitoire B). Une mission a eu lieu en novembre 2005 pour évaluer ces conditions et critères.
- § Des conditions et critères pour la détermination du montant de l'appui budgétaire pendant les années 2007 à 2009 (matrice C). Ces conditions et critères seront évalués annuellement au mois de mai.

Afin de rendre le processus budgétaire plus performant, les Pays-Bas contribuent aussi au Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF) du Ministère de l'Economie et des Finances. Depuis 2005 une nouvelle méthode de programmation budgétaire (Cadre de Dépenses Sectorielles à Moyen Terme (CDS-MT) a été introduite dans quatre départements ministériels, dont le Ministère de l'Environnement. Les objectifs recherchés à travers cette réforme sont une meilleure planification stratégique et opérationnelle par la mise en place de budgets-programmes et le suivi évaluation des résultats et impacts plutôt que des intrants et activités.

Conclusions

Au Sénégal, en dépit des efforts consentis, de sérieux défis subsistent en matière de reforestation, de conservation de la biodiversité, de réduction des pollutions et nuisances en milieu terrestre, aquatique et aérien, d'implication/sensibilisation des acteurs.

Certes au niveau des stratégies, de l'organisation et du suivi (mise en place d'indicateurs), des efforts importants ont été observés avec la mise en place du Plan d'Opération Sectoriel (POS).

Mais au niveau de la prise en charge des problématiques environnementales et la participation au niveau local, peu de progrès ont été réalisés du fait notamment de la faiblesse des moyens financiers dont disposent les collectivités locales (Fonds de Dotation de la Décentralisation (FDD) et du Fonds d'Equipement des Collectivités Locales (FECL). De fait, les collectivités locales ont actuellement très peu de moyens pour prendre en main la gestion environnementale, une compétence qui leur a été officiellement transférée.

Le FECL alloué par l'Etat a connu une faible évolution depuis sa création, passant de FCFA 3,5 milliards en 1997 à 7 milliards en 2005. Pour lui faire jouer son rôle de manière efficiente, le FECL a déjà fait l'objet d'un diagnostic en 2003 qui a abouti à des recommandations intéressantes. Actuellement une étude est envisagée pour identifier les réformes nécessaires à une meilleure efficacité de ce fonds.

Le FDD a connu une progression plus rapide que le FECL. Il est passé d'un montant de FCFA 5 milliards en 1997 à un peu plus de FCFA 12 milliards en 2005. Le montant est cependant jugé très insuffisant en regard de l'ampleur des besoins des Collectivités Locales pour la prise en charge effective de l'ensemble des compétences qui leur sont transférés notamment les problèmes liés à la co-gestion de l'environnement et à sa préservation.

Annexe 4 - Profil migratoire

Le Sénégal est un pays à la fois d'immigration et d'émigration même si récemment le nombre de sortants aurait dépassé le nombre d'entrants. Toutefois tirer des conclusions sur l'impact global des migrations sur le développement du Sénégal n'est pas chose aisée tant les conséquences sont multiples et souvent contraires. Maximiser les bénéfices d'une migration légale et ordonnée est l'objectif des nombreuses initiatives mises en œuvre au Sénégal. Toutefois, le manque de coordination des différentes actions en l'absence d'un leadership clair des autorités sénégalaises peut en minimiser l'impact.

1. Le Sénégal : pays d'immigration et d'émigration

1.1 L'immigration : Le Sénégal, centre de gravité et pôle de transit mondial

Le Sénégal est l'un des seuls pays d'immigration encore stable au sein de l'Afrique de l'Ouest et constitue un centre de gravité de la région. Le stock de migrants (migrants non politiques et réfugiés) s'élevait à 284 mille en 2000 contre 293 mille en 1990, la part des immigrés dans la population totale passant de 4% à 3% sur la même période. Le nombre de réfugiés atteignait 22654 en 2002¹⁸.

Par ailleurs, une diversification des pays d'origine serait à constater avec une baisse relative de l'immigration transfrontalière mais la majorité des immigrés présents sur le territoire sénégalais reste des Africains.

Bien plus qu'un centre de gravité de la migration ouest-africaine, Dakar, fenêtre atlantique de l'Afrique, deviendrait un pôle de transit entre le Continent et l'Europe¹⁹. En effet les couples migratoires traditionnels se sont fragilisés et de nouvelles routes, dont Dakar serait un pôle de transit, se sont construites. Cette évolution s'explique par :

- § Les événements en Côte d'Ivoire. L'instabilité politique, la crise économique et également la montée de la xénophobie ont conduit à une réorientation des flux migratoires intra-régionaux vers le Sénégal.
- § Le renforcement des contrôles aux frontières et les restrictions de circulation, au Nord comme au Sud. L'application de plus en plus stricte des textes internationaux (ex. : la Convention de Chicago²⁰), renforcés par des règles nationales (ex. : le visa de transit aéroportuaire en France) incite les candidats au départ à recourir aux réseaux de migration clandestine qui modifient leurs routes pour s'adapter aux nouvelles

¹⁸ Rapport annuel conjoint 2004 Coopération Sénégal – Communauté européenne.

¹⁹ Robin, Nelly, « Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux », et « L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation », IRD, 2005.

²⁰ L'annexe 9 de la Convention de Chicago définit les normes internationales de la lutte contre l'émigration irrégulière par voie aérienne. Tout pays disposant d'un aéroport international est tenu de participer à la lutte contre les migrations irrégulières sur la base de normes internationales.

contraintes. Ainsi les réseaux nigériens seraient aujourd'hui connectés au monde via Dakar et non plus via Abidjan. Fait nouveau : les réseaux de trafic illicites de migrants asiatiques auraient à leur tour recours à Dakar pour atteindre l'Europe. La présence à Dakar de 26 Bangladeshi originaires des villages dans lesquels recrutent les passeurs pakistanais et en transit pour l'Espagne ou l'Italie aurait été signalée en 2005²¹.

Dakar se trouve pris en étau entre l'espace de libre circulation de la CEDEAO et l'espace Schengen aux mesures de contrôle de plus en plus draconiennes et dont l'application est transférée aux frontières des pays du Sud. Aussi un flux croissant de migrants clandestins en transit pour l'Europe échoue à Dakar. Se pose alors un dilemme entre souveraineté nationale et coopération internationale. Une politique de lutte contre le rôle de transit de Dakar dans le trafic illicite de migrants originaires d'Afrique de l'Ouest impliquerait une limitation de la libre entrée des ressortissants de la CEDEAO par un contrôle renforcé aux frontières. Or la libre circulation des personnes entre les Etats membres de la CEDEAO est nécessaire à la stabilité politique et économique de la sous-région. Faire jouer au Sénégal le rôle de filtre des migrants africains en transit vers l'Europe fait prendre le risque de voir les victimes du trafic rester en panne dans le pays avec toutes les conséquences que cela induit pour le développement d'activités illicites liées aux réseaux du crime organisé et pour la stabilité politique.

La question de la migration internationale a toujours été une question sensible et traitée jusqu'à récemment sur une base essentiellement bilatérale, les Etats étant attachés à leur prérogative. Toutefois, comme le montre le cas du Sénégal, les logiques des espaces régionaux de libre circulation et les profonds changements dans la mobilité des populations provoqués par la mondialisation doivent être prises en compte. Aussi, les Etats sont-ils aujourd'hui plus disposés à la mise en place d'un système intergouvernemental de négociation des politiques de gestion des migrations. Un dialogue au niveau de l'UE et de la CEDEAO permettrait de maximiser les bénéfices d'une migration légale et ordonnée dans le cadre d'un partenariat entre le pays d'origine, de transit et de destination sans remettre en cause le principe de souveraineté.

1.2 L'émigration

Profil

Selon les données des Nations Unies, environ 350 000 Sénégalais vivaient à l'étranger en 2005 (325000 migrants internationaux non politiques et 25.000 réfugiés²²). Le stock de migrants, qui avait diminué de -1.5% sur la période 1995-2000, a de nouveau augmenté de 1.8% sur 2000-2005.

La communauté en France reste la plus importante à l'étranger (45.994 en 2003)²³. Toutefois, le nouvel espace migratoire du Sénégal devient essentiellement sud-européen et

²¹ Robin, Nelly, « Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux » et « L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation », IRD, 2005.

²² Pour des raisons certainement liées aux événements en Casamance.

²³ Données officielles du gouvernement français.

transfrontalier. Si 42% des personnes ayant émigré il y a plus de 20 ans ont eu pour destination la France, suivie de la Côte d'Ivoire pour 20% d'entre eux, aujourd'hui 33% des migrants récents ont choisi l'Italie et 13% la Gambie. L'Espagne deviendrait également une nouvelle option. Le choix de la destination n'est donc plus seulement dicté par des facteurs économiques, historiques ou linguistiques mais aussi par les politiques migratoires des pays d'accueil²⁴.

Par ailleurs, un élargissement de l'espace d'origine est à constater. Depuis les années 80, les régions de Dakar²⁵ et de Diourbel avec la ville de Touba occupent une place de plus en plus centrale dans le système d'émigration, au détriment de la vallée du Fleuve Sénégal, pourtant foyer historique de départ. 40% de l'émigration sénégalaise ces 20 dernières années seraient originaire des régions de Diourbel et de Louga. Entre 1988 et 1997, la proportion des migrants partis vivre à l'étranger représentait 8,8% de la population de Touba contre 6,5% à Dakar.²⁶ La migration à Touba se construit à partir d'un réseau communautaire construit sur une base confrérique très forte : les Mourides, qui rassemblent toutes les caractéristiques d'une première diaspora africaine (un lieu symbolique (Touba, la ville sainte des Mourides), des liens étroits avec le lieu d'origine et entre les pôles d'accueil). A noter que les Mourides à l'étranger s'inscrivent dans une migration circulaire, avec des allers-retours entre le Sénégal et leur pays d'accueil et sans regroupement familial où seuls les hommes partent.

Il faut souligner un autre type d'émigration liée aux événements en Casamance. La ville de Kolda est aujourd'hui un foyer d'émigration important comme en témoigne la part majoritaire des habitants originaires de cette région parmi les clandestins refoulés à la frontière de l'enclave espagnole au Maroc en 2005.

En 2005, 40.2% du stock de migrants sénégalais étaient des femmes²⁷. La migration de travail ouest-africaine est longtemps restée réservée aux hommes mais, aujourd'hui, un nombre croissant de sénégalaises migrerait de manière autonome pour satisfaire leurs besoins essentiels et ceux de leurs familles.

Tirer des conclusions sur l'impact global de l'émigration sur le développement des pays du Sud en général et donc du Sénégal n'est pas chose aisée tant les conséquences sont multiples et souvent contraires.

Les conséquences de la migration sur le développement du Sénégal

Ø L'émigration sénégalaise est avant tout le départ à l'étranger d'une partie de la population en âge de travailler. Aussi, ces flux permettent de diminuer les tensions sur le marché du travail en offrant de nouvelles opportunités professionnelles, notamment

²⁴ Robin, Nelly, « Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux » et « L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation », IRD, 2005.

²⁵ Il est intéressant de noter que l'émigration issue de Dakar serait de plus en plus le fait de natifs de la capitale.

²⁶ Ammassari, Savina, « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », Cahier de migrations internationales, BIT, 2004.

²⁷ Statistiques de la Division Population des Nations Unies, 2005.

aux plus qualifiés dont le potentiel serait gaspillé en restant au pays. Toutefois le pays se trouve alors privé de ses éléments les plus dynamiques, voire les plus qualifiés. Certes, les migrants de retour peuvent ramener de nouvelles connaissances et idées (un capital humain) associées généralement à une épargne (un capital financier) et des contacts utiles (un capital social) et par conséquent augmenter la productivité et accélérer le développement de leur pays d'origine. Pourtant la réinsertion des émigrés dans leur pays d'origine ne va pas de soi (difficultés à retrouver un emploi, à s'adapter aux conditions et méthodes de travail...). Or les politiques et programmes d'aide au retour et à la réinsertion sont surtout le résultat de la volonté des pays d'accueil. Citons le programme d'aide à la réinsertion d'étrangers invités à quitter le territoire (IQF) et le Contrat de réinsertion au pays d'origine (CRPO) de la France. Un Ministère des Sénégalais à l'étranger a été créé en 2003 mais la faiblesse de ses moyens physiques et humains ne lui permet pas d'assurer pleinement son rôle dans le domaine.

- Ø Une attention particulière doit être portée aux transferts monétaires des migrants sénégalais. En effet, en 2000, leurs transferts officiels nets représentaient 130 millions de dollars, soit 3% du PIB, le tiers de l'aide publique au développement mais surtout 127% des IDE²⁸. Pour illustration, cet argent représenterait jusqu'à 90% des revenus des ménages dans certains villages de la région de Louga²⁹.

Estimer le volume réel de transferts monétaires des migrants reste pourtant une tâche difficile, car une partie importante ne transite pas par les canaux officiels comme le mandat postal, le virement bancaire et les réseaux des services internationaux de transfert d'argent. En effet, afin de contourner les coûts élevés du système bancaire international ainsi que les tracasseries administratives, les migrants ont largement recours au circuit informel. Outre le transport en espèces par le migrant lui-même ou par une tierce personne, également appelés transferts « à la valise » ou « circuit mallette », une nouvelle technique dite du « dépôt téléphonique » s'est récemment développée. Le mandataire (X) dépose l'argent chez le « banquier » Y. Y consigne la somme sur un carnet et remet à X un numéro de code. Y communique la transaction au téléphone à son représentant au Sénégal et X en fait de même avec sa famille qui pourra retirer la somme auprès du représentant. En fait dans ce cas, il n'y a pas de transfert d'argent au Sénégal mais des transferts parallèles de X vers Y dans le pays d'accueil et du « patron » de Y vers la famille de X au Sénégal. Le transfert au Sénégal n'intervient que quand le « patron » fait une tournée dans « les pays d'accueil pour relever les compteurs ». Les Mourides ont, quant à eux, développé un autre système pour assurer les moyens de subsistance de leurs familles : selon le même schéma décrit plus haut, ce n'est plus de l'argent qui est transmis à la famille de l'émigré mais des biens réels (produits alimentaires, médicaments...).

Une série de lois a été promue afin d'organiser les services de transfert d'argent mais elles sont jugées contreproductives. La Loi Bancaire de 1990, appliquée dans tous les pays de l'UEMOA, régit les opérations des banques et des établissements financiers. Cependant elle stipule que les transferts de fonds ne peuvent être opérés que par des établissements agréés et sont plafonnés, ce qui ne facilite pas l'implantation des

²⁸ « Migration et phénomène migratoires », AFD, 2003.

²⁹ Ammassari, Savina, « Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest », Cahier de migrations internationales, BIT, 2004.

fournisseurs de service de transfert d'argent non bancaires. La loi PARMEC, règlementant au Sénégal les activités de transfert d'argent, serait un obstacle pour l'expansion de l'offre de ce type de service par les institutions de microfinance pourtant déjà peu impliquées dans le marché.

Au-delà de la question des modes de transfert des migrants, des interrogations demeurent quant à leur utilisation et donc leur impact sur le développement du pays d'origine. La plus grande partie des ressources dérivant de la migration est utilisée pour les dépenses courantes des ménages. L'investissement des ressources des migrants se caractérise également par l'importance donnée aux investissements sociaux, comme en témoigne les pics constatés des transferts privés au moment des grands événements religieux. Par ailleurs l'habitat serait un des secteurs privilégiés de l'utilisation de l'épargne des migrants, ce qui génère de l'emploi à court terme dans la construction mais ne contribue pas au développement de la capacité de production du pays.

Si cette manne est une source de revenus essentielle pour les familles restées au pays, le caractère volatile et improductif des investissements financés amène à relativiser son rôle actuel dans la création de richesse, d'emploi et de croissance économique au Sénégal.

Favoriser les transferts d'argent par des canaux officiels ainsi que l'investissement de ces fonds dans des activités productives pouvant stimuler le développement local et national est l'objectif des nombreuses initiatives mises en œuvre au Sénégal dans le domaine. Toutefois, le manque de coordination des différentes actions en l'absence d'un leadership clair des autorités sénégalaises peut en minimiser l'impact.

2. Les politiques et initiatives de gestion des phénomènes migratoires au Sénégal

2.1 Le cadre juridique et politique des migrations au Sénégal

Les autorités sénégalaises impliqués

Trois ministères sont directement concernés par les phénomènes migratoires au Sénégal :

- § Le Ministère des Affaires Etrangères à travers la négociation des conventions et accords internationaux dans le domaine ainsi que son réseau consulaire et diplomatique ;
- § Le Ministère des Sénégalais à l'étranger chargé de leur promotion, de leur gestion et de leur protection ;
- § Le Ministère de l'Intérieur pour le contrôle du territoire et des frontières et la mise en œuvre des accords signés pour la lutte contre l'émigration irrégulière.

Le Ministère de la Justice à travers le traitement de la délinquance étrangère et celui de la Coopération internationale pour la gestion du projet Codev décrit ci-dessous jouent également un rôle indirect dans la gestion des migrations.

Les instruments juridiques internationaux de protection des migrants et des réfugiés

A l'instar des autres pays de la CEDEAO, le Sénégal a signé la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 du HCR relatifs au statut des réfugiés. Avec le Cap Vert, la Ghana et la Guinée, il a également ratifié la Convention de 1990 portant sur la protection de tous les migrants et de leurs familles. Même si le Sénégal reste un des pays les plus avancés de la région en termes de juridiction internationale des migrants, il n'a pas encore adopté nombre de conventions internationales importantes tels que les Protocoles additionnels à la Convention des Nations Unies de 2000 pour la prévention, la répression et la punition de la traite des personnes ou encore la Convention sur les travailleurs migrants de l'OIT de 1942.

L'intégration régionale et la libre circulation des personnes

La gestion des flux migratoires au Sénégal est également régie par plusieurs accords sur la libre circulation en Afrique. Il s'agit :

- § En 1961, de la Convention de l'Union Africaine et Malgache (UAM), devenue l'Organisation Commune Africaine et Mauricienne (OCAM), sur la situation des personnes et les conditions d'établissement.
- § De l'Accord sur la libre circulation des personnes entre les Etats membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO) ratifié en 1978.
- § Du Traité de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de 1975 et du Protocole de 1979 garantissant aux citoyens des pays signataires la liberté de mouvement et de résidence au sein de la Communauté en dispensant leurs citoyens des formalités de visa et de carte de séjour et en assurant leur droit d'avoir un emploi et d'entreprendre des activités commerciales et industrielles.
- § Le Traité de l'UEMOA de 1994 visant entre autre à promouvoir le principe de libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Il garantit le droit de se déplacer et de séjourner sur les territoires des Etats de l'Union mais aussi l'abolition des discriminations fondées sur la nationalité en matière d'emploi hormis dans la fonction publique.

Il est difficile de mesurer l'influence de ces accords sur les flux migratoires au sein de la région. Les accords d'intégration régionale ont permis des réalisations potentiellement favorables à la libre circulation (réhabilitation des infrastructures, démantèlement des barrages de police et des gendarmeries non nécessaires, amélioration des procédures aux postes frontières...). Toutefois ces accords sont encore trop faiblement mis en pratique, notamment en raison de leur discordance avec les réglementations nationales. Celles-ci traduisent bien souvent la montée des réactions protectionnistes et nationalistes liée aux difficultés économiques de la région. A titre d'exemple, seule la première étape du Traité de la CEDEAO, permettant de voyager sans visa dans les pays membres si ce voyage se limite à 90 jours, a été atteinte. Pourtant les articles 2(2d) et 27(1.2) du Traité de la CEDEAO reconnaissent eux-mêmes le besoin de permettre les migrations internationales à l'intérieur de la région tant pour une utilisation optimale de la main d'œuvre et que pour la stabilité politique en limitant les tensions sociales.

Les accords bilatéraux

En raison de leur inapplication et de leur inefficience, peu d'accords bilatéraux ont cours entre les pays de l'Afrique de l'Ouest. Il faut toutefois souligner l'existence de contrats de coopération technique conclus entre le Sénégal et d'autres pays d'Afrique Subsaharienne. A ce titre, quarante sénégalais qualifiés ont été affectés à Djibouti dans l'enseignement et la formation pour renforcer les capacités locales.

Au niveau intercontinental et pour ne traiter que des pays d'accueil les plus importants, une nouvelle convention entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République sénégalaise relative à la circulation et au séjour des personnes a été signée en 1995. Un accord de 1976 avec la France traite de la protection sociale pour les travailleurs et permet aux familles restées au pays d'avoir les mêmes prestations que celles résidant en France. Un accord de 1980 avec la France à caractère incitatif a également mis en place un programme d'aide à la réinsertion d'étrangers invités à quitter le territoire (IQF) ainsi que le Contrat de réinsertion au pays d'origine (CRPO) de la France. Un accord de réadmission des sénégalais en situation irrégulière serait en cours de négociation avec l'Italie.

2.2 Les initiatives au Sénégal : nombreuses mais peu coordonnées

Les initiatives internationales

Le projet TOKTEN

Au cours des 20 dernières années et dans plus de 30 pays, le projet TOKTEN (Transfert of knowledge through expatried nationals) mené par le PNUD a promu le transfert des connaissances dans plus de 30 pays en développement en fournissant l'appui de leurs professionnels expatriés qualifiés. Ceux-ci retournent dans leur pays d'origine pour des missions de courte durée, afin de partager leurs compétences acquises à l'étranger. Au Sénégal, peuvent bénéficier d'un appui technique à coût réduit ou sur la base du bénévolat l'administration publique, le secteur privé, les collectivités locales, les ONG ou les associations. La mise en œuvre de TOKTEN relève du Ministère des Affaires Etrangères et la prise en charge des coûts liés au recours de cette expertise est assurée par le Bureau d'Appui aux Projets des Nations Unies (UNOPS).

Le programme migration pour le développement en Afrique (MIDA).

Le programme MIDA fondé à la demande de 20 pays dont le Sénégal réunis à Libreville en 2001 est mené par l'OMI dans le but de mettre en concordance les besoins d'expertise dans les pays africains avec les compétences des migrants qualifiés prêts à participer. Dans les pays bénéficiaires les autorités désignent un correspondant national chargé d'approcher les structures concernées (ministères, universités, entreprises, associations...) et dans les pays d'accueil un coordinateur est chargé des relations avec les administrations ou les institutions et les associations de la diaspora.

Les initiatives régionales

Le processus consultatif régional.

Promouvoir la discussion et les échanges entre les Etats et ainsi dégager des intérêts communs et des principes directeurs est nécessaire pour faire face aux nouvelles problématiques dérivant de la complexité et de la diversité grandissante des mouvements migratoires. Dans cette perspective, un processus consultatif régional a été lancé en 2001 avec la Déclaration de Dakar visant à établir une coopération inter-étatique en matière de migration et pour la participation des migrants au développement des pays d'origine. Des institutions disparates opérant aux trois niveaux international, régional et national ont été associées à cette démarche et une Conférence Régionale des Etats d'Afrique de l'Ouest s'est réunie à plusieurs reprises pour ouvrir une large discussion sur 1) les dynamiques migratoires globales, régionales et nationales ; 2) une approche globale du développement, de la collecte et de l'échange des données migratoires aux niveaux national et régional ; 3) la traite et le trafic des migrants ; 4) les liens entre migrations, sécurité humaine et stabilité régionale ; 5) la migration de main d'œuvre et 6) le renforcement de la coopération interétatique.

Ce processus est informel et non contraignant dans la mesure où la définition des politiques migratoires reste incontestablement une prérogative des Etats souverains mais permet de partager l'information et même d'aborder les questions les plus sensibles.

L'observatoire des migrations internationales ouest-africaines

Bien que l'Afrique de l'Ouest soit un espace de fortes mobilités, les données disponibles sur les migrations internationales sont rares et fragiles et la plupart des estimations chiffrées se réfèrent, au Sénégal, aux recensements généraux de la population (RGP) de 1988 et de 2002. Le RGP permet d'évaluer le stock d'immigrants mais i) une part non négligeable de la population échappe au recensement ; ii) peu d'éléments sont disponibles sur les flux d'immigration appréhendés seulement par le lieu de résidence antérieur. Les données censitaires sont certes complétées par des enquêtes telles que « Migration et urbanisation » (EMUS) en 1993, « les Déterminants de l'Emigration Internationale » (DEMIS), 2000 mais les données administratives constituent une source d'information dont la qualité reste sous-estimée et inexploitée.

Partant de ce constat, un Observatoire des Migrations Internationales en Afrique de l'Ouest a été créé à Dakar, en partenariat avec l'OMI et l'IRD, faisant suite aux engagements des gouvernements participants à la Conférence régionale sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine en 2001. Le projet vise à :

- § établir au niveau de chacun des Etats de la CEDEAO un système standardisé de collecte et d'information ;
- § promouvoir la mise en œuvre d'un réseau d'échange de données ;
- § valoriser, au niveau régional et international, les données des institutions nationales.

Le Sénégal a été choisi comme pays pilote de l'initiative où l'Observatoire utilisera les statistiques nationales produites par le Ministère des Affaires étrangères, le Ministère des Sénégalais à l'Etranger, le Ministère de l'Intérieur et enfin le Ministère de la Justice. Cette coopération inédite entre ces trois observatoires sectoriels « naturels » et une unité de recherche mixte IRD-OMI permettra d'obtenir des données complémentaires actualisées en temps réel sur les ressortissants à l'étranger, la population étrangère résidente, les flux d'immigration et d'émigration et la population étrangère délinquante.

L'extension de ce projet à l'ensemble de la région permettra une centralisation de l'information au niveau du siège de la CEDEAO.

Le projet SEAHORSE

L'Union européenne a lancé en janvier 2006 le programme « SEAHORSE » de lutte contre l'immigration clandestine par voie maritime dont la mise en œuvre a été confiée à l'Espagne en collaboration avec le Maroc, la Mauritanie, le Cap Vert, le Sénégal, l'Italie, l'Allemagne, le Portugal, la France et la Belgique. Etalé sur trois ans (2006-2008), le programme, qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative européenne "Routes Migratoires", bénéficie d'un financement "initial" de 2 millions d'euros du programme communautaire AENEAS. Destiné à renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination pour une lutte plus efficace à l'origine contre les mafias du trafic des êtres humains, le projet prévoit la mise en œuvre d'un système de patrouilles mixtes de contrôle des côtes. Des officiers espagnols de liaison seront détachés à Dakar comme dans les autres pays d'origine participants. Seront aussi organisées des visites et conférences dans le but d'établir une procédure de dialogue régulière entre les organismes engagés dans la lutte contre l'immigration illégale par voie maritime. Des sessions de formation seront tenues au profit des officiers directement impliqués dans la lutte contre l'immigration clandestine dans les pays africains concernés. Des réunions annuelles Europe-Afrique sont prévues, avec la participation d'Europol, de la Commission Européenne et de l'Agence européenne de contrôle des frontières extérieures (FRONTEX).

Les initiatives nationales

Le projet CODEV

En février 2005, une convention de financement relative à la mise en œuvre du projet "Initiatives de co-développement" a été signée par le Sénégal et la France. Elle prévoit la mise œuvre sur trois ans de 1,8 milliard FCFA au travers des 4 composantes :

- § Composante 1 : Accompagnement des initiatives économiques de migrants au Sénégal.
- § Composante 2 : Mobilisation de la diaspora hautement qualifiée.
- § Composante 3 : Développement local dans les régions d'origine.
- § Composante 4 : Mise en œuvre du Fond de solidarité prioritaire (FSP) et accompagnement des porteurs de projets.

Le projet COOPI

Le programme, débuté en décembre 2004 et d'une durée de 18 mois, réalisé en consortium avec le CeSPI (le Centre d'études politiques) de Rome et avec pour chef de file COOPI, est financé par l'Union Européenne pour un montant de 736 mille euros. Il vise à offrir une série de services et financements pour les initiatives sociales et celles liées au développement d'entreprises des migrants et associations sénégalais. Il prévoit également des activités de recherche et la construction d'un réseau pour le co-développement. Le projet s'adresse aux migrants sénégalais et à leurs associations, aux entrepreneurs sénégalais et italiens, aux régions et collectivités locales et aux institutions italiennes et sénégalaises.

Le projet MIDEL

Le programme MIDEL (Migrations et développement local) est un projet cofinancé par le Fonds Català en Espagne et l'Union européenne pour la création et la consolidation d'un espace de concertation, de coopération et d'appui aux initiatives des migrants sénégalais résidents en Catalogne et leurs communautés d'origine. Le programme MIDEL développe des activités couvrant des domaines variés comme la formation, la communication, la sensibilisation, le développement local et dans une moindre mesure les transferts financiers des migrants. Le projet est mené en collaboration avec les groupes d'immigrants de Terrassa (Associació de Senegalesos Residents del Vallès Occidental- Association des Sénégalais résidents dans la région du Vallès Occidental) et de Gérone (ADECRS - GRAMC) et avec les communautés locales Saré Coly et Ndioussy.

Afin de maximiser les bénéfices d'une migration légale et ordonnée, de nombreux projets et initiatives ont donc été mis en place. Toutefois, comme mentionné plus haut, le manque de coordination des différentes actions en l'absence d'un leadership clair des autorités sénégalaises peut en minimiser l'impact. En effet, il est étonnant de constater que le Ministère des Affaires étrangères soit chargé de la mise en œuvre du projet TOKTEN tandis que CODEV est sous la responsabilité du Ministère de la Coopération internationale et que le Ministère des Sénégalais à l'Etranger ne s'y trouve que très indirectement associé. Par ailleurs, aucune réelle concertation n'existe entre les partenaires des trois projets de co-développement MIDL, COOPI et CODEV. La France a demandé en août 2005 la création d'un groupe thématique co-développement mais à ce jour aucune suite n'y a été donnée.

Annexe 5 - Principales conventions internationales ratifiées par le Sénégal

Conventions internationales ratifiées

Conventions	Année de ratification
Convention concernant l'abolition du travail forcé	1962
Convention sur l'esclavage, signée à Genève	1963
Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et celle relative au traitement des prisonniers de guerre, signées à Genève	1963
Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève	1963
Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, signée à New York	1972
Pacte international relatif aux droits civils et politiques et celui relatif aux droits économiques sociaux et culturels adoptés à New York	1978
Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, signée à Lake Success	1979
Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, signée à Nairobi	1982
Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies	1983
Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, adoptée à New York	1984
Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants, signée à New York	1986
Convention relative aux droits de l'enfant, adoptée à New York	1990
Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant adoptée par la 26ème Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA	1998
Statut de Rome sur la Cour Pénale Internationale	1999

Conventions	Année de ratification
Convention sur l'âge minimum (âge minimum spécifié : 15 ans), signée à Genève	1999
Convention sur les pires formes de travail des enfants, signée à Genève	2000
Le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. et Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant, l'implication des enfants dans les conflits armés	2003
Protocole facultatif à la Convention contre la torture et les autres traitements cruels, inhumains et dégradants	2003
Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale organisée et ses deux protocoles additionnels adoptés à Palerme en décembre 2000 : protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants et le Protocole contre le trafic illicite de migrants	2003
Protocole de Kyoto à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique en 2005	2005

Annexe 6 - Liste des personnes rencontrées

Nom, Prénom	Institution	Fonction
ABDOULLAHI, Aliou	CDE (CE)	Chef du Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest
AW, Mamadou	Ministère de l'Education, Direction de l'Administration Générale	Chef de la division Programmation et Suivi Budgétaire
BA, Elimane	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	Chef de Division Etude d'impact, pollution et nuisances
BA, Mamour Ousmane	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Chef de la Division de la Coopération
BA, Mbacke	Agence Nationale de Statistique et Démographie	Chef du Bureau de la Comptabilité Nationale
BARRIER, Christian	AFD Paris « Mission d'évaluation du concours de l'AFD au Programme Décennal de l'Education et de la Formation »	Expert
Mme BERTHOMEAU	SCAC	Assistante technique Développement institutionnel SCAC
BOCOUM, Oumou	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Dette et de l'Investissement, Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National	
BOISSELET, Bertrand	AFD	Chargé de mission Programme d'appui au Secteur Privé
Mr BOYE -	Direction de la Police, des Aires et des Frontières, Ministère de l'Intérieur	Commissaire, Directeur
BRAYER, Julie	Ministère de l'Agriculture	Assistant technique
CAFFERINI, Lionnel	Agence Française de Développement	Finances Publiques, Education

Nom, Prénom	Institution	Fonction
CAMARA, Mayacine	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté/MEF (CSPLP)	Expert Chargé du Suivi Quantitatif
CAVE, Hélène	Délégation de la Commission Européenne	Conseiller en charge du Commerce et du Secteur Privé et de la pêche
CISSE, Boundaw	DCE Sénégal	Chargée de Programmes Secteur privé
CISSE, Médoune	BACDI – Coopération Canadienne	Finances Publics – Lutte contre la pauvreté
CONTEL, Daniel	Délégation de la Commission européenne	Conseiller
COUSTERE, Paul	Pôle de Dakar	Coordonnateur - Analyse Sectorielle en Education
DIAGNE, Amadou Lamine	Ministère de l'Environnement	Coordonnateur de la Cellule d'évaluation, de la Planification et des Statistiques
DIAITE, Nima	CLCOP Paoskoto-Kaolack	Présidente
DANSOKO, Abdulaye	Consortium pour la Recherche Economique et Sociale	Expert
DIA, Amadou Doua	PSAOP	Coordonateur national
DIA, Mamadou	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté/MEF (CSPLP)	Suivi Quantitatif
DIALLO, Seynabou	Délégation de la Commission européenne	Chargée de programme
DIARRA, Abdourahmane	Direction des Transports Terrestres	Chef service
DIEME, Seyni	Direction de la Protection des Végétaux	Chef de Division législation et Contrôle
DIENE, Mame Diobo	Ministère de l'Agriculture	Directeur
DIENE, Moussa	Direction des Transports Terrestres	Chef division
DIENG, Abdoulaye	Ministère de l'Economie et des Finances, Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi CFAA/CPAR	Secrétaire exécutif
Mme DIENG	Plate forme ANE	Présidente de la Plate forme des ANE

Nom, Prénom	Institution	Fonction
DIENG, Masamba	Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation	Directeur
DIENG, Semou	Direction Elevage	Directeur Administratif et Financier
DIOME, Ibrahima	BACDI – Coopération Canadienne	Suivi Education
DIONGUE, Birahime	Cellule d'Appui et de Suivi/Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale (CAS/PNDS-MSPM)	Coordonnateur
M. DIOP	ON	Chargé des composantes économique et judiciaire du PNBG
DIOP, Bassirou	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté/MEF (CSPLP)	Conseiller du Coordonnateur, suivi du CSRP-Banque Mondiale
DIOP, Cheikh	FNCP	Directeur Exécutif
DIOP, Lat	Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP) -MEF	Chargé de Programme Question commerce & Secteur privé
DIOP, Maïmouna	DCE / division infrastructures	Chargée de programme
DIOP, Ndeye Tické Ndiaye	Ministère de la Pêche	Directrice des pêches maritimes du Sénégal
DIOP, Pape Meïssa	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Dette et de l'Investissement, Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National	Directeur
DIOP, Seynabou	ASEPEX	Directeur des Programmes et Opérations
DIOUF, Ibrahim	Ministère des PME, de l'entreprenariat féminin et de la microfinance, Direction des PME	Directeur
DRAME, Bafodé	Ministère de l'Agriculture	Chargé des négociations internationales
DRAME, Sagar	Celco PAST	Coordonnateur du PST 2
DURRUTY, Vincent	Ministère du Commerce/ SCAC Ambassade de France	Conseiller Technique
FALL, Babakar	Agence nationale de la statistique et de la démographie	Directeur Général

Nom, Prénom	Institution	Fonction
FALL, Pape Jean	ADPME	Directeur du BMN
FALL, Pape Nalla	CNP	Président de la Commission économique & financière
FALL, Rokhaiyatou	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Dette et de l'Investissement, Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National	Chargée de programme
FAM, Maïmouna	APIX	Directeur Administratif et Financier
FAYE, Ablaye	Centre de Suivi Ecologique	Modélisateur
FAYE, Ablaye	Centre de Suivi Ecologique	Chargé des profils environnementaux au niveau départemental
FAYE, Aliou	Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement (CEPOD)	Directeur
FAYE, Malick	Direction Elevage	Directeur
FAYE, Mamadou	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Dette et de l'Investissement	Directeur
FISCHER, Didier	Mission Evaluation « Evaluation de la mise en œuvre des réformes budgétaires et réformes »	Expert
FLAMANT, François-Xavier	Amb. France / Mission économique Française	Conseiller commercial, Adjoint du Chef de Mission
GALLET, Bertrand	Direction de l'Assistance technique, Ministère de la coopération internationale et de la coopération décentralisée	Assistant technique de la coopération française
GASSAMA, Khadidiatou	Délégation de la Commission Européenne	Chargée de Programmes
M. GAYE	Haut Commissariat aux droits de l'homme	Chargé de mission
GENIN, Bénédicte	DCE	Chargée de programme
GONZALES, Amparo	DCE	Chargée de mission ligne budgétaire ONG
GREGOIRE, Luc-Joël	Programme des Nations Unies pour le Développement	Economiste principal

Nom, Prénom	Institution	Fonction
M. GUEYE	Ministère de l'Intérieur	Directeur des collectivités locales
GUEYE MBAYE, Ndoumbe	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education, Ministère de l'Education (DPRE-ME)	Directeur
GUIDETTI, Flavia	UNICEF	
M GUISSSE	Direction des Travaux Publics	Directeur
HANO, Agnès	Délégation de la Commission Européenne	Conseiller
KANE, Aminata Touré	Ministère du Plan et du Développement Durable	Conseillère
KANE, Racine	DMP	Délégué au Management public
KANOUTE, Boubacar	DCE	Chargé de Programme
LE CALLO, Denis	Mission Evaluation « Evaluation de la mise en œuvre des réformes budgétaires et réformes »	
LEGALLE, Ivon	Office national de l'assainissement	Assistant technique de l'UE
M. LEYE	Direction Elevage	Coordinateur PARCE
M. LO	Délégation au Management Public	Conseiller en organisation à la DMP
LO, Ali	Union de l'Association des élus locaux	Président de l'Association des conseillers ruraux du Sénégal
LOM, Aboubacry Demba	Ministère du Plan et du Développement Durable	Directeur de la Planification
MACINA, Gogo Ndiaye	Ministère de l'Environnement	Conseiller Technique
MALANG, Faty	Direction des Travaux Publics	Chef division planification
MASSAR, Wague	MEF DCEF	Directeur de la DCEF
MASURE, Stéphanie	Délégation de la Commission européenne	
MBAYE, Ahmadou Aly	Centre de Recherches Economiques Appliquées	Directeur
MBAYE, Moustapha	Direction des Parcs Nationaux	Directeur technique

Nom, Prénom	Institution	Fonction
M. MBODJ	Forum civil	Coordonnateur du Forum civil Chargé des programmes
MENDY, Laurent	Ministère de l'Economie et des Finances - Ministère de l'Education	Contrôleur des Opérations Financières auprès du Ministère de l'Education
MORISSET, Jacques	Banque Mondiale, Washington	Economiste Principal
MULLER, Nills	USAID	Chargé de la coordination
NDECKY, André	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Conseiller technique du Directeur
M. NDAYE	Ministère de la Justice	Inspecteur général de l'administration de la Justice
Mme NDIAYE	FAFS et GIF	Présidente de la Fédération des Associations de Femmes sénégalaises
Mme NIAN	Cellule d'Appui à l'ON	Chargée de mission ANE
NIASS, Omar	CLCOP/Paoskoto-Kaolack	Secrétaire Exécutif
NDIAYE, Ibrahima	Agence Autonome des Travaux Routiers AATR	Directeur général
NDIAYE, Oumy Sarr	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et des Etudes	Chef du Bureau des Projections Macroéconomiques
NDIAYE, Ousmane	ASPRODEB	Directeur
NDONG, Dominique	Agence Autonome des Travaux Routiers AATR	Directeur technique
N'DONG, Mamadou	Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement	Expert Spécialiste en monnaie & Economie internationale
NDOYE, Magatte	Ministère du Commerce	Coordonnateurs des Programmes et Projets
N'GUESSAN, Ludovic	CNP	Conseiller (Europe)
NIANE, Thierno Seydou	Cellule de suivi du Programme de lutte contre la pauvreté	Coordonnateur de la Cellule
NIANG, Birama	PA/CNIA	Secrétaire Exécutif
OULARE, Iba Mar	Ministère de l'Economie et des Finances	Conseiller en charge des questions douanières et de l'intégration
PAGNI, Lucien	Commission européenne	Administrateur principal
PALACIO, Esther	Ambassade des Pays-Bas	Chargée de programmes

Nom, Prénom	Institution	Fonction
PAYE Coumba	DCE	Chargée de mission économique (Cour des Comptes et Assemblée Nationale)
PAYE, Issaka	Ministère de l'Education, Direction de l'Administration Générale	Adjoint au Chef de la division Programmation et Suivi Budgétaire
PIERREL, Hugo	« Mission d'évaluation du concours de l'AFD au Programme Décennal de l'Education et de la Formation » AFD Paris	Expert
REVERSADE, Jack	Banque Européenne d'Investissement Bureau régional Afrique de l'Ouest	Représentant BEI à Dakar
ROBIN, Nelly	IRD	Chercheuse
ROODENBEKE de, Eric	Banque Mondiale, Washington	Spécialiste Senior en Santé
M. SADIO	DMP	Conseiller gouvernance locale à la DMP
SAKHANOKO, Assane	Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Direction de l'Administration Générale	Chef de la division Programmation et Suivi Budgétaire
SAMBOU, Joseph	Conseil des routes	Président
SANE, Ousmane	USAID	Senior Program Economist (Coordinateur des Bailleurs de fonds Secteur privé au Sénégal)
SECK, Babacar	Direction des Transports Terrestres	Directeur
SECK, Marius	ASPRODEB	Membre
SECK, Serigne Momar	Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture de Dakar CCIAD	Conseiller Economique Responsable du Bureau d'Etude & du TRIE (Transit Routier Inter-Etats)
SENGSUWAN, Evelyne	Service de Coopération et d'Action Culturelle - France	Attaché de coopération Santé
SHADECK, Hans Peter	Délégation de la Commission européenne	Chef des Opérations/Chef de Délégation par intérim
SY, Habib	Ministère de l'Equipement des transports terrestres	Ministre

Nom, Prénom	Institution	Fonction
THIAM, Babakar	Ministère des Sénégalais à l'étranger	Premier Conseiller technique du Ministre
THIAM, Birama, Pape	Direction de l'Assistance technique, Ministère de la coopération internationale et de la coopération décentralisée	Directeur
THIAM, Soyebou	Ministère de l'Economie et des Finances, Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi CFAA/CPAR	Expert
THIAM, Mabouso	Banque Mondiale (PIIP)	Administrateur
TINE, Hadya Aminata	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Dette et de l'Investissement, Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National	Chargée de programme
TOURE, Assize	Centre de Suivi Ecologique	Directeur technique
TOURE, Fatima Dia	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés	Directrice
TOORNSTA, Franke	Ambassade des Pays-Bas	Premier Secrétaire
TORREGO, Blanca Rodriguez	Ambassade d'Espagne – Service de coopération technique	Coordinatrice générale de coopération
ULVILA, Ismo	DCE / division infrastructures	Conseiller
VARDON, Pascal	Projet Appui institutionnel au secteur de l'environnement au Sénégal	Chef de projet
VOIZOT, Daniel	Service de coopération et d'action culturelle français	Conseiller économie et finances
WADE, Elimane	Direction des Parcs Nationaux	Gestionnaire
WADE, Pape Mawade		Expert
WADE, Oumar Tidiane	Ministère des PME et du Commerce/ Direction du Commerce extérieur	Chef Division Négociations Commerciales Internationales
WAGUE, Massar	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Coopération Economique et Financière	Directeur

Réunion groupe bailleur Finances Publiques à la DCE
Séminaire Banque Mondiale Crédit de Soutient à la Réduction de la Pauvreté – matrices CSRPIII
AFD « Mission d'évaluation du concours de l'AFD au Programme Décennal de l'Education et de la Formation » <ul style="list-style-type: none">- réunion DCE- Mission- réunion Ministère de l'Education (Secrétaire Général/ME, DPRE/ME, DAGE/ME, DCEF/MEF, Direction du Budget/MEF)- réunion mission AFD - Partenaires Techniques et Financiers (Banque Mondiale, Canada, SCAC, DCE)

Annexe 7 - Bibliographie

Auteur	Titre	Date
Agence française de développement	Migration et phénomènes migratoires. Flux financiers, mobilisation de l'épargne et investissement local.	2003
Aidharmonization.org	Country-level harmonization – Initiatives for Senegal	2006
AMMASSARI Savian	Gestion des migrations et politiques de développement : optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest, cahiers de migrations internationales	2004
Banque Mondiale	Améliorer l'efficacité de l'investissement public, Revue des dépenses publiques, rapport n° 32479-SN, PREM 4, Région Afrique	juin 2005
Banque Mondiale	Rapport du suivi mondial 2006 – Aperçu régional – Afrique Subsaharienne	2006
Banque Mondiale	Country Assistance Strategy for the Republic of Senegal	Mars 2003
Banque Mondiale	Senegal Data Profile	2002
Banque mondiale et Banque Africaine de Développement	Rapport analytique du système de passation des marchés au Sénégal (« rapport CPAR »)	2003
Banque mondiale et Banque Africaine de Développement	Evaluation de la gestion des finances publiques et des pratiques comptables du secteur privé. (« rapport CFAA »)	2003
Bureau de l'Organisation Internationale pour les Migrations à Dakar	Rapport général du séminaire national tripartite sur la migration internationale et le développement au Sénégal.	2003
CAD – OCDCE	Harmonisation, alignement, résultats. Bilan des progrès accomplis, défis à surmonter, occasions à saisir.	2005
CAD – OCDCE	Enquête 2006 sur les progrès de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. Note explicative	2006
CAD – OCDCE	Harmonisation, alignment, results. Progress report on aid effectiveness	2005
CAD – OCDCE	Harmonising donor practices for effective aid delivery – Volume 2: Budget Support, Sector Wide Approaches and Capacity Development in Public Financial Management	2006
CAD – OCDCE	OECD-DAC Survey on Progress in Harmonisation and Alignment, Overview and Senegal results	2004

Auteur	Titre	Date
CAD – OCDCE	Synthèse des résultats de l'enquête sur la coordination EU – Sénégal	2005
CEDAO/UEMOA/CE	Réunion du Comité Ministériel de suivi des APE entre l'Afrique de l'Ouest et la CE : Relevé des conclusions et Recommandations	10 avril 2006
CEDAO/CE	Meeting of Ministers of Trade on the Economic Partnership Agreement between West Africa and the European Community, Road Map for Economic Partnership Agreement Negotiations between West Africa and the European Community	4 août 2004
CNUCED	Rapport 2005 sur l'investissement dans le monde	2005
Commission Européenne	Intégrer les questions liées aux migrations dans les relations de l'Union européenne avec les pays tiers. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen.	2002
Commission Européenne	Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions. Proposition de déclaration conjointe du Conseil, du Parlement Européen et de la Commission : La politique de Développement de l'Union européenne, « Le Consensus Européen »	2005
Commission Européenne	Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen, au Comité Economique et Social Européen. La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique	2005
Conférence régionale ministérielle ouest-africaine sur la participation des migrants au développement de leur pays d'origine.	Mise en œuvre et suivi de la Déclaration de Paris.	2001
COOPI (Cooperazione internazionale), CeSPI (Centro Studi di Politica Internazionale), Cisao	Les migrants pour le développement des relations socioéconomiques entre l'Italie et le Sénégal	2004
Délégation de la Commission européenne au Sénégal	Termes de référence pour l'analyse des résultats d'une enquête auprès des Etats membres de l'UE et de la Commission européenne au sujet de la coordination et de l'harmonisation de l'aide	2006
Délégation de la Commission européenne au Sénégal	Fiche Coordination	2005
DEMBA FALL Papa, UNESCO	Migration internationale et droits des travailleurs au Sénégal	Avril 2003

Auteur	Titre	Date
FLEURIEU CLARET Marc	Towards more effective development cooperation: the EU's coordination and harmonisation initiative. The Courier ACP – EU n°196	January-February 2003
FMI	<i>Senegal : Selected Issues</i> , IMF Country Report	2001
FMI	DTIS Cadre intégré Etude diagnostique de l'Intégration commerciale (Tome I)	2003
FMI	Senegal Policies and Strategies for Accelerated Growth and Poverty Reduction A Country Economic Memorandum	Avril 2003
FMI	Senegal : Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries-Completion Point Document	Mai 2004
FMI	Senegal : Third and Fourth Reviews under the Three-Year Arrangement under the Poverty Reduction and Growth Facility	Mars 2006
Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest	Migration et développement local (MIDEL)	2006
FORESTIER Marc et DEBENE Christian	Rapport de mission « Eléments pour un programme de renforcement des capacités de l'administration sectorielle ; Mise en œuvre du PDEF »	Février 2006
Forum à Haut Niveau de Paris, Harmonisation, action commune, résultats	Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement	2005
Fos Català de cooperació al Desenvolupament	Development and migration circuits	2006
GOLUB Stephen et MBAYE Aly Ahmadou	Obstacles and opportunities for Senegal's international competitiveness	2002
KPMG	Revue a posteriori de la passation des marchés publics de 6 ministères clés	2003
LAMY Pascal	"Partenariat Economique UE-CEDEAO : ouverture des négociations", Ouverture des négociations d'un Accord de Partenariat Economique CEDEAO-Union Européenne - Cotonou	Octobre 2003
MBAYE Aly Ahmadou	An industry level analysis of manufacturing productivity	2002
Ministère de l'Economie et des Finances	Programme d'Appui au Programme National de Bonne Gouvernance 9° FED Unité de Gestion de Programme Composante d'Appui aux ANE - Termes de Référence	Mai 2005

Auteur	Titre	Date
Ministère de l'Economie et des Finances - Projet de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières – Secrétariat exécutif (SE/PCRBF)	Compte rendu du Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (n°3) du 30 mai 2005 et rapports d'étape janvier-avril 2005	Mai 2005
Ministère de l'Economie et des Finances – SE/PCRBF	Compte rendu du Comité Conjoint d'Harmonisation et de Suivi (n°4) du 2 novembre 2005 et rapports d'étape de mai-août 2005	Novembre 2005
Ministère de l'Economie et des Finances – SE/PCRBF	Document en vue du CCHS - Rapport d'étape septembre-décembre 2005	avril 2006
Ministère de l'Economie et des Finances, Direction de la Prévision et de la Statistique	Projet de rapport économique et financier annexé au projet de Loi de Finance 2006	Octobre 2005
Ministère de l'Education	Programme de Développement de l'Education et de la Formation - Education pour Tous (PDEF/EPT)	Décembre 2002
Ministère de l'Education	Programme décennal de l'éducation et de la formation – Plan d'action de la 2 ^{ème} phase 2005-2007, version finale	25 juin 2005
Ministère de l'Education	Système de suivi évaluation dans le contexte CDSMT – présentation pour la revue sectorielle avril 2006	Avril 2006
Ministère de l'Education – DAGE	Cadre de dépenses sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) 2006-2008 (Conférence budgétaire / MEF)	Juillet 2005
Ministère de l'Education – DAGE	Présentation CDSMT – revue sectorielle avril 2006 (version révisée)	Avril 2006
Ministère de l'Education – Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education (DPRE)	Rapport Economique et Financier 2001 – Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA)	Décembre 2002
Ministère de l'Education – DPRE	Rapport Economique et Financier 2003 – Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA)	Janvier 2004
Ministère de l'Education – DPRE	Analyse du secteur de l'éducation – Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA)	Janvier 2004
Ministère de l'Education – DPRE	Rapport Economique et Financier 2005 – Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES)	18 avril 2006

Auteur	Titre	Date
Ministère de l'Intérieur espagnol	Sea Horse Project	2006
Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Micro-Finance	Charte des Petites et Moyennes Entreprises du Sénégal	Décembre 2003
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale	Matrice de recommandations suite à la Revue Annuelle conjointe de 2003	Août 2004
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale	Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) – phase 2 : 2004-2008	Août 2004
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, CAS/PNDS	Niveau d'exécution des recommandations de la RAC 2003 ; Comité de suivi des recommandations de la RAC, avril 2005	11 mars 05
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale	Cadre de dépenses sectoriel à Moyen Terme (CDSMT) 2006-2008 (Conférence budgétaire / MEF)	Juillet 2005
Ministère de la Santé et de la Prévention - CEFOREP	Evaluation finale du PDIS 1998-2002	Novembre 2003
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale -MGP Afrique	Etude sur la revue des dépenses publiques de santé au Sénégal 1997-2002, Rapport final	Juillet 2004
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale ; Centre de recherche pour le Développement Humain, Dakar ; Measure DHS+ ORC Macro, Calverton, Maryland, USA	Sénégal – Enquête Démographique et de Santé 2005 (EDS IV), rapport préliminaire Sénégal – Enquête Démographique et de santé 2005 (EDS IV), indicateurs de base (résultats provisoires)	Juillet 2005 Janvier 2006
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Division de la Statistiques	Annuaire statistique 2001	Mai 2004
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Service National d'Information Sanitaire	Annuaire statistique 2003 (annuaire de la situation sanitaire et démographique)	Juillet 2005

Auteur	Titre	Date
Ministère de la Santé et de la Prévention Médicale, Service National d'Information Sanitaire	Annuaire statistique 2004 (annuaire de la situation sanitaire et démographique)	Septembre 2005
Ministère du Plan et du Développement Durable	Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement pour l'année 2004	Juillet 2005
NIANE, Thierno Seydou-NDECKY André, Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal	Contribution du Sénégal sur les priorités en matière d'harmonisation des procédures – Forum à haut niveau de Rome	2003
NIANG Birahim Bouna	Les dépenses publiques d'éducation sont-elles pro-pauvre? Analyse et application au cas du Sénégal	2005
ODI	Linking policies and budgets : Implementing medium term expenditure frameworks in a DSRP context	2001
OMC	Examen des politiques commerciales, Sénégal, Rapport du Gouvernement	2003
OMC	Examen des politiques commerciales, Sénégal, Rapport du Secrétariat	2003
Organisation Internationale du Travail	Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest. Synthèse sous-régionale. Projet Migration de main d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique	2005
Organisation Internationale pour les Migrations	Séminaire international sur les politiques des migrations en Afrique de l'Ouest. Rapport et conclusions.	2001
Organisation Internationale pour les Migrations	Le programme MIDA de l'OIM pour la mobilisation des diasporas pour le développement de leurs pays d'origine.	2001
Parlement Européen, Conseil et Commission	Déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne intitulée « Le consensus européen »	2006
Partenaires au développement du secteur santé	Aide Mémoire des partenaires au développement du secteur santé suite à la Mission Conjointe de Supervision (MCS) des 22 et 23 juillet 2004 et à la Revue Annuelle Conjointe (RAC) des 26 et 27 juillet 2003	18 août 2004
Partenaires au développement du secteur de la santé	Contribution des partenaires au développement du secteur de la santé à la réunion du comité de suivi des recommandations de la RAC 2003 » ; pour le Comité de suivi des recommandations de la RAC, avril 2005	05 avril 05

Auteur	Titre	Date
Partenaires au développement du secteur santé	Commentaires des partenaires au développement du secteur santé sur le CDSMT santé	21 mars 2006
Partenaires Techniques et Financier pour l'éducation	Aide Mémoire Conjoint - Mission de Supervision Programme Décennal de l'Education et de la Formation et Revue du secteur de l'éducation	5-20 février 2004
Partenaires Techniques et Financier pour l'éducation	Aide Mémoire Conjoint - Mission conjointe de Supervision du Programme Décennal de l'Education et de la Formation et revue de décembre 2004	6-11 décembre 2004
Partenaires Techniques et Financier pour l'éducation	Aide Mémoire Conjoint - Mission de Supervision du Programme Décennal de l'Education et de la Formation	6-8 mars 2006
Pays Bas	Première revue de l'appui budgétaire sectoriel pour le secteur environnement au Sénégal financé par les Pays-Bas, Rapport final	Mars 2006
PNUD	Rapport Mondial sur le Développement humain	2004
PNUD - bureau Sénégal	Rapport Sénégal	Janvier 2005
PNUD	Rapport Mondial sur le Développement humain	2005
Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat	Trends in Total Migrant Stock	2005
Programme des Nations Unies pour le développement, Unité de politique et d'analyse stratégique	Note de stratégie – Sénégal	2005
RACAMIER Philippe, SOLTIS Finances pour l'Agence Française de Développement	Etude des modalités d'une aide sectorielle harmonisée des partenaires du programme sectoriel de l'Education du Sénégal – Rapport de Synthèse	Novembre 2005
République du Sénégal	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté	Avril 2002
République du Sénégal	Programme National de Bonne Gouvernance (PNBG) - Délégation au Management Public	Janvier 2003
République du Sénégal	Programme Sectoriel Justice du Sénégal (PSJS)	Février 2004
République du Sénégal	Loi BOT (Loi relative aux contrats de construction – exploitation – transfert)	13 Février 2004

Auteur	Titre	Date
République du Sénégal	Code des investissements	Février 2004
République du Sénégal	Lettre de Politique Générale pour le Secteur de l'Education et de la Formation	Novembre 2004
République du Sénégal	Loi de finances n°2004-39 pour l'année 2005	28 déc 2004
République du Sénégal	Plan d'Actions Prioritaires du Plan Sectoriel Justice	Décembre 2004
République du Sénégal	Cadre intégré de développement du commerce extérieur du Sénégal (Matrice d'Actions)	Mai 2005
République du Sénégal	Loi de finances n°2005-31 pour l'année 2006 et ses annexes	21 déc 2005
République du Sénégal	Commission société civile-Sous commission genre, Evaluation du DSRP I	2005
République du Sénégal	Programme National de Développement Local (PNDL)	2005
République du Sénégal	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II (rapport provisoire 2)	Mars 2006
République du Sénégal	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté II	Juin 2006
République du Sénégal – Communauté Européenne	Document de stratégie de Coopération et Programme Indicatif	Mai 2003
République du Sénégal - Commission Européenne	Convention de Financement n°9281/SE PAPNBG	Février 2005
République du Sénégal - Commission Européenne	Convention de Financement et Dispositions Techniques et administratives (DTA), Appui Budgétaire à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (ABSRP) 9ACP SE007 (CF n°9295/SE)	Décembre 2005
République du Sénégal – MEF/CSPLP	Rapport Introductif sur les Mécanismes de Mise en œuvre et de Suivi - Evaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (Résumé)	Mai 2003
République du Sénégal – MEF/CSPLP	Rapport d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté, année 2004	Mai 2005
République du Sénégal - Partenaires Techniques et Financiers du secteur éducation	Projet de lettre d'entente entre le Gouvernement du Sénégal et les Partenaires Techniques et Financiers concernant le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF)	Version janvier 2006
République du Sénégal - Partenaires Techniques et Financiers du secteur éducation	Matrice commune de suivi – PDEF 2	version avril 2006
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2002 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne	Décembre 2003

Auteur	Titre	Date
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2003 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne	Avril 2004
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2004 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne	Août 2005
République du Sénégal - Commission Européenne	Rapport Annuel Conjoint 2005 : Coopération entre la République du Sénégal et la Communauté Européenne (version provisoire)	Avril 2006
République du Sénégal/BMAN	Rapport Trimestriel du Bureau de Mise à Niveau	Mars 2006
République du Sénégal/BMAN	Rapport Trimestriel du Bureau de Mise à Niveau	Avril 2006
République du Sénégal	Projet de « Loi modifiant la loi n° 65-51 du 19 juillet 1965 portant Code des Obligations de l'Administration (COA) » adopté en Conseil des Ministres et « Exposé des motifs »	mars 2006
République du Sénégal	Code des Marchés publics (décret) adopté en Conseil des Ministres	mars 2006
République du Sénégal	Projet de Décret « portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics » adopté en Conseil des Ministres	mars 2006
ROBERT François	Rapport « Evaluation technique de la candidature du Sénégal à l'Initiative Fast Track » et Résumé exécutif	Février 2006
ROBIN Nelly, IRD	Observatoires des migrations internationales ouest-africaines, perspectives et enjeux »	2005
ROBIN Nelly, IRD	L'Afrique de l'Ouest, un espace de migrations pris dans la tourmente de la mondialisation	2005
SANDER Erstin et BARRO Issa, Organisation internationale du travail	Etude sur le transfert d'argent des émigrés au Sénégal et les services de transfert en microfinance	
TALL Mansour, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	Les émigrés sénégalais et les nouvelles technologies de l'information et de la communication	2001
Transparency International	Indice de Perception de la Corruption	2005
UEMOA	Comité de Convergence : Rapport aux ministres	Avril 2005
World Bank	Expenditure Accountability Assessment and Action Plan (« rapport AAP ») ; tableau récapitulatif	2004
World Bank	Senegal : Public Expenditure Review, report n° 29357-SN, PREM4, Africa Region	2004